

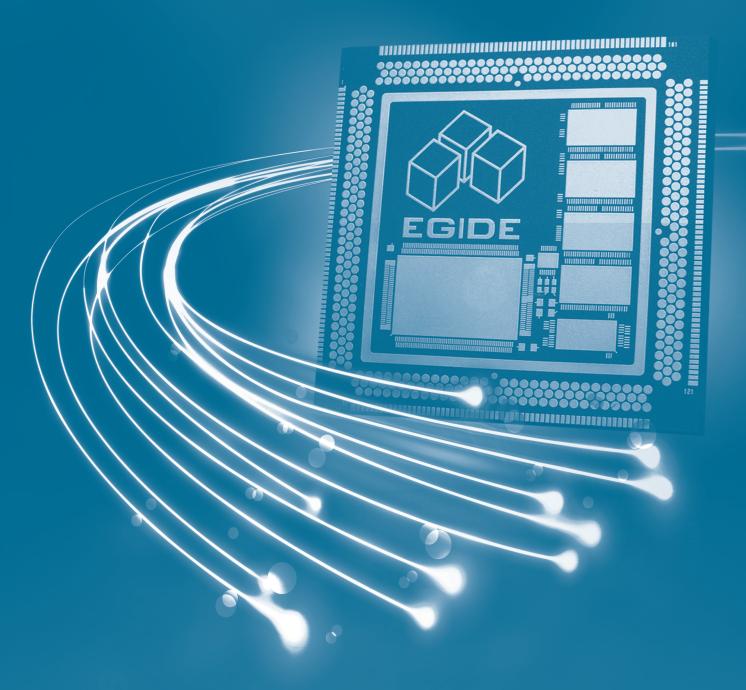
DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2011 INNOVATIVE HERMETIC PACKAGE SOLUTIONS





Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 23 avril 2012, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

EGIDE - Société anonyme au capital de 3 558 760 euros Siège social : Site du Sactar - 84500 - BOLLENE 338 070 352 RCS AVIGNON



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2011 INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL



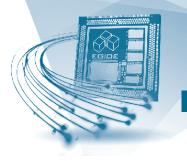
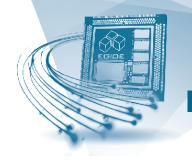


Table des matières

1	PERSONNES RESPONSABLES	9
1.1 1.2	Personne responsable des informations Déclaration de la personne responsable	9
2	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	10
2.1 2.2 2.3	Commissaires aux comptes titulaires Commissaires aux comptes suppléants Montant des honoraires versés aux contrôleurs légaux	10 10 11
3	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	12
3.1 3.2	Informations financières consolidées 2009, 2010, 2011 Informations financières (comptes annuels) 2009, 2010 et 2011	12 12
4	FACTEURS DE RISQUE	13
4.1 4.2 4.3 4.4 4.5	Risques de marchés (change, taux, action, crédit) Risques juridiques Risques industriels et environnementaux Risques technologiques Autres risques	13 14 16 17 18
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	19
5.1 5.2	Histoire et évolution de la société Investissements	19 20
6	APERÇU DES ACTIVITÉS	22
6.1 6.2 6.3 6.4	Principales activités Principaux marchés Événements exceptionnels Position concurrentielle	22 24 27 27
7	ORGANIGRAMME	29
7.1 7.2	Organigramme du groupe Liste des filiales et structure du groupe	29 29
8	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	30
8.1 8.2 8.3 8.4	Immobilisations corporelles importantes Questions environnementales pouvant influer sur l'utilisation des immobilisations Impact environnemental de l'activité du groupe Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	30 31 31 34
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	35
9.1 9.2	Situation financière Résultat d'exploitation	35 38

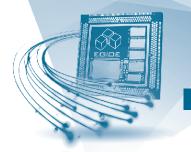


10	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	39
10.1 10.2 10.3 10.4	Capitaux Flux de trésorerie Conditions d'emprunt et structure de financement Restriction à l'utilisation des capitaux	39 39 39 39
10.5	Sources de financement attendues	40
10.6 10.7	Engagements hors bilan Engagements et autres obligations contractuelles	40 40
11	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	41
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES	42
12.1	Principales tendances	42
12.2	Événements susceptibles d'influer sur les tendances	42
13	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	43
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GÉNÉRALE	43
14.1	Conseil d'administration	43
14.2 14.3	Conflits d'intérêts Liste des mandats	44 44
15	RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	46
15.1 15.2	Rémunérations des administrateurs et des dirigeants Montants provisionnés	46 48
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	49
16.1	Conseil d'administration	49
16.2 16.3	Informations sur les contrats de service Informations sur le comité d'audit et des rémunérations	49 49
16.4	Rapport du président sur le contrôle interne et la gestion des risques	49
16.5	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président	58
16.6	Comité de direction	59
17	SALARIÉS	61
17.1	Répartition	61
17.2	Accord de participation, d'intéressement et rémunérations variables	61
17.3	Plans d'options de souscription d'actions	62
17.4	Impact social de l'activité du groupe	63
17.5	Information sur la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité	67
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	68
18.1	Répartition du capital et droits de vote	68
18.2	Franchissement de seuils	68
18.3	Droits de vote différents	69
19	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	70
19.1	Conventions réglementées	70
19.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	71



20	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	74
20.1	Informations financières historiques (2009 et 2010)	74
20.2	Informations financières pro forma	74
20.3	Etats financiers	75
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	115
20.5	Autres éléments du rapport de gestion du groupe	118
20.6	Autres informations financières	122
20.7	Politique de distribution des dividendes	122
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	122
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	122
21	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	123
21.1	Capital social	123
21.2	Acte constitutif et statuts	125
21.3	Marché des titres de la société	128
21.4	Projet de transfert sur Alternext	129
22	CONTRATS IMPORTANTS	130
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	130
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	131
24.1	Liste des documents et méthode de consultation	131
24.2	Document d'information annuel	131
24.3	Calendrier prévisionnel de parution des éléments financiers	132
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	133
26	RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 MAI 2012	133
27	TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES ÉLÉMENTS DU PARRORT DE GESTION	130





1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Personne responsable des informations

Monsieur Philippe Brégi, Président - Directeur général.

1.2 Déclaration de la personne responsable

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence 2011 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que les informations relevant du rapport de gestion répertoriées au chapitre 27 présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du présent document. »

Fait à Trappes, le 20 avril 2012,

Philippe Brégi Président - Directeur général



2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

SYC SAS

Monsieur Bernard Hinfray 39 avenue de Friedland - 75008 Paris

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris.

Date de première nomination : assemblée générale du 19 juin 2009, en remplacement du cabinet JWA démissionnaire.

Renouvellement : assemblée générale mixte du 28 mai 2010.

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

PricewaterhouseCoopers Audit

Monsieur Jean-François Châtel 63 rue de Villiers - 92208 Neuilly sur Seine

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Date de première nomination : 29 juin 2001.

Renouvellement : assemblée générale mixte du 20 juin 2007.

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

MBV & Associés (anciennement SYC Audit)

39 avenue de Friedland - 75008 Paris

Date de première nomination : assemblée générale du 19 juin 2009, en remplacement de Monsieur Jean-Marc Le Mer, démissionnaire. Il est précisé que la société SYC Audit a été absorbée par voie de Transmission Universelle de Patrimoine le 22 novembre 2010 par son associé unique, la société de commissaires aux comptes MBV & Associés (voir 8ème résolution proposée à l'assemblée générale du 15 mai 2012 au chapitre 26 du présent document de référence).

Renouvellement : assemblée générale mixte du 28 mai 2010.

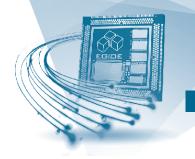
Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Monsieur Etienne BORIS

63 rue de Villiers - 92208 Neuilly sur Seine

Date de première nomination : 20 juin 2007

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.



2.3 Montant des honoraires versés aux contrôleurs légaux

En conformité avec l'article 221-1-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les honoraires hors taxes des commissaires aux comptes pris en charge par le groupe Egide au titre des exercices 2010 et 2011 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

		SYC S.A.S.				PricewaterhouseCoopers Audit			
	Montants en euros %		Montants en euros		%				
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	
Audit - Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés - Autres missions accessoires et missions autres missions d'audit	53 800 0	60 000 2 000	100	97 3	84 812 0	84 946 0	100 0	100	
Sous total	53 800	62 000	100	100	84 812	84 946	100	100	
Autres prestations Juridique, fiscal, social *	-	-	-	-	-	-		10	
Sous total	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL	53 800	62 000	100	100	84 812	84 946	100	100	

^{*} Les prestations ont été effectuées pour des filiales étrangères.



3 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

3.1 Informations financières consolidées 2009, 2010, 2011

A titre indicatif, les informations suivantes relatives aux comptes consolidés pour les exercices 2009, 2010 et 2011 peuvent être sélectionnées :

En milliers d'euros	2009 IFRS	2010 IFRS	2011 IFRS
Chiffre d'affaires Résultat opérationnel Résultat net Actifs non courants Trésorerie disponible Dettes financières Dettes financières des passifs liés à des actifs destinés à être cédés Capitaux propres Total du bilan	21 850	24 704	26 873
	(2 728)	681 *	795
	(2 999)	657 *	673
	1 538	1 595	1 915
	483	1 677	1 142
	2 540	2 928	2 663
	642	490	394
	2 450	2 901	3 488
	11 196	13 203	12 545

^{*} dont 0,9 million d'euros de plus value immobilière.

Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le groupe Egide présente ses états financiers consolidés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Ce référentiel comprend les IFRS et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations applicables au 31 décembre 2011.

Conformément à IFRS 5, Egide ayant engagé en 2009 une démarche de cession des parts sociales de sa filiale Egima, cette dernière continue à être intégrée globalement avec poursuite de la prise en compte du résultat de son activité mais ses actifs et ses passifs sont classés sur une ligne spécifique du bilan consolidé (à l'actif et au passif).

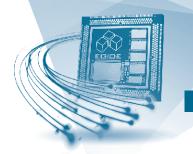
Cet ensemble de normes et leurs interprétations sont communément appelées normes IFRS ou "IFRS" par simplification. Les états financiers du groupe au 31 décembre 2011 sont les septièmes comptes publiés selon le référentiel IFRS.

3.2 Informations financières (comptes annuels) 2009, 2010 et 2011

A titre indicatif, les informations suivantes relatives aux comptes annuels pour les exercices 2009, 2010 et 2011 peuvent être sélectionnées :

En milliers d'euros	2009	2010	2011
Chiffre d'affaires Résultat exploitation Résultat net Actif immobilisé net Trésorerie disponible Dettes financières Capitaux propres Total du bilan	13 282	16 089	17 699
	(2 184)	(140)	226
	(3 502)	233 *	225
	1 435	1 153	1 368
	415	1 592	979
	0	300	300
	2 086	2 318	2 544
	6 465	8 238	7 612

^{*} dont 0,9 million d'euros de plus value immobilière.



4 FACTEURS DE RISQUE

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

4.1 Risques de marchés (change, taux, action, crédit)

4.1.1 Risques de liquidité

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Voir §20.3.1.5.4.11- Etat des dettes

4.1.2 Risques de change

En 2011, Egide a réalisé 67 % de ses ventes à l'exportation, dont 30 % à destination de l'Amérique du Nord où la devise de facturation est le dollar américain. Concernant les 26 % à destination de pays non Européens, la devise de facturation est soit l'euro, soit le dollar américain. Au cours de l'exercice, Egide SA a facturé pour 6,67 millions de dollars (contre-valeur : 4,79 millions d'euros) et Egide USA a facturé pour 9,58 millions de dollars (contre-valeur : 6,88 millions d'euros). En 2011, la parité du dollar face à l'euro (1,3917 en moyenne sur l'année contre 1,3268 en 2010) a eu un effet défavorable sur le chiffre d'affaires du groupe. La très légère variation de la livre anglaise au cours de l'exercice 2011 n'a par contre généré aucun impact significatif.

Les recettes en dollars reçues directement par Egide SA (5,58 millions en 2011) sont principalement utilisées pour payer les achats de composants effectués auprès de fournisseurs américains (2,47 millions de dollars en 2011). Au cours de l'exercice, les encaissements en dollars ont été très supérieurs aux décaissements car les clients non européens dont la devise de facturation est le dollar américain ne sont pas financés par les sociétés d'affacturage; l'excédent est donc converti en euros. Pour ce qui est des recettes en dollars reçues par les sociétés d'affacturage, elles sont converties en euros au cours du jour, les financements des factures émises en dollars étant également obtenus en euros. Le risque se situe donc au niveau du cours de la devise le jour de la conversion. Aucune couverture spécifique n'a cependant été mise en place, le coût d'une telle protection demeurant trop élevé.

En ce qui concerne la filiale américaine, l'ensemble des achats et des ventes est effectué en dollars. A la clôture de l'exercice, le risque de change sera donc limité pour le groupe au résultat de l'exercice d'Egide USA ainsi qu'à sa trésorerie libellée en dollars.

La structure de financement mise en place dans la filiale marocaine est telle que l'impact d'une variation de taux de change euro contre dirham serait réduit. En effet, les investissements réalisés ont été financés pour moitié sur prêts moyen/long terme en monnaie locale. En cas de dévaluation du dirham, la perte comptable sur la valeur des actifs libellés en dirhams serait partiellement compensée par une diminution de la valeur de la dette également libellée en dirhams. L'ensemble des produits et des charges étant libellés en dirhams, le risque de change est limité au résultat de l'exercice d'Egima.

Le chiffre d'affaires réalisé par la filiale anglaise Egide UK est libellé en livres sterling et parfois en dollars. Il ne représente cependant que 8 % du chiffre d'affaires du groupe et le risque de change sera limité au résultat de l'exercice.

Le tableau suivant détaille la position nette du groupe dans les principales devises faisant l'objet de transactions :

En milliers au 31 décembre 2011	USD	GBP	MAD	YEN
Actifs en devises Passifs en devises Position nette avant gestion (+ vendeuse, - acheteuse) Position hors bilan Position nette après gestion Impact de la variation défavorable de 1 centime d'euro (- perte, + gain) Cours du 31 décembre 2011 (1 euro =) Impact en milliers d'euros	4 170 2 609 1 561 - 1 561 - 16 1,2939 - 12	1 046 725 321 - 321 - 3 0,8353 - 4	5 068 4 825 243 - 243 - 2 11,1095 0	- - - - - -

Voir également le paragraphe 20.3.1.5.4.2 du présent document de référence (gestion des risques financiers de l'annexe aux comptes consolidés).



4.1.3 Risques de taux

L'emprunt à long terme de 12,7 millions de dirhams, débloqué partiellement à hauteur de 10,678 millions en 2003 auprès d'une banque marocaine et remboursable sur une durée de 12 ans (dont 1 an de franchise en capital) supporte un taux d'intérêt fixe de 8,75 %. Il avait été souscrit d'une part pour financer les investissements réalisés au Maroc dans la filiale Egima et d'autre part pour limiter les risques de change suite à une éventuelle dévaluation du dirham. Il n'inclut pas de clause de remboursement anticipé du fait de l'application de clause de "défaut".

Dans le cadre des contrats d'affacturage couvrant les créances domestiques et exports d'Egide SA, la commission de financement mensuelle appliquée par les factors aux montants financés est basée sur l'Euribor 3 mois à la clôture du mois précédent.

Chez Egide USA Inc, le contrat de financement renouvelé en 2011 avec la société Keltic, basé sur la valeur des encours clients et des stocks, supporte un taux d'intérêt déterminé de la manière suivante : taux de base + 2,25 % (avec un taux plancher de 7,00 %).

Le contrat d'affacturage mis en place chez Egide UK auprès de la banque Lloyds supporte un taux d'intérêt égal au taux de base + 1,75 %. Le financement moyen terme de £ 71 000 a été obtenu par Egide UK auprès de la Lloyds au taux de base + 3,75 %.

Compte tenu du faible impact potentiel des variations de taux sur le compte de résultat consolidé lié à la nature des taux, le groupe n'a pas mis en place de mesures spécifiques pour suivre et gérer les risques de taux.

Voir également §10.7 - Engagements et autres obligations contractuelles.

4.1.4 Risques actions

La société ne détient directement ni actions ni actions propres (autres que celles de ses filiales non cotées). Le portefeuille de Sicav détenu par la société est détaillé au paragraphe 20.5.5 ; s'agissant uniquement de Sicav monétaires avec garantie de capital, il n'y a pas de risque de perte de valeur. Ainsi, la société n'est pas exposée au risque actions.

4.2 Risques juridiques

Voir également §20.8 - Procédures judiciaires et d'arbitrage.

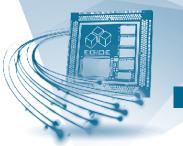
4.2.1 Propriété intellectuelle

Les marques utilisées par Egide (sigle et logo) sont déposées en France et au niveau international. La société utilise les brevets dont elle est propriétaire et en dépose quand cela est nécessaire. Les licences utilisées par la société comme par ses filiales figurent à l'actif du bilan et ne font l'objet d'aucune redevance. Le chiffre d'affaires du groupe n'est cependant tributaire d'aucun des brevets inscrits au bilan.

La société a recours à un cabinet spécialisé en propriété industrielle pour assurer la gestion des brevets existants (paiement des redevances annuelles) et étudier, le cas échéant, le dépôt de nouveaux brevets.

4.2.2 Réglementations particulières

L'activité d'Egide dépend d'autorisations légales, réglementaires ou administratives, ainsi que de procédures d'homologation. Toutes les dispositions sont prises pour maintenir à jour les autorisations d'exploitation de tous les sites de production, y compris ceux des filiales, en concertation avec les organismes concernés.



4.2.3 Assurances

Egide SA et ses filiales ont souscrit toutes les assurances nécessaires pour couvrir les risques liés à leur activité industrielle, conformément aux obligations respectives de leur pays. Les risques couverts sont principalement :

En millions	Couverture maximum						
	Egide SA	Egide USA	Egide UK	Egima			
Risques industriels Responsabilité civile Bris de machine Auto-mission Automobiles Pertes d'exploitation Responsabilité civile des dirigeants Responsabilité civile atteinte à l'environnement Responsabilité civile employeur Arrêt de travail et maladie Assistance juridique	17 M€ - Franchise 0,01 M€ 10 M€ 0,12 M€ 0,15 M€ Illimitée Marge brute annuelle Franchise 3 j 4,5 M€ 5 M€ 0,15 M€	14,5 M\$ 10 M\$ 2,4 M\$ 4,5 M€ - 0,15 M€ 0,5 M\$	2 M£ 5 M£ - - - Marge brute - Max 1,788 M£ 1 M£	20 M DHR 5 M DHR 6,5 M DHR - - 1,3 M DHR - 0,15 M€			

Le montant total des primes enregistrées en 2011 s'élève à 312 k€ (197 k€ pour Egide SA, 84 k€ pour Egide USA, 18 k€ pour Egide UK et 13 k€ pour Egima). Par ailleurs, les différentes polices d'assurance font l'objet de mises à jour régulières par les différents courtiers en charge de leur suivi.

4.2.4 Litiges sociaux

Un litige portant sur le taux de prime de précarité payée aux fins de contrats à durée déterminée (6 % au lieu de 10 %) s'est soldé en 2011 par le paiement d'une somme totale de 45 k€ (charges comprises) aux 20 salariés d'Egide SA demandeurs. L'appel interjeté par un salarié est toujours en cours ; la somme en jeu représente 7,5 k€.

4.2.5 Lien de dépendance avec d'autres sociétés

Egide n'a pas de lien de dépendance majeur avec l'un ou l'autre de ses clients ; en 2011, le premier et le deuxième client ont représenté chacun 13 % du chiffre d'affaires consolidé contre 10 % chacun en 2010. Voir également § 6.2.5 et § 20.3.1.5.4.6 du présent document. La société n'a par ailleurs aucun lien de dépendance avec l'un ou l'autre de ses fournisseurs, même si certains d'entre eux se révèlent stratégiques pour la société ou pour ses clients. Ces fournisseurs sont régulièrement suivis par le responsable achat et le responsable qualité afin de s'assurer qu'ils maintiennent le niveau de qualité requis pour satisfaire aux exigences d'Egide.

4.2.6 Risques politiques, économiques, juridiques et fiscaux liés aux ventes réalisées à l'exportation

Le chiffre d'affaires réalisé en Chine ou en Thaïlande (environ 13 % des ventes en 2011) s'adresse principalement soit à des filiales de clients européens ou américains, soit à des entreprises sous traitantes de renommée internationale implantées localement (comme Sanmina-SCI ou Fabrinet par exemple), ce qui met l'entreprise à l'abri des risques inhérents aux pays concernés. Les relations avec la Corée du Sud représentent environ 1,2 % du chiffre d'affaires mais ne concernent qu'un seul client, lui-même sous traitant d'acteurs européens ; le risque est donc considéré comme non significatif.



4.3 Risques industriels et environnementaux

4.3.1 Risques industriels

L'activité de la société n'entraîne pas de risques exceptionnels. Néanmoins, l'utilisation de produits dangereux (hydrogène, produits chimiques) dans le cadre de l'exploitation augmente les conséquences que pourraient avoir une explosion ou un incendie non rapidement maitrisés.

En matière d'accidents du travail, il n'a jamais été constaté d'accident grave, aussi bien en France qu'aux Etats-Unis, en Angleterre ou au Maroc. Les seuls incidents observés ont été des brûlures locales et superficielles. L'utilisation du nickel, métal largement utilisé dans l'entreprise, engendre parfois des réactions d'allergie cutanée. Egide SA a dû, une seule fois en 20 ans, procéder à un licenciement pour maladie professionnelle consécutive à une allergie au nickel.

4.3.2 Risques matières premières

Les matières utilisées par Egide sont principalement le Kovar (alliage fer-nickel-cobalt), le molybdène, l'acier, le cuivre-tungstène et le verre pour ce qui concerne le scellement verre métal et l'alumine (à la place du verre), le tungstène et le paratungstate pour ce qui concerne le scellement céramique métal. En matière de traitement de surface, la société utilise principalement du nickel et de l'aurocyanure.

L'évolution des prix des matières premières a bien évidemment un impact sur la valeur des stocks mais il reste limité dans la mesure où la part matière pure représente environ 10 % du coût d'un boîtier. En effet, la part la plus importante provient de la sous-traitance de ces métaux (usinage, emboutissage, moulage), part qui reste indépendante du niveau de prix de la matière travaillée.

En ce qui concerne l'impact de l'évolution du prix de l'or, il est soit répercuté au client par le biais d'une facturation additionnelle spécifique ou bien il fait l'objet d'un réajustement lors de la prochaine cotation du produit. Cependant, compte tenu des faibles épaisseurs déposées sur nos produits (1,27µ en moyenne), l'impact reste mesuré.

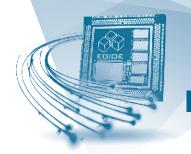
Les composants achetés par Egide sont spécifiques à chaque client et à chaque produit. Leur achat est déclenché uniquement lorsque l'on reçoit une commande. Comme évoqué plus bas (paragraphe 4.3.3), notre métier ne permet pas d'avoir des rendements de production de 100 % ; il se peut donc que l'on reste avec des composants en surplus en stock, d'où notre politique de provisionnement (expliquée au paragraphe 20.3.1.5.3.7).

Le traitement spécifique du Kovar est lié au fait qu'il s'agit de matière première brute, elle-même utilisée par les fournisseurs d'Egide (usineurs, emboutisseurs ou mimeurs) pour fabriquer nos composants de base (fonds, cuvettes, cadres, broches, etc...). Cette matière est un alliage de fer, de nickel et de cobalt ; elle est stockée sous forme de planches de 1828 x 382 mm de différentes épaisseurs (de 7 à 16 mm) et ne s'altère pas dans le temps. Durant le boom du marché des télécoms des années 1998/2000, Egide utilisait jusqu'à 3 tonnes de Kovar par mois. Après l'éclatement de la bulle internet, le besoin en structures usinées en Kovar a quasiment disparu et la consommation est tombée à environ 1 tonne par an. Pour tenir compte de ce taux de rotation devenu très lent, la société a décidé de provisionner ce stock au taux de 75 %, et de maintenir ce taux depuis plusieurs années indépendamment du niveau d'activité. En effet, le Kovar a une valeur minimum de revente en tant que matière première de base et il est appliqué au stock la règle de la juste valeur (valeur marché).

4.3.3 Risques métiers

Le métier d'Egide est de fabriquer des boîtiers d'interconnexion hermétiques. Combinant plusieurs briques technologiques et nécessitant une expertise de haut niveau, notre industrie ne permet pas d'assurer un rendement de 100 %. Par contre, il est parfois possible de retravailler des pièces mauvaises pour les rendre bonnes.

Quand un produit se révèle non hermétique chez le client, c'est-à-dire refusé par son propre contrôle d'entrée, il est très rapidement retourné pour réparation ou remplacement. Cela donne lieu à l'émission d'un avoir si le retour est accepté par Egide. Dans le cadre des clôtures semestrielles et annuelles, des provisions sont enregistrées si des retours qualités sont intervenus après la période considérée (par le biais d'avoirs à émettre). Excepté ces avoirs à émettre, il n'est enregistré aucune provision relative à un retour potentiel d'un client (les retours étant très peu nombreux chez Egide, cette provision ne pourrait qu'être statistique et la société préfère se baser sur la réalité des retours qui interviennent en général très rapidement après la livraison, permettant de les prendre en compte en comptabilité).



Une fois les produits acceptés par les clients, c'est-à-dire validés par leur contrôle d'entrée, Egide n'est plus responsable des problèmes qui pourraient survenir ultérieurement (pas de garantie). Aussi, aucune assurance spécifique n'est souscrite par la société.

Les rendements de production qui n'atteignent pas 100 % sont inhérents au métier et concernent aussi bien Egide que ses concurrents. Cet état de fait est connu et est d'ailleurs intégré lors du calcul des cotations de boîtiers.

4.3.4 Risgues environnementaux

En dehors de la réglementation anti-pollution, Egide n'est soumise à aucune réglementation particulière. Le processus de fabrication de boîtiers hermétiques entraîne l'utilisation de produits dangereux tels que l'hydrogène ou l'aurocyanure (solution d'or et de cyanure). Ces produits sont stockés et utilisés selon les normes en vigueur et font l'objet d'une surveillance permanente ; les sites sont ainsi régulièrement inspectés.

Pour ses installations situées au Maroc, Egide appliquait les normes environnementales européennes en vigueur, plus restrictives que les normes locales. Par ailleurs, préalablement à l'acquisition d'Electronic Packaging Products (devenu Egide USA Inc.) en 2000 et à celle des actifs d'Europlus (devenue Egide UK) en 2002, Egide a fait procéder à chaque fois à un audit d'environnement qui n'a révélé aucun risque.

L'ensemble des équipements de production utilisés dans le groupe Egide répond donc aux normes de sécurité et environnementales en vigueur. Le groupe procède régulièrement à toutes les vérifications réglementaires par des organismes agréés (vérification des équipements anti-incendie, des installations électriques, des rejets d'eau, ...).

Egide est par ailleurs certifié ISO 14001:2004 depuis décembre 2007.

4.4 Risques technologiques

4.4.1 Lancement de produits de substitution

Egide fabrique des boîtiers hermétiques ; dans le cas où le besoin d'herméticité ne serait plus exigé, des produits en plastique pourraient être utilisés à la place de ces boîtiers.

Cependant, les besoins d'herméticité et de dissipation thermique sont inhérents à l'existence même de systèmes électroniques intégrés ou de puces complexes extrêmement sensibles à l'environnement thermique et atmosphérique. Les circuits dits hybrides des industries de défense et spatiales, ainsi que les diodes laser ont donc besoin d'herméticité pour fonctionner durablement sans risque de panne. Il en va de même pour les circuits optoélectroniques immergés ou enfouis car le coût d'intervention, pour changer un composant défectueux, est sans commune mesure avec le prix des équipements. Cette demande de qualité élevée s'applique également aux produits demandés par les industries civiles comme l'aéronautique, l'automobile ou la sécurité.

Dans certaines applications où une herméticité partielle pourrait suffire, l'utilisation de boîtiers à base de polymère viendrait concurrencer les boîtiers totalement hermétiques. Les applications concernées ne sont cependant pas celles où Egide a choisi de se concentrer et de se développer.

4.4.2 Baisse des prix

Les applications auxquelles les produits d'Egide s'adressent restent positionnées "haut de gamme" (optoélectronique, industries spatiale et aéronautique, défense et sécurité), ce qui permet d'atténuer un phénomène significatif de baisse des prix, sans pour autant en écarter le risque notamment du fait du retour à de forts volumes de production. Pour ce qui concerne les produits plus communs dont la technologie est plus simple, les acteurs des pays asiatiques ont tendance à tirer les prix vers le bas, mais Egide a choisi de ne pas chercher à les concurrencer pour ne pas affecter son niveau de marge et sa rentabilité.

A chaque fois que cela est possible, une recherche de fournisseurs à bas coût et fiables est effectuée pour certains composants utilisés dans la fabrication de nos boîtiers, ce qui permet de limiter les effets d'une baisse des prix de vente sur les marges.



4.5 Autres risques

4.5.1 Arrivée de nouveaux concurrents

Le savoir-faire nécessaire pour développer et produire des boîtiers hermétiques est très difficile à acquérir. Il ne suffit pas en effet d'être capable de réaliser quelques prototypes de laboratoire, mais il faut être en mesure de produire de façon régulière dans des conditions de répétitivité et de qualité prouvées, pour pouvoir faire face non seulement aux impératifs techniques, mais aussi aux impératifs commerciaux et économiques. Ces contraintes sont autant de barrières à l'entrée pour de nouveaux concurrents qui souhaiteraient s'implanter sur les marchés d'Egide. Néanmoins, le phénomène de baisse des prix évoqué plus haut rend plus facile la pénétration de concurrents de second rang sur des produits à volume significatif et où la technologie utilisée peut être qualifiée de plus « simple ».

4.5.2 Risques liés à la volatilité des marchés « high tech »

La société est positionnée sur des marchés de haute technologie dans tous les secteurs auxquels elle s'adresse. Aucun de ces marchés n'est à l'abri d'une hausse ou d'une baisse brutale de cycle, comme cela s'est produit en 2001 dans les télécommunications, en 2009 dans l'aéronautique ou en 2010 dans le spatial. Par sa politique de diversification active sur plusieurs secteurs, et sur plusieurs clients au sein de chaque secteur, Egide entend amortir au mieux les effets de cette volatilité sur le chiffre d'affaires et les résultats, même si depuis peu, les cycles sont très rapprochés, de forte amplitude et liés à un environnement économique et financier mondial de plus en plus impactant.

4.5.3 Risques politiques liés aux implantations géographiques

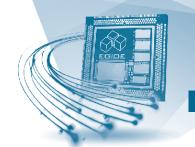
Les unités opérationnelles du groupe implantées en Europe (France, Grande Bretagne) ou aux Etats Unis ne sont soumises à aucun risque particulier lié à leur situation géographique. Le site de production marocain (Egima, installé à Casablanca) n'étant plus opérationnel depuis le 1er juillet 2009, il n'affectera pas le groupe en cas d'instabilité politique ou économique éventuelle du pays dans lequel il est installé.

4.5.4 Risques liés à la volatilité des cours

Tout évènement concernant la société, ses concurrents, le marché en général et l'un ou l'ensemble des secteurs sur lequel elle intervient (télécommunications, défense et spatial, aéronautique civile ou automobile) pourrait avoir un effet positif ou négatif sur le cours des actions de la société. De même, le titre de la société présente un risque de liquidité certain. Ainsi en 2011, et bien qu'en augmentation, le volume quotidien moyen d'échanges est resté faible avec 3 189 titres échangés par jour (soit 0,25 % du capital) contre 552 en 2010.

4.5.5 Risques liés aux phénomènes météorologiques

Les inondations qui ont durement touchées la région de Bangkok (Thaïlande) au cours du mois d'octobre 2011 ont contraint notre client à fermer ses usines pendant quelques semaines. Cela a entrainé la suspension des livraisons prévues et eu un impact sur le chiffre d'affaires et donc la trésorerie du groupe. La situation s'est améliorée depuis et les expéditions ont repris. Le redémarrage moins rapide que prévu de l'activité sur place a néanmoins entrainé quelques reports de chiffre d'affaires d'un trimestre à l'autre (donc de l'exercice 2011 au début de l'exercice 2012).



5 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1 Histoire et évolution de la société

5.1.1 Raison sociale

EGIDE S.A.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

La société est enregistrée au registre du commerce et des sociétés d'Avignon sous le numéro 338 070 352. Elle était préalablement enregistrée sous ce même numéro au registre du commerce et des sociétés de Versailles avant le transfert du siège social décidé le 28 mai 2010.

5.1.3 Date de constitution et durée de vie

La société a été constituée le 11 juillet 1986 pour une durée initiale de 99 ans, soit jusqu'au 10 juillet 2085, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue par la loi.

5.1.4 Siège social et forme juridique

Le siège social est situé Site du Sactar - 84500 Bollène (Tél : 04 90 30 97 11) depuis le 28 mai 2010. Il était situé auparavant au 2 rue Descartes, Parc d'Activités de Pissaloup - 78190 Trappes (Tél : 01 30 68 81 00), où sont restés les bureaux administratifs.

Egide est une société anonyme de droit français à conseil d'administration régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à venir, notamment par les dispositions du code de commerce ainsi que par ses statuts.

5.1.5 Événements importants dans le développement des activités

1986 : Création d'Egide pour répondre aux besoins de la Défense française en boîtiers hermétiques pour composants sensibles ; la société est spécialisée dans le scellement verre - métal.

1992 : Egide acquiert l'activité "encapsulation" de la société Xéram, alors filiale du groupe Péchiney, qui a mis au point une filière de scellement céramique - métal. Egide devient le seul spécialiste européen en céramique co-cuite à haute température (HTCC), qui permet de développer des boîtiers « intelligents ».

1994 : Egide entre sur le marché des télécoms (transmissions optiques), qui sera le moteur de son expansion avec une accélération en 1998.

1999 : Egide est cotée en Bourse.

2000 : Egide acquiert le fabricant américain de boîtiers Electronic Packaging Products (EPP), rebaptisé Egide USA, lui assurant une présence industrielle aux Etats-Unis ; Egide crée une filiale au Maroc.

2001 : Éclatement de la "bulle Internet", qui aura un impact direct sur le chiffre d'affaires de l'entreprise (part télécommunications qui représentait alors plus de 95 %).

2002 : Acquisition des principaux actifs de la société britannique Europlus à travers la filiale Egide UK créée à cet effet. Europlus apporte la technologie MIM (moulage par injection d'alliages spéciaux) nécessaire à la compétitivité des composants, télécoms notamment.

2002 : Ouverture de l'usine de la filiale Egima au Maroc, destinée à la production en grands volumes et à coûts réduits visant de nouveaux marchés civils.



2005 : Poursuite de la diversification afin d'équilibrer le chiffre d'affaires sur les différents marchés de la société.

2009 : Crise économique mondiale impactant tous les marchés de la société et nécessitant une réorganisation industrielle du groupe. La filiale marocaine Egima cesse son activité.

2010 : Sortie de crise au second semestre de l'année, forte progression des marchés infrarouge et retour significatif du marché des télécommunications par fibre optique. Transfert juridique du siège social (voir § 5.1.4).

2011 : Un bon premier semestre en termes de chiffres d'affaires mais un ralentissement au cours du second semestre à cause d'une crise économique liée à l'endettement des pays de la zone euro et des Etats-Unis, ayant entraîné une crise de confiance dans l'avenir, un manque de visibilité et un report des commandes à court terme.

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés

Les investissements réalisés par le groupe depuis 2009 concernent principalement le renouvellement d'équipements industriels sur les sites de production américain et français. La valeur unitaire de ces investissements est très souvent inférieure à 50 k€ dans la plupart des cas. Les acquisitions d'immobilisations corporelles pour les années 2009 à 2011 sont les suivantes :

En milliers d'euros	2009	2010	2011
Terrains et constructions Installations techniques et outillages Autres immobilisations	15 148 2	45 178 18	18 183 56
Total	165	241	257

5.2.2 Principaux investissements en cours

Le budget des investissements pour l'exercice 2012 est de l'ordre de 400 k€, supérieur à celui de l'exercice précédent ; environ 65 % est prévu pour Egide SA (nouveaux équipements, sécurité des installations, amélioration des performances, entretien des bâtiments), 20 % pour Egide USA (sécurité des installations, entretien des bâtiments) et 15 % pour Egide UK (équipements). Ces investissements seront financés sur fonds propres ou éventuellement en crédit-bail pour les équipements de production.

5.2.3 Principaux investissements à réaliser

Chez Egide SA, l'évolution rapide du mix produit vers des composants céramique complexes rend certains investissements nécessaires pour accroitre la capacité de production et suivre la demande. Quelques équipements spécifiques ayant des délais d'approvisionnement de plusieurs mois (fours haute température) seront ainsi à envisager à moyen terme. D'autres, comme les logiciels de simulation évolués, deviennent de plus en plus indispensables pour répondre aux problématiques des clients. La mise en conformité des bâtiments industriels devra également nécessiter quelques investissements à un horizon 2/3 ans. Par contre, la solution interne développée autour du logiciel de gestion existant retarde pour le moment l'investissement de 0,2 million d'euros qui était prévu pour moderniser l'outil de gestion de production.

Chez Egide USA, les investissements significatifs seront principalement dédiés aux équipements et infrastructures de l'atelier de traitement de surface. Chez Egide UK, la capacité de production est actuellement limitée par les équipements existants ; dans la mesure où la filiale dégage depuis peu des cash-flows légèrement positifs, l'acquisition de nouveaux outils de production pourra être envisagée. Cependant, l'activité de la filiale anglaise (voir § 6.1.2) n'étant pas au cœur du métier d'Egide (voir § 6.1.1), il n'est pas prévu que la maison mère participe au financement desdits investissements.



5.2.4 Nantissements des actifs

Des SICAV monétaires inscrites à l'actif du bilan consolidé d'Egide sont données en garantie au profit de la filiale Egima (caution au profit des douanes marocaines) (voir § 20.3.1.5.4.18).

Le tableau ci-dessous présente le détail des nantissements sur immobilisations existant au 31 décembre 2011 :

Nantissement sur immobilisations	Date de départ	Date d'échéance	Montant d'actif nanti en € (a)	Total du poste de bilan en € (b)	% (a) / (b)
Incorporelles Corporelles Financières			Néant		- - -
Total					-

Il est précisé que le capital ne fait l'objet d'aucun nantissement.



6 APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1 Principales activités

6.1.1 Les boîtiers hermétiques de protection

Egide conçoit, produit et vend des composants d'encapsulation hermétique (boîtiers) servant à la protection et à l'interconnexion de plusieurs types de puces électroniques ou photoniques.

Ces boîtiers ont pour mission d'assurer l'invulnérabilité de systèmes électroniques intégrés ou de puces complexes, donc fragiles, sensibles aux environnements thermiques, atmosphériques ou magnétiques difficiles.

Ces composants sont le fruit d'un savoir-faire complexe faisant appel à plusieurs disciplines : structure des matériaux et notamment des alliages spéciaux, chimie et traitement de surface, mécanique et thermodynamique, électronique, optoélectronique et modélisation hyperfréquence. Egide est l'un des rares acteurs à maîtriser l'ensemble des technologies mises en œuvre autour des deux familles de matériaux utilisés à ce jour dans le monde pour ces boîtiers : le verre - métal et la céramique. La société produit sa propre céramique et grâce à ses filiales anglaise et américaine, réalise en interne ses composants métalliques moulés ainsi que des perles de verre. Le transfert technologique de cette dernière activité vers le site de production français, initié depuis quelques mois, a par ailleurs bien avancé. Les premières qualifications ont été prononcées en début d'année 2012 et l'aménagement final du local de production sur le site de Bollène ainsi que les formations des opérateurs et techniciens est prévu courant avril.

6.1.1.1 Les technologies de scellement

Verre - métal

Cette technologie constitue depuis l'origine le cœur de métier de la société. Le corps des composants ainsi que les broches de connexion sont métalliques. Ces broches sont maintenues et isolées par des perles de verre devant assurer une herméticité parfaite à l'endroit où les broches traversent les parois métalliques.

Les métaux utilisés sont des alliages spéciaux, le plus courant étant le kovar qui est un alliage de fer, de nickel et de cobalt. Il est également fait appel à d'autres types de métaux tels que le molybdène, le cuivre - tungstène, l'aluminium - carbure de silicium ou le titane pour des applications où la dissipation thermique est importante ou le poids critique.

L'assemblage des éléments du boîtier métallique est réalisé par brasage (soudure) dans des fours à très haute température. Les brasures sont elles-mêmes constituées d'alliages spéciaux, tels que l'or - étain, l'or - germanium ou l'argent - cuivre.

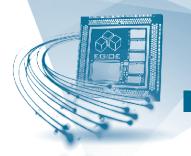
Céramique - métal

Dans cette technologie, plus rare et plus difficile à réaliser, les boîtiers conservent une structure métallique comparable à celle des boîtiers verre - métal, utilisent les mêmes alliages et les mêmes brasures, mais les perles de verre sont remplacées par des inserts céramiques. Les parois des boîtiers sont percées d'une fenêtre rectangulaire dans laquelle est brasé hermétiquement un bloc de céramique pourvu de pistes reportées par sérigraphie, remplaçant ainsi les perles de verre.

D'autres boîtiers utilisent soit des composants céramiques assemblés avec des broches métalliques pour répondre, notamment, aux applications de l'infrarouge, soit des fonds céramique complexes sur lesquels sont reportés des cadres métalliques pour les applications télécoms.

Intégration d'éléments passifs

S'appuyant sur son expertise d'assemblage complexe, Egide a étendu son domaine d'activité en réalisant pour certains de ses clients l'intégration de composants passifs (éléments dissipants, TEC, optiques, ...). Cette offre fait dorénavant partie de la proposition Egide et permet au client de rester centré sur son métier de base.



6.1.1.2 Le traitement de surface

Le traitement de surface s'effectue par dépôts électrolytiques ou chimiques (Or et Nickel), sur une ligne de traitement de surface semi automatisée ou manuelle selon les sites de production et les applications.

Ces dépôts, de l'ordre du micron, sont nécessaires à différents stades de la fabrication des boîtiers :

- nickelage des composants céramiques avant leur assemblage
- pré traitement des composants métalliques
- dorure des boîtiers verre métal et céramique au stade final de la fabrication

La très grande expertise d'Egide dans le domaine du traitement de surface et l'intégration de la ligne dans le flux de production sont des atouts majeurs pour assurer une qualité optimale du boîtier fini.

6.1.1.3 La céramique, de la poudre au composant

La céramique produite par Egide sur son site de Bollène, est dite HTCC (High Temperature Cofired Ceramic) ou "céramique cofrittée à haute température". Source de miniaturisation et de connectivité complexe, cette technologie débouche sur de multiples applications, telles que la réalisation d'inserts, de substrats de modules multi - puces (Multi Chip Modules) ou de composants spécifiques répondant aux besoins des marchés infra-rouge ou télécoms haut de gamme.

De la poudre au composant, Egide maîtrise l'intégralité du processus de fabrication :

La production de céramique (ou « green tape »)

La céramique "crue" est obtenue à partir de poudre d'alumine et de composants organiques qui sont mélangés et donnent une matière à l'aspect pâteux, la barbotine. Cette dernière est coulée sur des bandes de plastique, puis rendue souple par séchage et évaporation des solvants. Les bandes, de différentes épaisseurs, sont ensuite découpées en feuilles avant d'être utilisées.

Les encres

Produites également au sein du site de Bollène, les encres sont obtenues à partir de poudre de tungstène et de solvants. Elles servent à la sérigraphie des pistes conductrices sur les différentes feuilles de céramique ainsi qu'au remplissage des vias (trous minuscules sur chacune des feuilles) afin établir la conduction d'une couche à l'autre.

Le procédé HTCC (céramique cofrittée à haute température)

Egide maîtrise toutes les opérations de transformation de la céramique "crue" dans une salle blanche de classe 10 000 : poinçonnage des vias et des fenêtres, remplissage des vias, sérigraphie des pistes, pressage et découpe. La maîtrise conjointe de la production de céramique et des encres constitue un avantage décisif pour le succès de l'étape de co-frittage (alumine – tungstène) du procédé HTCC. Lors de cette opération, les composants en céramique très résistante sont obtenus par superposition de différentes feuilles, pressage et cuisson dans des fours spéciaux fonctionnant à très haute température (1 600°).

6.1.1.4 Les perles de verre

Egide fabrique des perles de verre utilisées dans les boîtiers verre – métal. La matière de base est la poudre de verre, qui est agglomérée puis cuite à haute température (environ 600 °) dans un four dédié. Cette activité complète l'intégration de la production et son indépendance d'approvisionnement sur un des postes clés de la technologie verre - métal.

6.1.2 Le moulage par injection de métal (MIM)

La technologie du moulage développée dans la filiale anglaise remplace l'usinage ou l'emboutissage de matière métallique. On utilise ainsi du métal en poudre, injecté sous pression dans un moule, pour obtenir des composants de forme complexe. Une fois amorti le coût du moule, elle permet la production en grandes séries à des prix bas de structures utilisées notamment pour la fabrication des boîtiers. Cette technologie de moulage permet également de produire des pièces en plastique utilisées notamment dans les télécoms (guides et supports de fibres optiques) ainsi que des pièces en métal pour le secteur industriel, médical ou automobile.



6.1.3 Répartition du chiffre d'affaires par activités

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par activité est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2009		2010		2011	
	K€	%	K€	%	K€	%
Produits verre - métal Produits céramique Autres (dont MIM et plastique) Études Éléments non récurrents *	12 347 6 665 1 759 384 695	56,5 % 30,5 % 8,0 % 1,8 % 3,2 %	10 671 1 738 293	48,6 % 43,2 % 7,0 % 1,2 % 0,0 %	11 395 2 418 363	46,3 % 42,4 % 9,0 % 1,4 % 0,9 %
Total	21 850	100,0 %	24 704	100,0 %	26 873	100,0 %

^{*} Vente d'or en 2009 et produits de location d'Egima en 2011.

6.2 Principaux marchés

Présente dès l'origine sur les marchés des industries de défense et du spatial, puis sur le marché des télécommunications par fibre optique, Egide a maintenant étendu ses activités aux marchés de l'aéronautique civile, de l'automobile, du médical, de la sécurité et des applications industrielles de l'infrarouge.

6.2.1 Les industries de défense et du spatial

L'électronique utilisée dans tous les équipements militaires fait largement appel aux boîtiers hermétiques pour assurer sa protection. Egide est présent naturellement depuis sa création sur les programmes français et européens, et grâce à sa filiale Egide USA qui produit localement, la société satisfait également les besoins des marchés de défense américains.

Ainsi, on trouve des boîtiers tels que ceux fabriqués par Egide dans les différents avions de combats du type Rafale (France), Eurofighter (Angleterre, Italie, Allemagne et Espagne), Jas Grippen (Suède) ou F22 et F35 (Etats-Unis) mais également dans les systèmes d'armes associés. L'électronique de défense concerne aussi les installations au sol tels les radars, les détecteurs infrarouges ou les missiles et les équipements utilisés dans les blindés, les hélicoptères, les drones ou les porte-avions. De même, les projets liés aux équipements des fantassins du futur se sont accélérés : programme FELIN (Fantassin à Equipements et Liaisons Intégrés) en France ou programme FFW (Future Force Warrior) aux Etats Unis, nécessitant eux aussi des boîtiers pour protéger l'électronique associée.

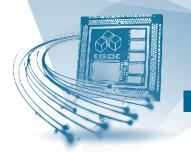
Certaines applications demeurent en verre métal (boîtiers de puissance, systèmes de contrôle) et d'autres utilisent la céramique (vision infrarouge, calculateurs pour missiles).

L'européanisation des composants a été expressément souhaitée par les principales forces armées et le Pentagone reste intransigeant sur la provenance américaine de ses systèmes militaires sensibles.

En ce qui concerne les applications spatiales, elles couvrent trois domaines : les télécommunications, l'observation et la navigation. Egide y est présent grâce à ses boîtiers verre-métal ou aluminium pour les satellites et grâce à son activité d'argenture de joints métalliques en fournissant les équipementiers du lanceur ARIANE. Ce marché reste soumis aux aléas des financements des grands programmes européens ou internationaux mais en dehors de son aspect cyclique, il reste en parfaite adéquation avec les compétences d'Egide qui répond là encore parfaitement à la demande d'européanisation des sources.

6.2.2 Les télécommunications

Il existe trois manières de transmettre des informations : le traditionnel fil de cuivre (ADSL), les liaisons hertziennes (téléphone mobile cellulaire) et la fibre optique. Cette dernière est de loin celle qui permet d'atteindre les plus hauts débits et elle constitue dorénavant le cœur des réseaux de télécommunications.



Les boîtiers d'Egide se retrouvent directement dans plusieurs types de sous-ensembles optoélectroniques car tous font appel à des puces en matériaux sensibles et complexes pour lesquels des boîtiers hermétiques sont indispensables :

- les émetteurs, qui transforment un signal électrique en un signal optique transporté par la fibre,
- les récepteurs, qui font l'opération inverse,
- les modulateurs, qui servent à transformer un signal continu en suite de 0 et de 1,
- les amplificateurs, qui servent à amplifier un signal optique grâce à des lasers de forte puissance,
- les multiplexeurs, qui groupent, dégroupent et orientent les communications,
- les compensateurs de dispersion qui corrigent certains défauts du signal,
- les commutateurs longueurs d'onde (WSS) qui permettent la réutilisation d'une même longueur d'onde par plusieurs utilisateurs.

Le marché des télécoms par fibre optique a connu une crise exceptionnelle tant par son ampleur (emballement suivi d'un arrêt brutal en quelques mois) que par sa durée (environ 10 ans). En légère reprise en 2008, ce marché a malheureusement été ralenti par les effets de la crise économique mondiale de 2009 puis celle de 2011. Néanmoins, la tendance à la hausse devrait s'intensifier sur les prochaines années, la surcapacité des réseaux à l'origine de la crise étant maintenant comblée et le trafic, donc le besoin en transmission de données, n'ayant pas faibli surtout depuis l'utilisation très répandue des Smartphones et autres objets communicants telles les tablettes tactiles. Depuis quelques mois, les annonces se font d'ailleurs plus nombreuses sur le déploiement des réseaux à 40 et 100 Gbits/s dans le monde.

Seules les liaisons par fibre optique permettent de répondre aux besoins en débits élevés. La montée en puissance des services Internet, de la téléphonie fixe et mobile et de la vidéo (les offres « quadruple play ») en Europe et aux Etat-Unis nécessite le déploiement de l'optique dans les réseaux métropolitains. Le raccordement optique des immeubles, maisons et autres réseaux locaux, qui implique de nombreuses connexions et donc des composants d'encapsulation, est devenu une priorité de nombreux gouvernements.

On assiste également au retour de grands projets sous-marins, telle la modernisation de la liaison SEA-ME-WE 4 (South East Asia - Middle East - West Europe 4) qui relie la France à Singapour a travers 20 000 km de fibre optique ou bien l'installation d'un réseau de 440 km de fibre (projet Silphium) reliant la Lybie à la Grèce. Ont également fait l'objet d'une communication la modernisation de la liaison Paris-Londres de France Telecom-Orange (720 km), l'installation d'un réseau de 10 400 km Asie-Pacifique (Asia Pacific Gateway), la modernisation des 9 800 km du réseau reliant Hong Kong, la Corée du Sud, le Japon et Taiwan, le déploiement d'un réseau de 2 000 km entre le Maroc et l'Espagne, d'un autre réseau de 2 300 km reliant Israël et l'Italie ou bien encore la connexion des lles Tonga (Pacifique sud) au réseau sous marin reliant l'Australie aux Etats Unis via un câble sous marin de 827 km. Toutes ces transmissions par fibre optique font appel à des puces en matériaux sensibles et complexes pour lesquels des boîtiers hermétiques restent indispensables.

6.2.3 Les marchés industriels

Les marchés industriels regroupent toutes les applications qui ne sont ni militaires, ni spatiales, ni télécommunications. On y trouvera l'aéronautique civile, l'automobile, les équipements infrarouge civils mais également le médical ou l'instrumentation.

Egide fournit les sous-équipementiers d'Airbus Industrie, de Boeing et d'Embraer, en proposant notamment des boîtiers de protection pour les systèmes de gestion des moteurs (FADEC - Full Authority Digital Engine Control) ou bien des embases pour relais. Dans le domaine automobile, Egide vend des boîtiers pour les radars anticollisions (régulateurs de vitesse dits « intelligents ») qui descendent de plus en plus en gamme (ils étaient autrefois réservés aux grosses berlines haut de gamme et aux camions). A chaque fois, les compétences techniques de la société permettent de proposer les composants nécessaires à ces équipements de sécurité, issus du domaine militaire

Le désir de renforcer la sécurité a entraîné l'arrivée d'applications infrarouge civiles multiples : surveillance des frontières, des bâtiments industriels et des lieux publics, aide au diagnostic médical, assistance au pilotage sans visibilité, détection des gaz, ... Dérivées là encore des applications militaires, elles connaissent une forte croissance, notamment grâce à des produits utilisés par les pompiers (vision à travers la fumée), pour la sécurité (surveillance de sites), pour la maintenance prédictive (diagnostic d'un court-circuit avant qu'il n'arrive), par le corps médical (détection de tumeurs) ou encore par l'industrie automobile (vision nocturne).

Enfin, grâce à l'offre de produits métalliques moulés d'Egide UK, le groupe s'adresse au vaste marché industriel (instrumentation, équipements agricoles) et au secteur médical (manches de bistouris), sensible aux conjonctures de marchés mais néanmoins source de diversification nécessaire.



6.2.4 Répartition du chiffre d'affaires par marchés

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par marchés est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2009		2010		2011	
	K€	%	K€	%	K€	%
Défense et spatial Télécommunications Autres (dont industriel) Éléments non récurrents *	11 973 3 255 5 927 695	54,8 % 14,9 % 27,1 % 3,2 %	6 070 6 110	24,6 %	5 790 7 762	48,6 % 21,6 % 28,9 % 0,9 %
Total	21 850	100,0 %	24 704	100,0 %	26 873	100,0 %

^{*} Vente d'or en 2009 et produits de location d'Egima en 2011.

6.2.5 Les clients

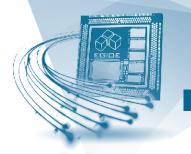
La société dispose de nombreuses références sur ses segments d'activité. Les principaux clients du groupe Egide sont les suivants :

Télécommunications	Défense et spatial	Industriel
3S Photonics (France) Agilent Technologies (USA) Alcatel Thales III/V Lab Alcoa (USA) Axsun (USA) Coset (Corée) CyOptics (USA) Discovery Semi (USA) EM4 (USA) Fermionics (USA) Fabrinet (Asie) JDSU (USA, Canada, Chine) Perkin Elmer/Excelitas (Canada) Sanmina (Chine) TeraXion (Canada) U²t (Allemagne)	Astrium (France) Crane (USA) Delta Electronics (USA) International Rectifier (USA) MBDA (France, GB) Mipot (Italie) MS Kennedy (USA) Northrop Grumann (USA) Q-Tech Corporation (USA) Raytheon (USA) SCD (Israël) Selex (GB) Sofradir (France) Solitron Devices (USA) Teledyne Cougar (USA) Textron Systems (USA) Thales (France) Thales Alénia Space (France, Italie et Belgique)	Aeroflex (USA) Autocruise (France) Carlton Life Support (USA) C-Mac Microcircuit (GB) Delavan (GB) Flir (USA) Gripple (GB) Interplex (GB) Q Imaging (Canada) Petercem/ABB (France) Richco (GB) Servomex (GB) STPI Groupe (France) Surgical Innovation (GB) Swan Morton (GB) Ulis (France) Welwyn Components (GB) Xsis Electronics (USA)

Les 10 premiers clients du groupe Egide en 2011, tous segments d'activité confondus, ont représenté moins de 63 % du chiffre d'affaires, aucun client ne représentant individuellement plus de 13 % du total. En 2010, les 10 premiers clients représentaient moins de 60 % du chiffre d'affaires.

Sur la base de ce portefeuille clients, Egide n'estime pas nécessaire de prendre une assurance crédit autre que celle souscrite dans le cadre des contrats d'affacturage, sauf dans quelques cas bien particuliers (utilisation du crédit documentaire si nécessaire). Ce sont les livraisons qui déclenchent la facturation aux clients. La durée des contrats commerciaux dépend souvent de la quantité de produits commandés. Pour des projets avec des faibles volumes, les commandes couvriront une période de 3 à 9 semaines et seront régulièrement prises au cours d'une année ; pour des programmes impliquant des volumes plus importants, les commandes couvriront une période de plusieurs mois avec un cadencement des livraisons. Les contrats significatifs sont mentionnés au chapitre 22.

L'organisation commerciale du groupe s'appuie sur des salariés directs pour chacune des filiales opérationnelles (Egide SA, USA et UK) ainsi que sur un réseau d'agents non exclusifs mais spécialisés en produits « high-tech » couvrant les Etats Unis (3 personnes) et l'Asie (5 personnes).



6.2.6 Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par zones géographiques est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2009		2010		2011	
	K€	%	K€	%	K€	%
France Union Européenne (hors France) Amérique du Nord Reste du monde Éléments non récurrents *	5 601 3 278 8 099 4 177 695	25,6 % 15,0 % 37,1 % 19,1 % 3,2 %	3 677 8 895 5 718	25,9 % 15,0 % 36,0 % 23,1 % 0,0 %	2 968 8 076 6 820	32,6 % 11,1 % 30,0 % 25,4 % 0,9 %
Total	21 850	100,0 %	24 705	100,0 %	26 873	100,0 %

^{*} Vente d'or en 2009 et produits de location d'Egima en 2011.

6.3 Événements exceptionnels

Le marché des télécommunications a connu une crise d'une exceptionnelle ampleur en 2001 et 2002, qui s'est poursuivie jusqu'à mi 2010 malgré un sursaut en 2008. Elle avait conduit à la fermeture du site de production de Trappes.

En 2009, c'est une crise économique mondiale qui a touché tous les secteurs de l'économie, ses conséquences ayant été particulièrement sévères pour toutes les sociétés du groupe Egide. Elle a d'ailleurs conduit la société à mener une réorganisation industrielle, notamment par un repositionnement de la filiale Egide USA sur ses marchés militaires domestiques (entraînant la réduction de moitié de ses effectifs), un transfert de la production de produits télécoms vers le site de production français et l'arrêt de l'activité exercée sur le site marocain à compter du 1er juillet.

En 2011, la crise liée à l'endettement des pays de la zone euro et des Etats-Unis a eu des répercussions sur l'industrie, entrainant une crise de confiance dans l'avenir, un manque de visibilité et un report des commandes. Pour Egide, cela s'est d'abord traduit par des rééchelonnements de livraisons au cours du troisième trimestre, puis par des reports de livraisons sur les premiers trimestres 2012 là où la demande était positionnée sur le quatrième trimestre 2011. Tous les clients de la société ont été plus ou moins touchés par ce phénomène, et ce quel que soit leur secteur d'activité. Les clients télécoms ont cependant été les plus touchés, ce qui s'est traduit chez Egide par une révision à la baisse du chiffre prévu au second semestre 2011. L'année 2011 s'est donc close sur une progression du chiffre d'affaires par rapport à l'année 2010, mais dans des proportions (+ 9 %) moindres par rapport aux attentes de début d'année.

Des évènements tels que ceux indiqués ci-dessus restent par définition imprévisibles. Pour se prémunir des conséquences qu'ils entraînent (sur le chiffre d'affaires et sur les résultats), Egide s'attache à diversifier au maximum ses secteurs d'activité et tend à se maintenir au niveau le plus élevé de l'état de l'art, les produits de très haute technologie ayant tendance à résister le mieux à la conjoncture économique.

6.4 Position concurrentielle

Les concurrents d'Egide restent peu nombreux au niveau mondial et sont soit des grands groupes internationaux, dont une branche fabrique des composants électroniques, soit des sociétés filiales de grands groupes, soit des petites structures de type familial. Dans cet univers, Egide est quasiment le seul acteur indépendant dont l'unique activité est la fabrication de boîtiers hermétiques.

Généralement, on rencontrera les concurrents américains sur la technologie verre - métal alors que les japonais sont plutôt spécialisés en technologie céramique. Les autres concurrents asiatiques sont quant à eux plus actifs sur des produits standard (donc plus simples) à très bas coût, qu'ils soient en verre - métal ou en céramique.



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2011

Le tableau ci-après présente les principaux concurrents d'Egide :

Nom	Pays	Marchés	Chiffre d'affaires	Cotation	Capitalisation
Ametek Kyocéra Electrovac Schott Sinclair NTK Hirai Metallife	États-Unis Japon Autriche Allemagne États-Unis Japon Japon Corée	Aéromil Aéromil, télécoms Industriel Industriel, télécoms Aéromil, industriel Aéromil, industriel Industriel Industriel	€ 0,96 milliard (1) € 1,4 milliard (3) Non disponible Non disponible Non disponible € 0,50 milliard (5) Non disponible Non disponible	New York Tokyo Non cotée Non cotée Non cotée Tokyo Non cotée Non cotée Non cotée	€ 5,8 milliards (2) € 12,5 milliards (4) - - - € 2,2 milliards (4) -

⁽f) Source : Communiqué de presse du 26 janvier 2012. Chiffre d'affaires au 31 décembre 2011 pour l'activité "électromécanique" - \$ 1,343 milliard contre \$ 1,146 milliard en 2010.

Les concurrents principaux sont présents sur les marchés des télécoms et de la défense, moins sur les applications industrielles. Au contraire, les concurrents qu'Egide rencontre moins souvent s'adressent plutôt au monde industriel et automobile. Grâce à son usine de San Diego aux Etats-Unis, Kyocéra peut proposer des produits céramiques aux clients américains de la défense, ce que ne peut pas faire Egide USA car elle ne dispose pas de la technologie céramique.

Dans cet environnement, Egide n'est dépendant d'aucun brevets ou licences, ses procédés de fabrication comme ceux de ses concurrents étant généralement basés sur un savoir faire et l'expérience des ses équipes.

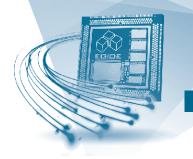
Au niveau mondial, Egide possède une image de qualité et de haute technicité provenant de son expérience dans l'électronique de défense et des industries spatiales, industries extrêmement exigeantes (qualifications, audits réguliers,...), et occupe une position de tout premier plan aux cotés de Kyocéra.

⁽²⁾ Source: New York Stock Exchange. Cours au 10 avril 2011.

⁽³⁾ Source : Communiqué financier du 30 janvier 2012. Chiffre d'affaires au 31 décembre 2011 pour l'activité "semi-conducteurs" (année civile) - ¥ 159,8 milliards contre ¥ 173,5 milliards en 2010 (année civile).

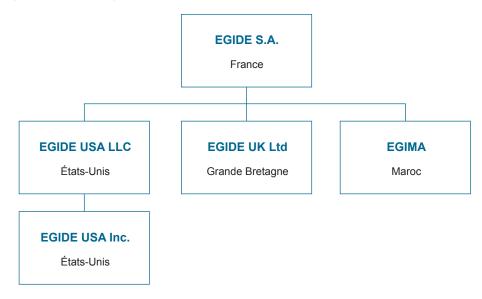
⁽⁴⁾ Source: Tokyo Stock Exchange. Cours au 10 avril 2012.

⁽⁵⁾ Source : Communiqué de presse du 31 janvier 2012. Chiffre d'affaires au 31 décembre 2011 pour l'activité « composants céramique » (année civile) - ¥ 55,5 milliards contre ¥ 72,2 milliards en 2010 (année civile).



7 ORGANIGRAMME

7.1 Organigramme du groupe



7.2 Liste des filiales et structure du groupe

Egide SA est la société mère. Elle détient directement et à 100 % ses trois filiales (Egide USA LLC aux Etats-Unis, Egide UK Ltd en Angleterre et Egima au Maroc). Egide USA LLC détient quant à elle directement et à 100 % la filiale Egide USA Inc., basée aux Etats-Unis.

Egide USA LLC est un holding détenu par la société mère dont la seule activité est de détenir la totalité du capital d'Egide USA Inc.

Egide SA, Egide USA Inc et Egide UK sont des sociétés qui ont leur activité économique propre. A ce titre, elles détiennent chacune des actifs qui leur permettent de produire et vendre indépendamment les unes des autres. Egima possède également ses actifs de production mais ne vendait qu'à Egide SA (mise en place d'un régime de travail à façon). Depuis le 1er juillet 2009, Egima a suspendu son activité et un processus de cession de cette filiale est en cours.

Ces sociétés possèdent leurs propres disponibilités et leurs propres endettements car il n'y a pas de gestion centralisée de trésorerie au niveau du groupe.

Egide SA, Egide USA et Egide UK ont le même président mais possèdent chacune leur propre direction, services administratifs et comptables, services commerciaux, bureaux d'études, qualité et services de production. Le président d'Egide SA est également gérant d'Egima, filiale qui ne dispose plus de direction locale depuis le 1er novembre 2010. Seul un management de transition est présent au Maroc par le biais du responsable maintenance usine et de la responsable administrative.

Les différents échanges entre les sociétés du groupe donnent lieu à facturations inter sociétés et répondent aux règles des conventions réglementées (voir § 19.1 - Conventions réglementées).

Les sociétés opérationnelles Egide SA et Egide USA Inc. exercent leur activité dans le domaine des boîtiers hermétiques d'interconnexion. La filiale Egide UK Ltd vend des composants métalliques moulés (qui ne sont pas des boîtiers), principalement à destination des marchés télécoms et industriels. Elle permet également de remplacer certains fournisseurs pour des produits utilisés comme composants par les autres sociétés du groupe.

Voir § 20.3.2.4.3.22 - Eléments concernant les entreprises liées et les participations



8 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1 Immobilisations corporelles importantes

8.1.1 Les sites industriels

Le groupe Egide dispose d'importants moyens de production articulés autour de trois sites : Bollène (France), Cambridge (Maryland, USA) et Woodbridge (Suffolk, UK). Le site marocain n'est plus un site de production opérationnel.

Le site de Bollène (Egide SA)

Centre d'excellence pour les deux technologies de scellement, il possède de plus la maîtrise de la céramique cocuite à haute température (HTCC). Dans un bâtiment d'environ 5 700 m², équipé d'une salle blanche (classe 10 000) de 500 m² pour le traitement de la céramique crue, Bollène assure de bout en bout la production de composants céramiques. Le site assure également l'assemblage, le traitement de surface et le contrôle des boîtiers verre - métal et céramique - métal ainsi que la fabrication des perles de verre. Il est doté d'un bureau d'études pour la céramique et pour le verre métal ainsi que de ressources R&D. Le bâtiment est loué à un investisseur immobilier en vertu d'un bail commercial de 12 ans ayant démarré en 2010. Ce site était auparavant détenu en pleine propriété.

Le site de Cambridge (filiale Egide USA)

Dans un bâtiment de 5 000 m², le site assure principalement pour le marché américain, l'assemblage, le contrôle et le traitement de surface de boîtiers verre - métal. Il produit également des perles de verre. Il comporte un bureau d'études verre - métal. Le bâtiment est loué à un investisseur immobilier en vertu d'un bail commercial de 10 ans ayant démarré en 2008. Ce site était auparavant détenu en pleine propriété.

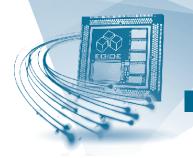
Le site de Woodbridge (filiale Egide UK)

Il détient la technologie de moulage de produits complexes par injection de métal (MIM – Metal Injection Molding). Dans un bâtiment d'environ 2 500 m² pris en location auprès d'un tiers extérieur au groupe pour une durée de 5 ans renouvelable, il assure la fabrication des moules ainsi que la production de composants métalliques. Il dispose d'un bureau d'études moulage.

Autres sites

Par ailleurs, les services administratifs, commerciaux, achats et usinage graphite d'Egide SA sont situés en région parisienne (à Trappes dans les Yvelines), dans un bâtiment d'environ 1 300 m² en location auprès d'un investisseur immobilier en vertu d'un bail de 9 ans ayant démarré en 2008.

Pour mémoire, le site de Casablanca comporte un bâtiment de 3 000 m² construit sur un terrain de 10 000 m² dans la zone de l'aéroport de Casablanca. Seules la chaîne automatique de traitement de surface et la station de traitement des effluents ont été laissées sur place. L'ensemble du site est en cours de cession.



8.1.2 Les équipements industriels

Sur l'ensemble des trois sites de production, Egide est propriétaire de ses équipements industriels, qui se composent notamment :

- De deux salles de coulage pour la céramique avec leurs équipements de contrôle atmosphérique ;
- D'une salle blanche contenant des équipements pour transformer la céramique crue : machines de poinçonnage des vias et des fenêtres, machines de remplissage des vias, machines de sérigraphie des conducteurs et des open-vias, presses d'agglomération, machine de découpe crue ;
- D'équipements de fabrication de composants moulés par injection ;
- D'équipements de fabrication de perles de verre ;
- De fours de déliantage ;
- De fours pour le frittage à haute température (1 600°) de la céramique et des composants moulés ;
- De machines de découpe en cuit (scies diamantées) ;
- De machines de sérigraphie des extrémités ;
- De fours pour le brasage sous vide ;
- De fours à passage pour le brasage sous atmosphère contrôlée (moyenne et haute température) ;
- De fours à passage pour le scellement hermétique avec des perles de verre ;
- D'installations de galvanoplastie contrôlées par ordinateur ;
- De machines de contrôle d'herméticité ;
- De plusieurs centres d'usinage graphite ;
- De nombreux instruments de contrôle visuel et dimensionnel (dont une mesure 3D) ;
- D'un wire bonder (équipement de câblage);
- De machines de cyclage thermique.

Les équipements dédiés à la production de la céramique sur le site de Bollène ont été principalement acquis au cours de l'année 2000

8.2 Questions environnementales pouvant influer sur l'utilisation des immobilisations

Voir § 4.3 - Risques industriels et environnementaux.

8.3 Impact environnemental de l'activité du groupe

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 5 du code de commerce, un certain nombre d'informations relatives aux conséquences environnementales de l'activité d'Egide SA et de ses filiales sont indiquées ci-après. Les informations présentées ont été collectées auprès du responsable Maintenance & Sécurité usine ainsi que du responsable Qualité & Environnement pour ce qui concerne l'entité française et auprès des managers locaux pour ce qui concerne les filiales américaine et anglaise. La société marocaine Egima n'ayant aucune activité industrielle depuis le 1er juillet 2009, il n'est donné aucun élément pour celle-ci :

Consommations de ressources en eau, matières premières et énergie

Dans le cadre de son activité, le groupe consomme de l'eau principalement pour le refroidissement des fours et l'alimentation des chaînes de galvanoplastie. Dans un souci d'économie, Egide SA, Egide SA et Egide UK ont mis en place un système de refroidissement des fours en circuit fermé, avec installation de tours de refroidissement. Egide USA a en plus certains équipements qui fonctionnent en circuit ouvert. Dans le même ordre d'idées, le traitement de surface, présent uniquement dans les entités française et américaine, est passé du système de rinçage courant à un système dit "à bain mort", c'est à dire que les bains de rinçage sont changés périodiquement au lieu d'être en circuit ouvert continu. Certaines opérations sont malgré tout en circuit ouvert chez Egide USA.

En matière d'énergie, le groupe utilise des fours de brasage et de frittage à haute température, forts consommateurs d'électricité. Ces fours consomment également des gaz (azote et hydrogène) approvisionnés régulièrement auprès de fournisseurs spécialisés.



Enfin, dans le cadre de la réalisation des tests d'herméticité de ses produits, le groupe utilise de l'hélium, également approvisionné en bouteilles par des fournisseurs spécialisés.

Les consommations de produits cités ci-dessus sont résumées dans le tableau suivant :

Ressource	Unité	Egide SA	Egide USA	Egide UK
Eau (toutes utilisations)	m ³	12 831	3 746	1 228
Électricité	kWh	3 972 239	3 620 050	738 000
Gaz de ville	kWh	1 521 445	4 642 602	-
Hydrogène	m ³	28 708	33 348	9 360
Azote	Kg	906 020	857 960	9 672

Certifié ISO 14001 (Egide SA) ou non, le groupe veille à limiter la consommation de toutes ces ressources dans le cadre de son activité.

Pour sa production, Egide utilise principalement du kovar (ou dilver P1), de l'alumine et du tungstène comme matière première. Le kovar est un alliage de fer, de nickel et de cobalt et entre dans la composition des produits métalliques achetés par le groupe auprès d'usineurs, d'emboutisseurs ou de fournisseurs de poudre. Le kovar est approvisionné par Egide auprès de sociétés spécialisées françaises ou américaines, ou directement par les fournisseurs. Egide n'a acheté directement que peu de kovar brut au cours de l'exercice (239 kg par Egide SA, 300 kg pour Egide USA et 400 kg de poudre pour Egide UK). L'alumine et le tungstène sont utilisés pour la fabrication des composants céramique ; 400 kilos de tungstène ont été achetés au cours de l'exercice 2011.

Egide consomme également de l'aurocyanure pour ses activités de traitement de surface. Au cours de l'exercice 2011, un total de 126 kg d'aurocyanure a été acheté (63 kg par Egide SA et 63 kg par Egide USA), représentant l'équivalent de 86 kg d'or métal pour lequel aucune difficulté d'approvisionnement n'est rencontrée.

Rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Egide SA et Egide USA possèdent des équipements de traitement de surface, principalement composés d'une chaîne semiautomatique et manuelle de galvanoplastie ainsi que de bains chimiques de différentes natures. Tous ces équipements sont construits sur des bacs de rétention, eux-mêmes reliés à des cuves de stockage, pour prévenir tout risque de pollution des sols en cas de débordement accidentel.

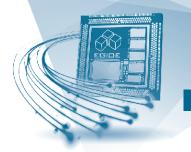
Pour le séchage des boîtiers après traitement de surface, Egide n'utilise plus d'HydroChloroFluoroCarbure (HCFC) car ce produit est devenu interdit ; le groupe a qualifié les produits de remplacement.

Nuisances sonores et olfactives

L'activité traitement de surface peut être la source d'odeurs liées à l'activité, odeurs qui sont cependant neutralisées par les installations d'aspirations en salle de galvanoplastie. En cas d'arrêt accidentel de ces extractions, une procédure permet l'arrêt de la chaîne et la mise en sécurité du personnel. L'air extrait est filtré par des équipements qui piègent toutes les émissions polluantes avant rejet à l'extérieur. Les rejets des fours utilisés par Egide UK peuvent être source d'odeurs désagréables pour le voisinage mais des filtres et un positionnement optimum des extractions maintiennent ces rejets dans les normes en vigueur, contrôlés par le SCEH (Suffolk Coastal Environmental Health).

Les compresseurs d'air (fourniture d'air comprimé) et les tours aéro-réfrigérantes (refroidissement des fours) sont les seules sources de nuisances sonores externes. Le bruit reste cependant dans les normes en vigueur et ne procure aucune gêne significative compte tenu de l'environnement dans lequel se situent les sociétés du groupe (zone rurale avec champs agricoles et bâtiments industriels pour Egide SA, zone urbaine commerciale et de circulation pour Egide USA, ancienne base aérienne pour Egide UK).

Concernant les nuisances sonores internes, donc susceptibles d'affecter les salariés, il n'en existe pas à l'exception de celles liées au fonctionnement des centres d'usinage dans les unités qui en sont équipées. Les machines-outils sont en effet bruyantes, mais conformes aux normes en vigueur et contrôlées par la médecine du travail en France et l'OHSA (Occupational Health and Safety Authority) aux Etats Unis. Egide tient cependant à disposition de son personnel des casques anti-bruit.



Mesures prises pour limiter les atteintes à l'environnement

Egide SA exerce son activité dans une zone industrielle, entourée par une déchèterie, des champs agricoles, un contre canal parallèle au Rhône et la centrale nucléaire de Tricastin. Egide USA est situé dans une zone commerciale urbaine, au bord d'une route à forte circulation. Egide UK dispose d'installations industrielles sur une ancienne base aérienne de l'OTAN. Pour chacune des sociétés du groupe, leur environnement limite de fait les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales ou végétales protégées. Concernant les rejets d'effluents, Egide SA a décidé de les stocker dans une station construite à cet effet puis de les faire évacuer et traiter régulièrement par des sociétés spécialisées. Egide USA récupère les éléments polluants pour traitement avant de rejeter les effluents dans le réseau de ville (après contrôle préalable du pH). Egide UK a peu de rejets chimiques car la société ne dispose pas d'installations de traitement de surface ; ses rejets sont donc stockés avant évacuation et traitement par des sociétés spécialisées. A chaque fois qu'il le peut, le groupe privilégie la régénération de certains produits chimiques usagés.

Par ailleurs, dans le cadre de la certification ISO 14001 obtenue par Egide SA, un certain nombre de mesures ont été identifiées et mises en place (recyclage des papiers et cartons, suppression de l'utilisation des flo-pak, ...).

Démarches de certification en matière d'environnement

Certifiée ISO 9001:2008, Egide SA a obtenu le renouvellement de sa certification ISO 14001:2004 en novembre 2009. Bien que non certifiées, les filiales américaine et anglaise du groupe respectent les normes en vigueur dans leur pays respectif.

Conformité de la société aux dispositions en matière d'environnement

L'activité d'Egide SA est soumise à autorisation d'exploitation délivrée par la Préfecture de Vaucluse. La société fait donc l'objet de nombreux contrôles de la part d'organismes tels que la DREAL, l'Agence de l'Eau, la CRAM ou l'APAVE (analyse des rejets). L'activité d'Egide USA est soumise à autorisation d'exploitation délivrée par le département de l'environnement du Maryland (MDE - Maryland Department of the Environment) et la ville de Cambridge, MD. Elle est sujette à inspections du MDE et de l'agence de protection environnementale (Environmental Protection Agency). Des relevés trimestriels d'analyse des rejets sont communiqués aux services de la ville de Cambridge (Department of Works). Egide UK est quant à elle surveillée par les autorités locales du Suffolk en matière d'émissions polluantes pouvant provenir des extractions des fours et des étuves.

Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement

Le suivi des aspects environnementaux étant directement pris en charge par les services Qualité et Environnement de chacune des sociétés du groupe, aucune dépense spécifique n'a été engagée au cours de l'exercice 2011 autres que celles des services.

Services internes à l'entreprise responsables des problèmes d'environnement

La direction générale, les directions d'usines (Bollène, Cambridge et Woodbridge) et la direction Qualité et Environnement, en concertation avec le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) pour la France, sont directement en charge du suivi des conséquences de l'activité de chacune des entités sur son environnement. Le groupe s'appuie le cas échéant sur les organismes extérieurs compétents en la matière.

Provisions et garanties en matière d'environnement

Il n'est provisionné aucun frais spécifiques à engager en matière d'environnement au niveau du groupe.

Montant des indemnités versées en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement

Aucune indemnité n'a été versée à ce titre par le groupe au cours de l'exercice 2011.



Objectifs assignés aux filiales de la société en matière d'environnement

Préalablement à l'acquisition des filiales étrangères (Egide USA et Egide UK), la société avait fait réaliser un audit environnemental, qui avait confirmé qu'aucune des deux sociétés n'était en infraction vis-à-vis de la législation en vigueur dans leur pays respectif. Depuis, Egide s'attache à faire respecter à ses filiales américaines et anglaises les normes en cours et les éventuelles évolutions associées.

Concernant Egima, qui est une création d'usine, Egide appliquait au Maroc les normes environnementales européennes, bien plus contraignantes que les normes locales. Une station de traitement des effluents, intégrée à la ligne de galvanoplastie, permettait à cette filiale de ne rejeter aucun déchet nocif dans l'environnement. Depuis le 1er juillet 2009, cette unité n'est plus opérationnelle et son impact sur l'environnement est nul.

D'une manière générale, Egide fait appliquer à l'ensemble de ses filiales les normes environnementales propres à chaque pays.

8.4 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Egide est fière de sa compétence reconnue et de sa vocation industrielle, mais a conscience que toute activité industrielle ne peut être pérenne que dans le respect de son environnement et le souci de limiter sa consommation de ressources naturelles. C'est pourquoi, Egide SA a mis en place un système de management conforme à la norme ISO 14001 dès l'année 2007, ce qui permet à la société de mieux identifier ses impacts environnementaux et de traduire ses préoccupations en plan d'actions concrets. Cette démarche s'inscrit dans la continuité de la politique qualité et le manuel qualité-environnement en est la référence.

Les principales actions concernent :

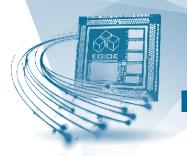
- Le respect de la conformité avec les textes réglementaires et avec les autres engagements environnementaux (REACH par exemple),
- La maîtrise des rejets liquides et gazeux, par des contrôles adéquats et par l'optimisation de l'outil industriel au volume de production,
- La réduction et le traitement des déchets industriels,
- La limitation de la consommation en ressources naturelles, en luttant efficacement contre le gaspillage,
- La prévention de tout risque de pollution,
- La sensibilisation et la formation du personnel aux enjeux environnementaux.

Ces engagements se traduisent par une démarche d'amélioration continue et par la revue régulière des actions concrètes qui en découlent. Ces actions peuvent néanmoins s'inscrire dans des projets d'envergure dont les retours sur investissements peuvent être longs et dans l'environnement économique et financier actuel, Egide s'attache à faire au mieux dans la mesure de ses moyens qui restent limités. Cibler les actions visant à réduire l'impact environnemental de la société fait néanmoins partie des quatre axes stratégiques de l'année 2012 fixés par la direction générale et chaque employé est invité à participer à cet effort dans son activité quotidienne.

Des actions en matière d'engagements sociétaux sont également mises en place :

- Encouragement des salariés au covoiturage avec mise en place d'un parking dédié,
- Aménagement des horaires du personnel pour éviter les plages de circulation embouteillée et réduire les consommations de CO² des véhicules,
- Formation au tri sélectif professionnel et privé,
- Enseignement et accompagnement aux bonnes pratiques environnementales quotidiennes,
- Intégration du personnel dans les réflexions de réduction des impacts environnementaux de l'activité de l'entreprise,
- Association des syndicats et du comité d'entreprise aux décisions sociétales,
- Mesures d'économies pour pérenniser l'entreprise et maintenir l'emploi,
- Gestion active des âges dans l'entreprise par la conclusion d'un accord en faveur de l'emploi des salariés âgés,
- Attention portée au respect des mesures visant à lutter contre les discriminations et à promouvoir les diversités dans les procédures d'embauche de la société.

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins » (Rapport Brundtland, 1987). Dans cet esprit, Egide affiche ainsi sa volonté de concilier les trois domaines couverts par le développement durable, à savoir l'économie, l'environnement et les aspects sociaux.



9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

9.1 Situation financière

9.1.1 Exercice 2009

Egide n'a malheureusement pas échappé à la crise économique mondiale dont les conséquences ont été particulièrement sévères durant les trois premiers trimestres de l'année pour toutes les sociétés du groupe : - 31 % de chiffre d'affaires pour Egide SA, - 26 % pour Egide USA et pour Egide UK. Cette crise a d'ailleurs conduit le groupe à mener une réorganisation industrielle, notamment par un repositionnement de la filiale Egide USA sur ses marchés militaires domestiques, un transfert de la production de produits télécoms vers le site de production français et l'arrêt de l'activité exercée sur le site marocain à compter du 1er juillet.

Bien que la diversification sur différents secteurs ait permis d'être mieux armé face à cette crise, l'envergure de la récession a néanmoins impacté significativement le chiffre d'affaires de l'année. Ainsi, et compte non tenu des éléments non récurrents (vente d'or), Egide a dû faire face à une baisse de plus de 29 % de ses ventes par rapport à l'exercice 2008.

Les marchés industriels où Egide est présent (avionique civile, automobile et électronique) ont été très fortement touchés avec un recul des ventes de 43 %. L'activité d'embases relais pour l'aéronautique civile, exercée uniquement sur le site marocain d'Egima, est ainsi tombée à un niveau si bas que le maintien d'un site de production dédié ne se justifiait plus. De même, le secteur automobile, déjà en baisse au second semestre 2008, est resté très faible ; il convient cependant de noter qu'à son plus haut, ce marché représentait moins de 4 % du chiffre d'affaires du groupe.

Le secteur des télécoms est encore resté très incertain car même si la saturation des réseaux existants est maintenant un fait, la réticence des opérateurs à investir a été forte, notamment à cause du contexte économique. Les ventes du secteur sont donc en recul de plus de 56 % par rapport à 2008 et ont atteint leur point bas historique depuis 2003.

Les autres secteurs (militaire, spatial, sécurité) ont mieux résisté en restant stables, mais n'ont pas pour autant été protégés des conséquences de la crise mondiale. Ainsi, un programme spatial européen a été mis en suspens durant plus de 4 mois et un client militaire français a revu à la baisse ses besoins à court terme. Par contre, les ventes militaires aux USA et au Moyen Orient se sont améliorées.

La répartition par marché des ventes de l'exercice est la suivante : Défense et spatial : 57 % ; Industriel : 28 % ; Télécoms : 15 %. Elle était respectivement de 40 %, 35 % et 25 % en 2008.

En réaction à la crise économique mondiale qui a touché tous les secteurs en 2009, Egide a rapidement pris des mesures afin de limiter les impacts de cette crise sur sa situation financière. La réduction des effectifs aux États-unis et en Grande Bretagne, la non reconduction des contrats à durée déterminée en France ainsi que la mise en sommeil du site marocain ont permis une diminution et une adaptation des coûts de personnel au niveau d'activité du groupe. La cession de quelques équipements inutilisés et d'un stock d'or récupéré sur des composants rebutés a également permis, compte tenu du cours élevé de ce métal précieux en 2009, de générer une entrée de trésorerie d'environ 0,8 million d'euros au cours de l'exercice. Enfin, la bonne maîtrise des rendements de production a contribué à conserver des taux de consommations matières conformes aux devis, n'engendrant de fait aucun surcoût en terme de financement de stock.

Tous ces éléments, associés à un niveau de trésorerie suffisant en début d'exercice et à l'utilisation optimale de l'affacturage par toutes les sociétés du groupe, ont permis à Egide de supporter les effets de la crise économique sans avoir recours à l'emprunt. La dette financière du groupe au 31 décembre 2009 était de 0,72 million d'euros, correspondant au solde de l'emprunt à long terme de la filiale Egima et au découvert bancaire autorisé chez Egide UK.

Néanmoins, le niveau d'activité du groupe est resté inférieur au point d'équilibre et la société a continué d'utiliser sa trésorerie pour financer les pertes opérationnelles. En conséquence, l'opération de cession / location du bâtiment de Bollène démarrée fin 2008 a été maintenue, dans le but de renforcer cette trésorerie par un apport net d'environ 1,1 million d'euros. De même, la cession en cours du site marocain devrait permettre de faire disparaître la dette bancaire du bilan consolidé, mais ne génèrerait aucune entrée de cash dans la mesure où le prix de cession tient compte d'une valeur de passif équivalente à celle de l'actif



9.1.2 Exercice 2010

L'année 2009 avait été marquée par la crise économique mondiale et avait conduit le groupe à mener une réorganisation industrielle : le site marocain (Egima) avait ainsi cessé toute activité opérationnelle en juillet et la filiale américaine (Egide USA) avait été recentrée sur ses marchés domestiques. En ce qui concerne le renforcement de la trésorerie, la cession / location du bâtiment de Bollène avait été lancée et sa finalisation, intervenue en mars 2010, a impacté positivement les résultats. Dans cet environnement, également marqué par un taux de change euro/dollar plus favorable, un scénario de reprise de la croissance par palier paraissait le plus probable et avait été escompté dès le quatrième trimestre 2009. Ce scénario s'est réalisé comme prévu, les quatre trimestres de 2010 affichant respectivement des ventes de 5,3 millions, 6,3 millions, 6,2 millions et 6,9 millions d'euros.

Avec un total de 24,7 millions d'euros de ventes, la progression du chiffre d'affaires de l'exercice 2010 est donc de 13 % par rapport à l'exercice précédent et de + 17 % si l'on ne tient pas compte des éléments non récurrents (pour mémoire, vente d'or récupéré sur des composants rebutés pour 0,7 millions d'euros au premier semestre 2009).

Les trois secteurs sur lesquels Egide intervient affichent une progression séquentielle, celle du secteur télécoms étant de loin la plus forte avec + 86 %. Le domaine militaire et spatial, solide mais mature, est en croissance de 5 %, alors que les marchés industriels (sécurité, avionique civile, automobile et électronique) encore hésitants affichent une hausse de 3 %.

En millions d'euros	2009*	2010	Variation
Militaire et spatial Industriel Télécoms	12,0 5,9 3,3	12,5 6,1 6,1	+ 0,5 + 0,2 + 2,8
Total	21,2	24,7	+ 3,5

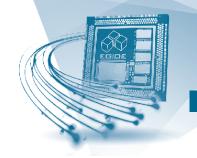
^{*} Hors élément non récurrent.

La répartition par marché des ventes de l'exercice est la suivante : Défense et spatial : 51 % ; Industriel : 25 % ; Télécoms : 24 %. Elle était respectivement de 57 %, 28 % et 15 % en 2009. Le secteur des télécoms est donc celui qui a tiré la croissance du chiffre d'affaires de l'exercice 2010, principalement grâce à la reprise des investissements engagés par les équipementiers et les opérateurs télécoms dans la fibre optique, la saturation des réseaux de télécommunication étant maintenant avérée. L'accélération des ventes et le niveau atteint au cours du quatrième trimestre confirme ainsi la sortie de crise pour Egide.

Les différentes mesures prises très tôt en 2009 pour limiter les impacts de la crise économique sur la situation financière du groupe ont porté leurs fruits. Ainsi, l'endettement de la société ne s'était pas dégradé (0,72 million d'euros au 1er janvier 2010) et le niveau de trésorerie a été renforcé (+ 1,1 million d'euros) grâce à la finalisation de l'opération de cession / location du bâtiment de Bollène en mars 2010. L'amélioration continue des performances industrielles et une certaine stabilité des devises ont également contribué à limiter la consommation de cash durant l'exercice.

Le niveau d'activité du groupe sur l'exercice est néanmoins resté inférieur au point d'équilibre et la société a continué d'utiliser sa trésorerie pour financer les pertes opérationnelles. Cependant, le niveau atteint lors du quatrième trimestre a permis de dépasser légèrement ce seuil de rentabilité et a ainsi contribué au renforcement de la trésorerie sur le second semestre. Cette trésorerie a par ailleurs été augmentée en juillet à hauteur de 0,3 million d'euros par le biais d'un Prêt Régional au Maintien de l'Emploi qui a été accordé à Egide SA par la région PACA et le département de Vaucluse. Ce prêt sans intérêts, remboursable sur 7 ans dont 2 ans de différé de paiement, a été obtenu dans le cadre du soutien aux nombreuses embauches intervenues au cours de l'exercice 2010 sur le site de Bollène. La filiale Egide UK a quant à elle obtenu un prêt de £ 71 000 remboursable sur 3 ans, uniquement garanti par ses actifs, afin de financer son besoin en fonds de roulement. Ce prêt prend la suite de celui qui avait été accordé à la société en 2008 pour £ 65 000 (garanti par Egide SA) et dont le solde a été remboursé par anticipation fin 2010.

Les perspectives d'activité pour 2011 devraient permettre au groupe de se maintenir à des niveaux suffisants pour ne plus générer de pertes opérationnelles et ainsi réduire la consommation de trésorerie. La finalisation de la cession en cours du site marocain devrait également permettre de supprimer les coûts fixes liés cette filiale et donc de diminuer son impact sur la trésorerie d'Egide. Le recours à l'affacturage sera néanmoins maintenu sur les trois sociétés du groupe afin de financer le besoin en fonds de roulement et les investissements nécessaires au développement de l'activité qui redémarre. Au 31 décembre 2010, la trésorerie disponible consolidée était de 1,68 million d'euros et l'endettement hors factor de 0,77 million d'euros (y compris l'emprunt d'Egima de 0,49 million d'euros).



9.1.3 Exercice 2011

Les incertitudes liées aux difficultés financières de certains pays de la zone Euro, les conséquences liées au montant de la dette des Etats-Unis et le ralentissement probable de la croissance en Chine se sont traduits par une crise de confiance, qui a directement impacté l'économie mondiale mi 2011. Les objectifs de croissance du chiffre d'affaires du groupe Egide, confortés par un bon premier semestre, ont ainsi dû être brutalement revus à la baisse, pour se conclure sur une progression de 9 % par rapport à 2010 contre une estimation de plus de 15 % en début d'année. Néanmoins, Egide a affiché une croissance significative de ses ventes malgré le contexte économique défavorable et une parité euro/dollar pénalisante.

La décomposition des trois marchés sur lesquels Egide intervient est la suivante :

En millions d'euros	2010	2011	Variation
Militaire et spatial Industrie et sécurité civile Télécoms Éléments non récurrents *	12,5 6,1 6,1 0,0	13,1 7,7 5,8 0,3	+ 0,6 + 1,6 - 0,3 + 0,3
Total	24,7	26,9	+ 2,2

^{*} Produit de location des actifs d'Egima.

Les secteurs « militaire & spatial » et « industriel » ont affiché une forte progression, grâce notamment à la solidité des marchés militaires américains, à la croissance des embases pour équipements spatiaux et la très forte demande de produits infrarouges civils. Le secteur des télécoms, malgré les décisions récentes en matière de déploiement de la fibre optique et la saturation avérée des réseaux existants aux Etats-Unis et en Europe, a été le domaine qui a subi le plus d'impact, avec le gel ou le report des investissements des opérateurs. Il ne s'agit pas d'un problème de surplus de stocks (comme on l'a connu dans les années 2000), mais simplement d'une réaction de prudence des acteurs du domaine face à l'incertitude de l'économie mondiale. Cette frilosité devrait engendrer un écart entre la demande (importante) et l'offre (insuffisante) qui pourrait entrainer un rebond brutal dès les craintes financières et économiques dissipées. De plus, les intempéries qui ont touché la Thaïlande en fin d'année ont entraîné la fermeture pendant 1 mois de l'usine d'un de nos clients, sous-traitant important de notre principal client télécom, décalant d'autant la livraison et la facturation des produits commandés.

Dans cet environnement devenu d'un coup très hésitant et où la visibilité s'est momentanément réduite, le groupe Egide a mis en ceuvre les actions nécessaires pour faire face à cette situation à court terme, tout en maintenant ses capacités industrielles et son positionnement commercial qui lui seront nécessaires pour profiter à moyen terme de la croissance attendue de ses marchés. Les résultats opérationnels de toutes les unités de production sont positifs ou à l'équilibre sur l'année, bénéficiant ainsi de la croissance du chiffre d'affaires et de la maîtrise des coûts de production directs et indirects. Par ailleurs, afin de sécuriser la trésorerie, la société a décidé début octobre de renforcer ses fonds propres à hauteur de 2,2 millions d'euros par augmentation de capital, lui permettant de faire face aux conséquences de la crise économique actuelle qui pourrait être plus longue que prévue et aux besoins liés à la reprise attendue de l'activité (financement du besoin en fonds de roulement).

Le processus de cession de la filiale marocaine Egima, qui a démarré en avril 2011 avec le groupe Slicom, se poursuit comme prévu. La mise à disposition des locaux au profit de Casablanca Aéronautique, filiale marocaine de Slicom, a démarré le 11 avril 2011 pour une période initiale de 6 mois, période qui a été renouvelée jusqu'au 10 avril 2012. A l'issue de ce bail ou de son nouveau prolongement, les actifs d'Egima ou les parts sociales seront cédés à Casablanca Aéronautique pour un prix couvrant les passifs de la filiale, de sorte qu'il n'en résultera aucun produit ou charge significatif pour le groupe Egide.

Enfin, des discussions ont été entamées en septembre avec un cabinet anglais de fusions-acquisitions, à leur demande, ce dernier agissant pour le compte d'un de ses clients qui serait intéressé par l'acquisition d'Egide UK, filiale anglaise du groupe. Il est rappelé que cette dernière, spécialisée dans la fabrication de composants métalliques moulés, n'est pas stratégique au sein du groupe Egide et une cession de 100 % des parts sociales pourrait être envisagée

Grâce au bon niveau des ventes atteint au premier semestre 2011, le groupe a généré un bénéfice opérationnel de 0,4 million. Cette forte amélioration des résultats, dans la continuité des semestres précédents, confirme que le positionnement de la société sur des produits « High End » associé à un volume satisfaisant de vente, lui permet d'atteindre ses objectifs de rentabilité opérationnelle attendue. Sur le second semestre, les effets de la crise économique ont commencé à se faire sentir, notamment chez Egide SA. Néanmoins, l'optimisation du besoin en fonds de roulement a permis de terminer l'exercice 2011 avec un niveau de cash satisfaisant de 1,1 million d'euros.

Les perspectives d'activité pour 2012 avaient pris en compte un premier semestre qui pourrait être plus lent à redémarrer, ce qui avait justifié entre autre l'opération de renforcement des fonds propres décidée en octobre 2011. Avec un montant net de 2,3 millions d'euros levés, la trésorerie du groupe Egide s'est ainsi notablement renforcée et permet de supporter les effets d'une crise qui pourrait durer, tout en assurant le financement du besoin en fonds de roulement lié au redémarrage de l'activité.



Toutes les entités du groupe ont eu un résultat et un solde de trésorerie positifs au 31 décembre 2011, y compris la filiale marocaine Egima (sur le second semestre) depuis sa mise en location. Néanmoins, le niveau reste encore trop faible pour assurer un financement autonome du besoin en fonds de roulement et des investissements ; ainsi, sur l'année 2012, le recours à l'affacturage sera maintenu sur les trois sociétés du groupe (Egide SA, Egide USA et Egide UK).

Au 31 décembre 2011, l'endettement du groupe auprès des établissements de crédits (hors organismes d'affacturage) est de 0,70 million d'euros (y compris l'emprunt d'Egima de 0,39 million d'euros) contre 0,77 million d'euros à fin 2010.

9.2 Résultat d'exploitation

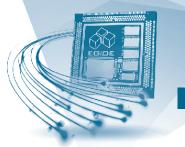
Voir § 20.5.2 du présent document de référence relatif aux termes du rapport de gestion.

9.2.1 Facteurs historiques ayant influé le chiffre d'affaires

La crise des télécommunications de 2001 a entraîné une chute brutale du chiffre d'affaires du groupe. La crise économique mondiale de 2009 a fortement pesé sur le développement de la société ; celle qui a débuté mi-2011 a également eu des répercussions sur la croissance annuelle du chiffre d'affaires et pourrait ralentir celle du début de l'année 2012. La structure du groupe a constamment été adaptée au nouveau niveau d'activité mais malgré cela, et compte tenu des coûts fixes minimum liés au fonctionnement de tous les sites de production, le niveau des ventes reste déterminant pour maintenir la rentabilité de la société.

9.2.2 Éléments importants susceptibles d'influer sensiblement les revenus d'exploitation

- Évolution du marché des télécoms (voir § 6.2.2 et 6.3) ;
- Évolution du marché militaire et spatial (voir § 6.2.1);
- Évolution du marché industriel (voir § 6.2.3);
- Risques de change (voir § 4.1.2);
- Baisse des prix (voir § 4.4.2);
- Évènements exceptionnels (voir § 6.3);
- Risques liés aux phénomènes météorologiques (voir § 4.5.4.).



10 TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10.1 Capitaux

Voir § 20.3.1.3 - Tableau de variation des capitaux propres consolidés.

10.2 Flux de trésorerie

Voir § 20.3.1.4 - Tableau de financement consolidé.

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

Les dettes financières se décomposent comme suit :

Chez Egide SA

- Un contrat d'affacturage France souscrit en 2006 et financé à taux variable (Euribor + 1,20 point) ;
- Un contrat d'affacturage Export souscrit en 2006 et financé à taux variable (Euribor + 1,20 point) ;
- Un prêt sur 7 ans (dont 2 ans de différé d'amortissement) obtenu en 2010 (de la région PACA), à taux 0, d'un montant de 200 000 euros ;
- Un prêt sur 7 ans (dont 2 ans de différé d'amortissement) obtenu en 2010 (du département de Vaucluse), à taux 0, d'un montant de 100 000 euros.

Chez Egide USA

- Une ligne de crédit basée sur l'encours clients et les stocks souscrite en 2008 et renouvelée en 2011 à de meilleurs conditions, à taux variable Prime Rate + 2,25 points (avec un taux plancher de 7,00 %), d'un montant maximum de 1 750 000 \$.

Chez Egide UK

- Un contrat d'affacturage souscrit en 2008 et financé à taux variable (Base Rate + 1,75 point) ;
- Un découvert bancaire souscrit en 2009, à taux fixe de 10,56 %, d'un montant maximum de 50 000 £;
- Un emprunt moyen terme sur 3 ans souscrit en 2010, à taux variable Base Rate + 3,75 points, d'un montant de 71 000 £.

Chez Egima

- Un emprunt long terme sur 11 ans souscrit en 2003, à taux fixe de 8,75 %, d'un montant de 10 678 000 MAD.

A la clôture de l'exercice 2011, le montant total (hors Egima, entité destinée à être cédée) des dettes financières s'élevait à 2,662 millions d'euros, dont 2,386 millions à moins d'un an (0,028 million d'emprunt et 2,358 millions d'affacturages) et 0,276 million à plus d'un an. Le montant des dettes financières d'Egima est de 0,394 million d'euros (emprunt bancaire), dont 0,285 million à plus d'un an et 0,109 million à moins d'un an.

Il n'existe pas d'autres lignes de crédit ouvertes à la société ou à ses filiales que celles mentionnées ci-dessus. Il n'y a pas de clause de type « covenant bancaire » incluse dans les contrats d'emprunt ou de prêt.

Voir § 20.3.1.5.4.11 - Etat des dettes

10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

Voir § 20.3.1.5.4.18 - Méthodes comptables et notes explicatives des comptes consolidés / Engagements donnés.



10.5 Sources de financement attendues

L'opération de renforcement des fonds propre décidée le 6 octobre 2011 a pris la forme d'une augmentation de capital par émission de 428 766 actions nouvelles au prix de 5 euros avec maintien du droit préférentiel de souscription. Lancée le 17 janvier 2012 en ayant reçu à cette date le visa AMF n°12-024, l'opération s'est clôturée avec succès le 16 février avec un taux de sursouscription de 221 %. La société a ainsi exercé la clause d'extension de 15 % et émis un total de 493 080 actions nouvelles. Le produit brut de l'émission a été de 2,46 millions d'euros ; le produit net est de 2,3 millions d'euros. Ainsi, le niveau de trésorerie escompté est suffisant pour faire face aux conséquences de la crise économique actuelle et aux besoins de financement qui seront liés à la reprise attendue de l'activité. Il n'y a pas d'autres opérations de financement en cours.

10.6 Engagements hors bilan

Voir § 20.3.2.4.3.32.

10.7 Engagements et autres obligations contractuelles

Les informations au 31 décembre 2011 concernant les obligations et engagements de l'entreprise et de ses filiales à effectuer des paiements futurs du fait des principaux contrats ou engagements conditionnels sont regroupées dans le tableau ci-dessous :

Obligations contractuelles	Total (K€)	Paiements dus par période (K€)		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes financières - Egide SA (prêt) - Egide USA - Egide UK (emprunt et découvert) - Egima (emprunt)	300 0 50 393	30 0 28 108	240 0 22 285	30 0 0 0
Contrats de location simple - Egide SA (immobilier Trappes) (1) - Egide SA (immobilier Bollène) (2) - Egide USA (immobilier) (3) - Egide UK (immobilier) (4) - Egima (terrain) (5)	560 2 058 1 337 144 660	106 193 180 96 23	434 793 777 48 91	19 1 072 380 0 546
Total	5 502	764	2 690	2 047

⁽¹⁾ Contrat de location sur 9 ans fermes ayant démarré le 5 mars 2008 - Loyer annuel indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction à compter du 1er avril 2009.

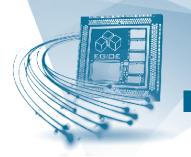
⁽⁵⁾ Contrat de location sur 40 ans ayant démarré le 1er février 2001 - Loyer annuel fixe.

Autres engagements donnés	Total (K€)	Paiements dus par période (K€)		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats d'affacturage - Egide SA - Egide USA - Egide UK - Egima	1 366 746 244 0	1 366 746 244 0	0 0 0 0	0 0 0 0
Total	2 356	2 356	0	0

⁽²⁾ Contrat de location sur 12 ans fermes ayant démarré le 3 mars 2010 - Loyer annuel indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction à compter du 1er mars 2011.

⁽³⁾ Contrat de location sur 10 ans fermes ayant démarré le 20 octobre 2008 - Loyer annuel augmenté de 3 % par an à compter 20 octobre 2010.

⁽⁴⁾ Contrat de location sur 5 ans fermes ayant démarré le 25 juin 2008 - Loyer annuel augmenté de 2,74 % à l'issue de la première année puis de 6,67 % à l'issue de la 2^{ème} année (les loyers des années 4 et 5 restent inchangés).



11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Egide SA compte 11 ingénieurs et techniciens dédiés au sein de la direction Recherche, Développement et Industrialisation auxquels, pour des travaux spécifiques comme les simulations hyperfréquence, viennent parfois s'ajouter des ingénieurs et techniciens du service support technique clients. Ils ont pour mission de développer de nouvelles briques technologiques (matériaux, procédés, ...), de les mettre en production en assurant le support technique adéquat (aide à la mise en route de nouveaux produits, résolution de problèmes en ligne, ...) et de mener à bien les travaux requis par les contrats d'études auxquels participe Egide.

Les programmes engagés ou poursuivis au cours de l'exercice ont notamment concerné :

- L'amélioration des performances des encres de vias et de sérigraphie ;
- L'amélioration des procédés de séchage ;
- Le développement de perles de verre ;
- Le développement de boîtiers utilisant des matériaux innovants à forte dissipation thermique ;
- Le développement de pistes conductrices pour forts courants dans la céramique ;
- Le développement de transitions électriques avancées à très haute fréquence dans la céramique.

Plusieurs de ces projets entrent dans le cadre des pôles de compétitivité ou de clusters européens et sont à ce titre financés à hauteur de 25 % soit par le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, soit par l'Oséo. Les projets non financés sont pris en charges en totalité par Egide. La société n'immobilise pas ses frais de R&D à l'actif de son bilan.

Les dépenses engagées qui ont été prises en compte dans le calcul du Crédit d'Impôt Recherche d'Egide SA sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Egide SA	2009	2010	2011
Dépenses de R&D	1 178 K€	1 118 K€	1 094 K€
% du chiffre d'affaires consolidé	5,57 %	4,52 %	4,07 %
Effectifs (en équivalent personne)	11,3	11,1	13,2

Par ailleurs, le calcul d'un Crédit d'Impôt Recherche a pour la première fois été effectué par la filiale anglaise Egide UK, l'Angleterre bénéficiant de dispositions similaires à ce qui existe en France. Les principaux programmes engagés ou poursuivis au cours de l'année 2011 ont concerné le développement d'outils chirurgicaux, de composants pour accessoires automobiles et pour sièges éjectables d'avions de chasse ainsi que l'utilisation de nouveaux matériaux. Il est précisé que le calcul pour les années 2009 et 2010 a été fait rétroactivement en juin 2011.

Les dépenses engagées qui ont été prises en compte dans le calcul du Crédit d'Impôt Recherche d'Egide UK sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Egide UK	2009	2010	2011
Dépenses de R&D	353 K€	410 K€	455 K€
% du chiffre d'affaires consolidé	1,62 %	1,66 %	1,69 %
Effectifs (en équivalent personne)	13,0	13,0	13,0

Il n'existe aucun élément incorporel significatif contrôlé par le groupe, même non comptabilisé dans les actifs. La société n'immobilise pas ses frais de recherche et développement car de telles dépenses ne correspondent pas à celles dont les règles comptables demandent l'immobilisation à l'actif du bilan.

Les marques utilisées par Egide ont été déposées en France et au niveau international. La société utilise les brevets dont elle est propriétaire et en dépose quand cela est nécessaire. Les licences éventuellement utilisées par la société comme par ses filiales figurent à l'actif du bilan et ne font l'objet d'aucune redevance.

Reconnue dans son secteur d'activité, Egide SA est certifiée ISO 9001:2008 et ISO 14001:2004. Elle est de plus qualifiée par ASD-EASE (AeroSpace and Defence - European Aerospace Supplier Evaluation). Egide USA et Egide UK sont également certifiées ISO 9001:2008.



12 INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1 Principales tendances

Tous les marchés d'Egide sont des marchés en croissance. Ainsi, malgré la rigueur, les pays occidentaux, dont la France, prévoient pour 2012, une hausse légère de leur budget de défense, le marché spatial devrait à nouveau être bien orienté dès l'année prochaine et les prévisions de croissance annuelle pour nos principaux marchés industriels (sécurité, aéronautique et automobile) sont bonnes. En ce qui concerne les télécoms, malgré le ralentissement attendu à court terme, tous les analystes confirment une très forte demande des réseaux optiques et l'Union Européenne a annoncé des mesures visant à accélérer le déploiement des réseaux haut débit sur fibre. Ce marché devrait donc assez rapidement repartir vers la croissance.

Afin d'accompagner ces perspectives de croissance, de financer le besoin en fonds de roulement qui en découlera et de sécuriser la trésorerie, le conseil d'administration avait décidé de renforcement les ressources à long terme de la société, ce qui s'est concrétisé par une augmentation de capital de 2,4 millions d'euros finalisée en février 2012. Par ailleurs, Egide a fait la démonstration sur l'année 2011 de son retour à la profitabilité dès que l'activité est suffisante pour absorber ses frais fixes. Ces éléments permettent de conforter les choix stratégiques de la société et son positionnement sur des marchés diversifiés nécessitant des produits de haute fiabilité. Ainsi, et malgré la crise qui devrait encore peser sur l'activité du premier semestre, notamment pour l'entité française, Egide aborde sereinement l'année 2012.

Les discussions entamées en fin d'année 2011 avec un cabinet anglais de fusions-acquisitions, ce dernier agissant pour le compte d'un de ses clients qui serait intéressé par l'acquisition d'Egide UK, se sont terminées en février 2012. Malgré l'intérêt porté par l'acheteur potentiel, les conditions de paiement proposées ne permettaient pas de suffisamment sécuriser l'opération ; les administrateurs d'Egide ont ainsi préféré ne pas donner suite à la proposition reçue.

Le processus de cession de la filiale marocaine Egima au groupe Slicom se poursuit comme prévu. La mise à disposition des locaux au profit de Casablanca Aéronautique, filiale marocaine de Slicom, a été renouvelée jusqu'au 10 avril 2012. A l'issue de ce bail ou de son nouveau prolongement, les actifs d'Egima ou les parts sociales seront cédés à Casablanca Aéronautique pour un prix couvrant les passifs de la filiale, de sorte qu'il n'en résultera aucun produit ou charge significatif pour le groupe Egide.

Un incident s'est produit le jeudi 1er mars 2012 sur le site de Bollène : un début d'incendie, rapidement maîtrisé par les sapeurs pompiers, s'est déclaré un peu avant 7 h 00 du matin dans un local de pré-traitement chimique. Aucun blessé ni impact sur l'environnement ne sont à déplorer ; seuls des dégâts matériels ont été constatés. Suite à ce sinistre, les assurances de la société ont immédiatement pris en charge les opérations de remise en état des locaux et des équipements tandis que des mesures provisoires ont été prises par Egide pour minimiser l'impact de cet évènement sur la production et les livraisons prévues, en concertation avec les clients potentiellement touchés. L'impact de cet incident ne devrait pas être significatif sur l'activité de l'exercice 2012.

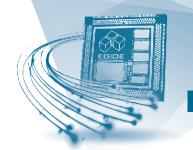
Extrait du communiqué de presse du 02 avril 2012 :

Philippe Brégi, Président-Directeur général du groupe déclare : « L'année 2012 verra fort probablement la sortie de la crise mondiale qui sévit depuis juillet 2011 et qui se traduit pour Egide par un niveau de vente étal depuis le troisième trimestre 2011. Nous prévoyons un second trimestre du même ordre que le premier et un début de reprise dès le milieu de l'année. »

Il ajoute : « Egide conserve sa stratégie : un positionnement sur des produits de haute qualité technique et de haute exigence technologique, ce qui la protège de la concurrence low cost, et une présence sur des marchés diversifiés avec, en particulier, le maintien d'une compétence très forte en télécommunications optiques. En effet, même si ce secteur a vu son redémarrage une nouvelle fois repoussé, il est promis à une croissance très forte et Egide demeure un des acteurs les mieux armés pour en profiter. Tout en sécurisant notre trésorerie, la réussite de notre augmentation de capital en début d'année nous donne les moyens de poursuivre cette stratégie.»

12.2 Évènements susceptibles d'influer sur les tendances

Voir § 4.5.2 sur les risques liés aux marchés « High Tech » et § 6.3 sur les évènements exceptionnels.



13 PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

La société ne présente pas de prévisions.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1 Conseil d'administration

Au 31 mars 2012, le conseil d'administration de la société Egide SA est composé des membres suivants :

Nom	Fonction	Jusqu'au
Monsieur Philippe BREGI 34-36 rue de Clichy, 75009 Paris	Président du conseil Depuis le 26/04/2005	30/06/2017
Monsieur Antoine DRÉAN 46 Chemin Hauts de Grisy, 78860 St Nom la Bretèche	Administrateur Depuis le 30/10/2008	30/06/2014
Monsieur Vincent HOLLARD 47 boulevard Beauséjour, 75116 Paris	Administrateur Depuis le 13/05/2011	30/06/2017
Madame Catherine GERST 7 rue Saint Lazare, 75009 Paris	Administrateur Depuis le 13/05/2011	30/06/2017

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés ni de poste de censeur au sein du conseil. Les administrateurs n'ont par ailleurs aucun lien familial entre eux.

Une information sur l'expérience et la compétence de chaque administrateur pour lequel une nomination était proposée a été communiquée à l'assemblée générale des actionnaires réunie le 13 mai 2011. La proposition de nomination de Madame Catherine Gerst et de Monsieur Vincent Hollard a également fait l'objet d'une résolution distincte pour chacun d'entre eux, permettant aux actionnaires de se prononcer librement sur la composition du conseil d'administration de la société.

En ce qui concerne Monsieur Antoine Dréan, il convient de préciser que depuis le 19 janvier 2012, et suite à la liquidation de la société en participation Tantale dont il assurait la gestion pour le compte de la Société Bretonne de Développement (SBD), il ne détient plus que 14 127 actions Egide à titre individuel et n'est de ce fait plus considéré comme faisant partie des actionnaires de référence. La SBD a quant à elle récupéré la libre gestion de ses 129 213 actions Egide qu'elle détenait à cette date, mais n'est pas administrateur de la société.

Au sens de la recommandation R8 du code de gouvernance Middlenext auquel la société se réfère, Madame Catherine Gerst et Monsieur Antoine Dréan sont considérés comme administrateurs indépendants car ils n'entretiennent avec la société aucune relation financière, contractuelle ou familiale susceptible d'altérer l'indépendance de leur jugement, ne sont ni salariés ni mandataires sociaux dirigeants, ne sont ni clients ni fournisseurs ni banquiers de la société et ne sont pas actionnaires de référence.

Chaque administrateur a la qualité d'actionnaire et détient au moins une action de la société, conformément aux statuts de l'entreprise. En date du 31 mars 2012, Monsieur Philippe Brégi détenait 10 963 actions de la société, Monsieur Antoine Dréan 14 127 actions, Madame Catherine Gerst 1 action et Monsieur Vincent Hollard 1 action. Chaque administrateur est nommé pour une durée de 6 années et est rééligible (article 13 des statuts).

Il est précisé que le président du conseil d'administration exerce également les fonctions de Directeur général de la société.

Concernant le fonctionnement du conseil d'administration, nous vous invitons à vous reporter au rapport du président du conseil d'administration sur la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société présenté au paragraphe 16.4.



14.2 Conflits d'intérêts

Il n'existe aucun contrat de prêt et garanties entre Egide, les administrateurs et les membres du comité de direction de la société. Aucun arrangement ou accord n'a été conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs, en vertu duquel une personne a été sélectionnée en tant qu'administrateur. À la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les obligations des administrateurs et leurs intérêts privés.

Il n'existe par ailleurs aucun engagement de la part des membres du conseil d'administration et de la direction générale concernant la cession dans un certain laps de temps de leur participation dans le capital de la société.

14.3 Liste des mandats

Les tableaux ci-après mentionnent les sociétés dans lesquelles les administrateurs de la société exercent ou ont exercé des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance au cours des 5 dernières années.

Les abréviations et indications ont la signification suivante :

- CA = conseil d'administration
- RP = représentant permanent
- Oui = le mandat est en cours au 31 décembre 2011
- Non = le mandat n'est plus exercé au 31 décembre 2011

Monsieur Philippe BREGI

Société	Adresse	Poste	2011
Egide * Egide USA LLC * Egide USA Inc * Egide UK * Egima * Teem Photonics	Bollène (84) Wilmington (Delaware) Cambridge (Maryland) Woodbridge (Suffolk) Casablanca - Maroc Meylan (38)	Président et directeur général Président Président Président Gérant Membre du conseil de surveillance	Oui Oui Oui Oui Oui Non

^{*} Sociétés appartenant au groupe Egide.

Monsieur Antoine DRÉAN

Société	Adresse	Poste	2011
Arques Industries AG	Munich (Allemagne)	Membre du conseil de surveillance	Non
Egide	Bollène (84)	Administrateur	Oui
Elevon Invest SARL (anciennement Mantra Holdings SARL)	Paris (75)	Associé gérant	Oui
La Cie Financière 1818	Paris (75)	Censeur	Non
Mantra Americas LLC	New York (USA)	Président et directeur général	Oui
Mantra Management SARL	Luxembourg	Membre du conseil d'administration	Oui
Palico SAS	Paris (75)	Président et directeur général	Oui
Tantale SEP	Paris (75)	Associé gérant	Oui
Triago Americas Inc.	New York (USA)	Membre du conseil d'administration	Oui
Triago Europe SA	Paris (75) `	Président et directeur général	Oui
Triago Invest SC	Paris (75)	Associé gérant	Oui
Triago Manag. Dev. SARL	Paris (75)	Associé gérant	Oui
Triago MEA Ltd.	Dubaï (EÁU)	Président et directeur général	Oui
Triago IB SARL	Paris (75)	Associé gérant	Non
Windigo SARL	Paris (75)	Associé gérant	Non



Madame Catherine GERST

Société	Adresse	Poste	2011
Egide	Bollène (84)	Administrateur	Oui

Monsieur Vincent HOLLARD

Société	Adresse	Poste	2011
Altra Banque	Paris (75)	Administrateur	Non
ANSA	Paris (75)	Membre du conseil	Non
Cofip	Levallois Perret (92)	Président	Oui
Copafima	Paris (75)	Administrateur	Oui
Didot Bottin	Paris (75)	Administrateur	Non
Egide	Bollène (84)	Administrateur	Oui
Foncière INEA	Gennevilliers (92)	Membre du conseil de surveillance	Oui
Gimar Finance et Cie	Paris (75)	Administrateur et vice président	Oui
Guyenne et Gascogne	Bayonne (64)	Administrateur et vice président	Oui
International Chamber of Commerce	Paris (75)	Membre du conseil	Non
Quinette Gallay	Montreuil (93)	Administrateur	Oui
Sogara	Evry (91)	Administrateur	Oui
Sté des Amis du Musée de la Légion			
d'Honneur	Paris (75)	Président	Oui

Il est précisé qu'aucun administrateur n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années, ni fait l'objet d'une interdiction de gérer.

À la connaissance de la société, aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre un administrateur de la société. De même, aucun d'entre eux n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un conseil d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins. Enfin, aucun des administrateurs de la société n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation (hors information concernant Monsieur Antoine Dréan mentionnée au paragraphe 14.1).



15 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

15.1 Rémunérations des administrateurs et des dirigeants

La rémunération totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice 2011 à chaque mandataire social d'Egide SA sont indiqués dans les tableaux ci-dessous (montants avant impôts mais nets de charges sociales) :

Tableau n° 1 - Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice 2010	Exercice 2011		
Philippe BREGI - Président et Directeur Général				
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2) Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 4) Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	127 703,45 € Néant Néant	138 772,07 € Néant Néant		
TOTAL	127 703,45 €	138 772,07 €		

Tableau n° 2 - Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social					
	Exercice 2010		Exercice 2011		
	Montants dus	Montants dus Montants versés		Montants versés	
Philippe BREGI Président et Directeur Général					
Rémunération fixe Rémunération variable Rémunération exceptionnelle Jetons de présence Avantage en nature : Voiture et GSC	123 441,45 € Néant Néant Néant 4 262,00 €	123 441,45 € Néant Néant Néant 4 262,00 €	134 455,67 € Néant Néant Néant 4 316,40 €	134 455,67 € Néant Néant Néant 4 316,40 €	
TOTAL	127 703,45 €	127 703,45 €	138 772,07 €	138 772,07 €	

	Montants versés en 2010	Montants versés en 2011
Albert ZYLBERSZTEJN, administrateur		
- Jetons de présence - Autres rémunérations	6 000,00 € Néant	6 000,00 € Néan
21 CENTRALE PARTNERS, administrateur		
- Jetons de présence - Autres rémunérations	6 000,00 € Néant	6 000,00 € Néant
Antoine DRÉAN, administrateur	·	
- Jetons de présence - Autres rémunérations	6 000,00 € Néant	6 000,00 € Néant
Catherine GERST, administrateur		
- Jetons de présence - Autres rémunérations	Néant Néant	Néant Néant
Vincent HOLLARD, administrateur		
- Jetons de présence - Autres rémunérations	Néant Néant	Néant Néant
TOTAL	18 000,00 €	18 000,00 €



Tableau n° 4 - Option et par toute société	the state of the s	u d'achat d'actions att	ribuées durant l'exerc	cice à chaque dirigear	nt mandataire social p	par l'émetteur
	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Philippe BREGI				Néant		
TOTAL						

À la connaissance de la société, aucun instrument de couverture n'a été souscrit par le dirigeant mandataire social.

Tableau n° 5 - Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social							
	N° et date Nombre d'options levées durant Prix d'exercice du plan l'exercice						
Philippe BREGI	Néant						
TOTAL	-						

Tableau n° 6 - Actions de performance attribuées à chaque mandataire social							
Actions attribuées durant l'exercice à		Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance	
Philippe BREGI	Néant						
TOTAL		-					

Tableau n° 7 - Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social						
N° et date Nombre d'actions devenues Conditions d'acquisition du plan disponibles durant l'exercice						
Philippe BREGI	REGI Néant					
TOTAL						

Tableau n° 8 - Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions							
Information sur les options de souscription ou d'achat au 31	décembre 201	1					
Plan n° 4.1 4.4 5.1 5.2 6.1 6.2							
Date d'assemblée Date du conseil d'administration Nombre total d'actions pouvant être souscrites * Dont le nombre pouvant être souscrites par Philippe BREGI Point de départ d'exercice des options Date d'expiration Prix de souscription	08/06/04 26/04/05 20 767 20 767 26/04/07 25/04/12 29,74 €	08/06/04 15/01/07 4 900 0 15/01/09 14/01/14 31,15 €	20/06/07 24/07/07 5 400 0 24/07/09 23/07/14 27,83 €	20/06/07 05/03/09 26 624 20 000 05/03/11 04/03/16 5,79 €	28/05/10 18/10/10 200 0 18/10/12 17/10/17 5,63 €	28/05/10 06/10/11 600 0 06/10/13 05/10/18 8,08 €	
Modalités d'exercice		Levée maxii	mum par quart	s tous les 30 jo	ours de bourse		
Nombre d'actions minimum à exercer à chaque levée	500	20	20	20	20	20	
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2011 Nombre cumulé d'options annulées ou caduques Options de souscription restantes en fin d'exercice au 31 décembre 2011	0 0 20 767	0 800 4 100	0 1 000 4 400	25 1 000 25 599	0 0 200	0 0 600	



Tableau n° 9 - Options de souscription consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers						
Nombre total d'options attribuées Prix moyen pondéré / d'actions souscrites						
Options consenties durant l'exercice 2010	200	5,63 €				
Options levées durant l'exercice 2010	Néant	-				
Options consenties durant l'exercice 2011 (au 31 décembre)	600	8,08 €				
Options levées durant l'exercice 2011 (au 31 décembre)	25	5,79 €				

Tableau n° 10 - Dirigeants mandataires sociaux								
	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	Oui	Oui Non Oui Non Oui Non			Oui	Non		
Philippe BREGI		хх		xx		xx		xx

Aucune rémunération ou avantage de toute nature n'ont été reçus par les mandataires sociaux d'Egide SA au titre des exercices 2009, 2010 et 2011 de la part des sociétés contrôlées par celle-ci au sens de l'article L.233-16 du code de commerce.

La rémunération de Philippe Brégi, Président Directeur général, ne comprend que des éléments fixes. En tant que mandataire social, il bénéficie d'une assurance chômage (contrat Garantie Sociale des Chefs et dirigeants d'entreprises), dont la part patronale constitue un avantage en nature. Il bénéficie également d'une voiture de fonction (Peugeot 207) ainsi que d'un intéressement sur les résultats, au même titre que l'ensemble des salariés de l'entreprise. Aucun intéressement n'a été versé en 2010 ni en 2011. Il n'existe aucun avantage postérieur à l'emploi, aucune indemnité de fin de contrat ni aucun autre avantage à long terme au profit des dirigeants. En dehors de stocks options (voir ci-dessous), il n'y a aucun paiement en actions.

Les administrateurs de la société n'ont pas reçu d'options de souscription d'actions, à l'exception du président - directeur général qui, au 31 décembre 2011 est titulaire de 40 767 options de souscription d'actions. En conformité des dispositions de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006, il est précisé qu'un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options consenties à compter de cette date devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions du président Directeur général.

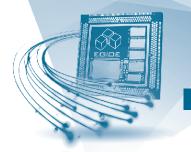
Par ailleurs, les administrateurs bénéficient d'une assurance « Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux » souscrite auprès de la société Chartis. La garantie est de 4,5 millions d'euros maximum, la franchise aux USA est de 25 000 \$ et la prime annuelle de 12 939 euros taxes incluses reste inchangée.

15.2 Montants provisionnés

Aucun régime complémentaire de retraite spécifique n'a été mis en place en faveur des dirigeants. Il n'existe de la même manière aucune disposition relative à une éventuelle prime de départ ou indemnité quelconque qui leur serait due au cas où un terme serait mis à leurs fonctions ou en cas de non renouvellement.

Par contre, chez Egide SA, les indemnités de départ en retraite non spécifiques, applicables à l'ensemble du personnel salarié, font l'objet dans les comptes annuels et consolidés d'une provision calculée conformément à la norme IAS 19, de même que les primes versées aux salariés à l'occasion de l'obtention de la médaille du travail et que l'allocation spéciale d'ancienneté. Ces engagements résultent des conventions collectives applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté (voir § 20.3.1.5.3.13).

Ces provisions ne concernent pas les filiales étrangères, ces sociétés n'ayant pas d'engagement de payer des primes complémentaires à l'expiration des contrats de travail des salariés, ni à aucune autre occasion au cours de leur présence au sein de la société.



16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Conseil d'administration

Voir § 14.1 pour la liste des membres du conseil d'administration.

16.2 Informations sur les contrats de service

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres du conseil d'administration à la société ou à l'une de ses filiales.

16.3 Informations sur le comité d'audit et des rémunérations

Il n'existe pas, en tant que tel, de comité d'audit ni de comité des rémunérations chez Egide. Compte tenu de la taille (quatre administrateurs) et de la composition du conseil d'administration (le président qui est également directeur général, deux administrateurs indépendants et un administrateur représentant indirectement un actionnaire significatif), il n'est pas paru opportun de créer un comité d'audit indépendant du conseil lui-même ; c'est pourquoi ce dernier se substitue et endosse les responsabilités du comité d'audit conformément aux dispositions de l'article L.823-20 du code de commerce. Au sein de la société, le conseil d'administration se réunit sous forme de comité d'audit uniquement pour ce qui concerne la préparation des comptes annuels. L'élaboration de l'information financière et le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques est suivi par le conseil d'administration lui-même. La rémunération du dirigeant est également définie par le conseil.

Depuis la nomination de Madame Catherine Gerst au poste d'administrateur (AGM du 13 mai 2011), un membre du conseil d'administration présente des compétences en matière financière tout en restant indépendant.

16.4 Rapport du président sur le contrôle interne et la gestion des risques

Ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration du 29 mars 2012.

16.4.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

16.4.1.1 Code de gouvernement d'entreprise

En application des dispositions de l'article L.225-37 du code de Commerce, le conseil d'administration du 09 avril 2010 a décidé d'adopter le code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites établi par Middlenext comme code de référence de la société pour l'établissement du présent rapport, étant précisé que les administrateurs ont pris connaissance des points de vigilance dudit code. Par ailleurs, les 15 recommandations du code seront indiquées en référence de chaque paragraphe concerné dans le présent document.

Le code de gouvernance de Middlenext est disponible en téléchargement à l'adresse suivante : http://www.middlenext.com/IMG/pdf/Code de gouvernance site.pdf.



16.4.1.2 Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la société est composé de 4 membres, toutes personnes physiques :

Administrateurs	Depuis le
Monsieur Philippe Brégi, Président du conseil	26 avril 2005
Monsieur Antoine Dréan	30 octobre 2008
Madame Catherine Gerst	13 mai 2011
Monsieur Vincent Hollard	13 mai 2011

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés ni de poste de censeur au sein du conseil.

Le 02 mai 2011, la société 21 Centrale Partners avait informé la société de sa décision de démissionner avec effet immédiat du mandat d'administrateur qui lui avait été confié le 17 avril 2000 puis renouvelé le 29 juin 2006 pour une durée de six ans.

Par ailleurs, Monsieur Albert Zylbersztejn, administrateur depuis le 16 février 1999 et dont le mandat arrivait à échéance à l'issue de l'assemblée générale du 13 mai 2011, n'avait pas souhaité le renouveler.

Conformément à la recommandation R9 du code Middlenext, une information sur l'expérience et la compétence de chaque administrateur pour lequel une nomination était proposée a été communiquée à l'assemblée générale des actionnaires réunie le 13 mai 2011. La proposition de nomination de Madame Catherine Gerst et de Monsieur Vincent Hollard a également fait l'objet d'une résolution distincte pour chacun d'entre eux, permettant aux actionnaires de se prononcer librement sur la composition du conseil d'administration de la société.

En ce qui concerne Monsieur Antoine Dréan, il convient de préciser que depuis le 19 janvier 2012, et suite à la liquidation de la société en participation Tantale dont il assurait la gestion pour le compte de la Société Bretonne de Développement (SBD), il ne détient plus que 14 127 actions Egide à titre individuel et n'est de ce fait plus considéré comme faisant partie des actionnaires de référence. La SBD a quant à elle récupéré la libre gestion de ses 129 213 actions Egide qu'elle détenait à cette date, mais n'est pas administrateur de la société.

Au sens de la recommandation R8 du code Middlenext, Madame Catherine Gerst et Monsieur Antoine Dréan sont considérés comme administrateurs indépendants car ils n'entretiennent avec la société aucune relation financière, contractuelle ou familiale susceptible d'altérer l'indépendance de leur jugement, ne sont ni salariés ni mandataires sociaux dirigeants, ne sont ni clients ni fournisseurs ni banquiers de la société et ne sont pas actionnaires de référence.

Chaque administrateur a la qualité d'actionnaire et détient au moins une action de la société, conformément à l'article 14 des statuts de l'entreprise.

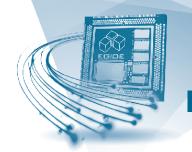
Chaque administrateur est nommé pour une durée de 6 années conformément à la loi et comme le permet la recommandation R10 du code Middlenext. Il est également rééligible (article 13 des statuts). Au regard de l'activité de la société, cette durée permet une compréhension des différents métiers et un suivi de la stratégie qui se déploie souvent au-delà de 2 années.

Au moment de sa nomination, chaque administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent et est encouragé à observer les règles de déontologie relatives aux obligations de résultat de son mandat et se conformer aux règles légales de cumul des mandats, informer le conseil d'administration en cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat, faire preuve d'assiduité aux réunions du conseil et d'assemblée générale, s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du conseil avant de prendre toute décision et respecter le secret professionnel (recommandation R7 du code Middlenext).

En conformité des dispositions de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, l'assemblée générale qui s'est réunie le 13 mai 2011 a décidé de nommer un membre féminin au conseil d'administration.

16.4.1.3 Pouvoirs et fonctionnement du conseil d'administration (articles 16 et 17 des statuts)

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Pour ce faire, il désigne le directeur général chargé de gérer l'entreprise dans le cadre de ces orientations. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche



de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Le conseil d'administration veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché, au travers des comptes, rapports ou publications de la société.

Le règlement intérieur du conseil d'administration et la charte des administrateurs ont été rédigés pour la première fois le 09 avril 2010, afin de fixer les modalités de fonctionnement du conseil. Ces dispositions sont conformes à la recommandation R6 du code Middlenext. Le conseil se réunit autant de fois qu'il le faut, sur convocation de son président. Ce dernier s'assure que les documents, dossiers techniques et informations relatifs à l'ordre du jour sont communiqués aux administrateurs par courrier électronique, dans un délai raisonnable, conformément à la recommandation R11 du code Middlenext. Par ailleurs, chaque administrateur peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles. Le conseil d'administration examine et décide les opérations d'importance et particulièrement celles d'un enjeu stratégique.

Comme le prévoient les dispositions de l'article L.823-20 al.4 du code de commerce et la recommandation R12 du code Middlenext, il a été décidé que le conseil d'administration assumerait les fonctions de comité d'audit afin de permettre à l'ensemble des administrateurs de contribuer au suivi de l'élaboration de l'information financière et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, et ce compte tenu de la responsabilité des membres du conseil. Le président directeur général, exerçant des fonctions exécutives, s'abstient d'assister aux réunions du conseil sous forme de comité d'audit. La présidence de la réunion est alors confiée à Madame Catherine Gerst, administrateur indépendante et compétente en matière financière et comptable compte tenu de son expérience professionnelle; cependant, le président directeur général est invité à participer à une partie de la réunion en fonction de la nature des sujets et des précisions et informations qu'il peut utilement apporter afin d'enrichir les débats.

La société considère par ailleurs que sa structure et sa taille associées à la taille réduite de son conseil d'administration ne nécessitent pas la mise en place d'un comité des rémunérations et d'un comité des nominations, l'ensemble des administrateurs étant sollicités collégialement sur tous les points importants intéressant la gestion de l'entreprise.

Le conseil d'administration se réunit en général dans les locaux des administrateurs ou ceux des avocats de la société et, conformément à la recommandation R13 du code Middlenext, au minimum 3 fois par an et à chaque fois que l'intérêt social le nécessite. Les membres du comité d'entreprise assistent régulièrement aux conseils ainsi que les commissaires aux comptes quand leur présence est requise par la loi. L'ordre du jour est établi par le président ; les décisions sont généralement prises à l'unanimité, sauf dans les cas prévus par la loi où le président doit s'abstenir. Un procès verbal de réunion est rédigé et communiqué aux administrateurs, après approbation, lors du conseil suivant. Le registre de présence ainsi que l'ensemble des procès verbaux des réunions sont disponibles au siège de l'entreprise. Au cours de l'exercice 2011, le conseil d'administration s'est réuni 5 fois, contre 4 fois en 2010.

Les administrateurs sont également régulièrement informés entre les réunions de tout évènement et information susceptibles d'avoir un impact sur les engagements de la société, sa situation financière et sa situation de trésorerie, lorsque l'actualité de la société le justifie.

En contrepartie de leur participation effective au conseil d'administration, chaque administrateur, à l'exception du président, reçoit en rémunération des jetons de présence. Pour l'exercice 2011, il a été alloué la somme totale de 24 000 euros au titre des jetons de présence. Conformément à la recommandation R14 du code Middlenext, la répartition des jetons de présence est basée sur la présence effective du mandataire aux conseils d'administration.

Aucun élément particulier ayant une incidence en cas d'offre publique autres que ceux énoncés dans le présent rapport ne sont à mentionner (dispositions de l'article L.225-100-3 du code de commerce).

16.4.1.4 Règles relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Le conseil d'administration arrête et éventuellement modifie la rémunération annuelle qui sera versée au directeur général (mandataire social sans contrat de travail), celle-ci étant uniquement fixe, aucun élément variable ne venant s'y ajouter. En plus de cette rémunération, le directeur général bénéficie d'un véhicule de fonction et d'une assurance chômage, dont la partie correspondant à un usage privé (voiture) et la part patronale (assurance) sont considérés comme avantage en nature.

Aucun régime complémentaire de retraite spécifique n'a été mis en place, de même qu'aucune disposition relative à une éventuelle prime de départ ou indemnité quelconque n'a été prise. Le directeur général ne reçoit pas de jetons de présence, ni au titre de son mandat au sein de la société Egide, ni au titre de ses mandats détenus dans les autres sociétés du groupe.

En matière d'options de souscription d'actions, compte tenu du fait que l'exercice et l'attribution définitive des stocks options au directeur général s'effectuent selon des conditions identiques à ceux des autres salariés, l'exercice et l'attribution définitive de ces stocks options ne sont pas soumis à des conditions de performance à venir. Cependant, en conformité des dispositions de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006, le conseil d'administration du 05 mars 2009 a décidé qu'en cas d'attribution de stocks options au président-directeur général, un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions du président- directeur général. En date du présent document, le directeur général est



titulaire de 40 767 options de souscription d'actions, soit 2,29 % du capital (20 767 attribuées en avril 2005 et 20 000 attribuées en mars 2009).

Ainsi, en matière de rémunération des mandataires sociaux, les principes de détermination suivis par la société répondent aux critères d'exhaustivité, d'équilibre entre les éléments de la rémunération, de benchmark, de cohérence, de lisibilité des règles, de mesure et de transparence. La société est donc en ce point conforme aux recommandations R1, R2, R3, R4 et R5 du code Middlenext.

La société n'a pas à ce jour mis en place une procédure d'évaluation du fonctionnement des travaux du conseil eu égard à sa structure et à son mode de fonctionnement. En pratique, les administrateurs échangent leurs points de vue tout au long de l'exercice social, pendant les réunions du conseil et lors de réunions de travail, ainsi que par échange de courriers électroniques. Compte tenu du nombre réduit de ses membres, le conseil considère que la préconisation énoncée dans la recommandation R15 du code Middlenext est remplie de façon informelle et qu'il n'est pas justifié de procéder à une évaluation formalisée.

16.4.1.5 Limitations apportées aux pouvoirs du directeur général

Le 26 avril 2005, le conseil d'administration d'Egide SA s'est prononcé sur l'organisation de la direction générale et a décidé qu'elle serait exercée par le président du conseil d'administration.

Aucune limitation spécifique n'a été apportée aux pouvoirs du directeur général qui les exerce donc conformément aux dispositions légales en vigueur (article L225-56 du code de commerce): le directeur général d'Egide est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au conseil d'administration. Il n'est pas limité dans le montant des engagements qu'il peut prendre dans le cadre de la gestion quotidienne de l'entreprise. Par exception, le montant des cautions, avals ou garanties qu'il peut donner sans autorisation préalable du conseil est de 200 000 euros, autorisation renouvelée annuellement par le conseil d'administration.

16.4.1.6 Règles de participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation aux assemblées générales sont fixées par l'article 25 des statuts : « Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et d'une inscription de sa qualité d'actionnaire sur le registre tenu par la société au troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris.

Tout actionnaire peut également voter par correspondance, au moyen d'un formulaire établi par la société et remis aux actionnaires qui en font la demande ; pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. »

16.4.2 Procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la société

La rédaction du présent rapport a été établie en s'appuyant sur le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites du cadre de référence du contrôle interne publié par l'AMF et qui a fait l'objet d'une recommandation le 22 juillet 2010, complété par le rapport de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise, la rémunération des dirigeants et le contrôle interne des valeurs moyennes et petites du 07 décembre 2010. L'état des procédures en place a été établi en se basant sur le Manuel Qualité & Environnement de l'entreprise ainsi que sur les discussions avec le service financier.

16.4.2.1 Principes généraux de gestion des risques

La gestion des risques vise à être globale et à couvrir l'ensemble des activités, processus et actifs de la société. C'est un dispositif dynamique, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité. Elle comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions qui permet aux dirigeants de maintenir les risques à un niveau acceptable pour la société.



Le risque représente la possibilité qu'un événement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs de la société ou sa réputation. Les objectifs de la gestion des risques sont les suivants :

- Créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société ;
- Sécuriser la prise de décision et les processus de la société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- Favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société (crédibilité) ;
- Mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques.

Au sein d'Egide, le dispositif de gestion des risques s'appuie sur :

- Un cadre organisationnel : le comité de direction, composé du directeur général et des cinq directeurs opérationnels (technique et commercial, industriel, qualité et environnement, R&D, financier), se réunit en session ad hoc ;
- Un processus de gestion : une cartographie a tout d'abord été réalisée, dans laquelle chaque secteur a identifié un ou plusieurs risques (avec ses causes et ses conséquences). Chaque risque a ensuite été évalué en fonction de son impact sur les objectifs et sur la valeur du groupe et en fonction de son niveau de maîtrise compte tenu des actions déjà en place ; des axes d'amélioration ont par ailleurs été définis. Les risques majeurs ont enfin été regroupés sur un tableau de bord, précisant le responsable du secteur ainsi que le critère de mesure le plus pertinent qui a été choisi ;
- Un pilotage en continu : le comité de direction étant directement saisi de la gestion des risques, les différentes réunions auquel il participe régulièrement sont autant d'occasions pour évaluer, anticiper et tirer les enseignements des effets éventuels des risques survenus. Une fois par an, le comité de direction se réunit spécialement dans le cadre de la revue du dispositif de gestion des risques, afin de mettre à jour la cartographie si cela est nécessaire.

Un point spécifique est fait en matière de gestion des risques financiers. Les thèmes abordés couvrent principalement les systèmes comptables et de gestion, les services informatiques, l'aspect juridique et plus particulièrement la communication comptable et financière.

Les premiers éléments visent à s'assurer de l'exactitude des comptes, de l'absence de fraude ou de détournements de fonds ainsi que de la correcte évaluation des coûts de production afin d'éviter les ventes à marge négative. L'ensemble étant géré par des moyens informatiques, une attention particulière est portée au système de traitement et de sauvegarde des données et des systèmes. Sur le plan juridique, le suivi des évolutions législatives permet de s'assurer que toute nouvelle disposition légale sera appliquée, notamment par la veille juridique (réunions, publications, ...) et le recours aux avocats de la société quand cela est nécessaire.

En matière de communication comptable et financière, une attention particulière est portée à tout élément (financier ou non) qui est communiqué à l'extérieur. L'information comptable et financière s'adresse en premier lieu à la direction générale et au conseil d'administration ainsi qu'aux tiers (actionnaires, banquiers, investisseurs, clients, ...). Pour chaque destinataire, la fréquence et le niveau d'information du reporting est différent.

Le comité de direction (directeur général, directeur commercial, directeur industriel, directeur qualité et environnement, directeur R&D et directeur financier) reçoit toutes les semaines un suivi du chiffre d'affaires du groupe. Une situation de trésorerie mensuelle est également diffusée, mais uniquement au directeur général et au directeur financier.

Tous les mois et à l'occasion de la réunion du comité de direction, ces mêmes informations sont revues et comparées au budget établi pour l'année considérée. Ceci permet de suivre l'activité de la société ainsi que le maintien de sa solidité financière. Un tableau de bord présente les données trimestrielles du compte de résultat, par filiale et consolidé. Ces éléments sont également comparés au budget et mettent en évidence, le cas échéant, les dérives constatées par rapport aux prévisions. En cas d'écart significatif, des contrôles complémentaires sont effectués par la société mère ou ses filiales, afin de déceler soit une erreur matérielle (problème d'enregistrement comptable ou oubli), soit un problème lié à l'activité de l'entreprise (par exemple, un mauvais rendement en production peut entraîner une consommation de matières plus importante que prévue).

Chaque mois, une revue des résultats de la filiale américaine (Egide USA) est organisée sous la forme d'une conférence téléphonique. Lors de cette conférence, le directeur de la filiale présente au directeur général et au directeur financier un certain nombre d'indicateurs, qui seront ensuite partiellement repris dans la présentation aux administrateurs. C'est également l'occasion de faire un point sur la marche des affaires et prendre les décisions du ressort de la direction générale. Le support utilisé est de type Powerpoint. Pour les filiales marocaine (Egima) et anglaise (Egide UK), leur situation respective (plus d'activité opérationnelle depuis le 1er juillet 2009 pour la première et importance relative faible pour la seconde) justifie qu'un suivi trimestriel ou au cas par cas soit dorénavant suffisant.

Les administrateurs reçoivent régulièrement une présentation synthétique de résultats qui reprend le chiffre d'affaires réalisé, sa comparaison avec le budget et la consommation de trésorerie passée. Ces données sont présentées sous forme consolidée, avec le détail par société. Quand cela est nécessaire, des éléments d'informations spécifiques complètent cette présentation (points de situation de projets de financement, évènements particuliers concernant l'activité, prévisions de trésorerie court terme, ...). La diffusion se fait le plus souvent par voie électronique mais elle peut également faire l'objet d'une présentation lors d'une session de travail des administrateurs.



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2011

En matière de communication, la direction financière a la responsabilité de traiter les obligations d'information du public nécessitées par la cotation de la société sur un marché réglementé. Seuls le directeur général ou le directeur financier ont autorité pour en assurer la diffusion. Ainsi, chaque trimestre, la société publie le chiffre d'affaires du groupe pour le trimestre écoulé. Elle publie également une situation intermédiaire consolidée à mi exercice (30 juin) ainsi que ses comptes annuels sociaux et consolidés. Ces comptes sont établis par le service financier et la direction générale et arrêtés par le conseil d'administration. Ils font l'objet d'un examen limité de la part des commissaires aux comptes dans le cas de la situation au 30 juin, et d'un audit dans le cas des comptes annuels. Ces contrôles sont réalisés sur les comptes sociaux de la maison mère et sur les comptes consolidés du groupe ; ils font l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes de la société. L'ensemble des informations ci-dessus est regroupé dans un document de référence également soumis aux commissaires aux comptes, établi chaque année et déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

En conformité avec la Directive européenne Transparence, l'information réglementée est diffusée par voie électronique, la société ayant recours à un diffuseur professionnel au sens de l'AMF. L'information est également disponible sur le site internet de la société et les documents papiers peuvent être obtenus au siège social de l'entreprise.

16.4.2.2 Articulation entre la gestion des risques et le contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne participent de manière complémentaire à la maîtrise des activités de la société.

On l'a vu, le dispositif de gestion des risques vise à identifier et analyser les principaux risques auxquels sont exposées les activités de la société. Le pilotage de ce processus implique des contrôles à mettre en place, ces derniers relevant du dispositif de contrôle interne.

De son côté, le dispositif de contrôle interne s'appuie sur le dispositif de gestion des risques pour identifier les principaux risques à maîtriser et en assurer leur traitement.

16.4.2.3 Principes généraux de contrôle interne

Le contrôle interne mis en œuvre par la société vise à assurer :

- La conformité aux lois et règlements ;
- L'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- Le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- La fiabilité des informations financières ;

et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

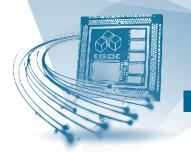
En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixée la société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

En répondant aux exigences des normes ISO 9001:2008 et ISO 14001:2004, Egide dispose d'un ensemble de procédures destinées à s'assurer du bon fonctionnement du système qualité en place (regroupées au sein de son Manuel Qualité & Environnement). Ce système couvre l'ensemble des activités de production de l'entreprise (services commercial, approvisionnement, production, expédition). La direction s'engage, chaque année, à appliquer la politique qualité et environnementale qui en découle. Des objectifs chiffrés sont fixés et communiqués à l'ensemble du personnel ; ils font l'objet de plans d'actions suivis à l'aide d'indicateurs de processus et de supports de gestion. Ces actions sont coordonnées par la direction qualité et environnement, analysées en comité de direction (voir 16.4.2.1 pour sa composition) ou lors des revues de direction.

Les principaux paramètres suivis sont les taux de retour clients, les taux de retard de livraison, les rendements, la productivité, la consommation matières par rapport aux devis et le bon déroulement des relations entre Egide, ses fournisseurs et ses clients. À ces informations s'ajoutent des indicateurs spécifiques à l'environnement comme le taux des rejets banals et dangereux, le taux de pollution sonore, le suivi des consommations d'énergie (eau, gaz, électricité), etc ...

L'ensemble des ressources mises à disposition pour obtenir la qualité de la prestation est sous la responsabilité de la direction générale.

Afin de s'assurer du respect des procédures en vigueur, des moyens de surveillance et d'analyse sont mis en place sur les procédés (indicateurs associés aux processus) et sur les produits (plans de contrôle et supports de gestion). Un système d'audit interne est défini et géré par le responsable qualité, en accord avec la direction qualité et la direction générale. Ces audits, réalisés par diverses



personnes qualifiées de la société, permettent de vérifier la pertinence et l'adéquation du système de management de la qualité avec les objectifs de la société. La préparation, le déroulement de l'audit et le compte rendu sont effectués par le responsable d'audit. La vérification du rapport d'audit et sa diffusion sont assurées par le responsable qualité qui planifie et suit les délais de réalisation.

Une fois par an, la direction effectue une revue du système de management de la qualité afin de s'assurer que celui-ci demeure pertinent, adéquat et efficace. La revue de direction est préparée par la direction qualité et environnement, qui est chargée d'établir un ordre du jour et de convoquer toutes les directions de l'entreprise. Cette revue est réalisée notamment à partir des bilans qualité internes, des résultats des notations clients, des enquêtes de satisfaction clients, des audits clients ou organismes extérieurs et des actions des revues de direction précédentes.

Cette revue permet de mesurer l'efficacité du système de management de la qualité, de redéfinir les objectifs qualités et, si nécessaire, de faire évoluer la politique qualité et environnement. Chaque revue fait l'objet d'un compte rendu sous la responsabilité de la direction qualité. Les décisions prises à cette occasion sont traduites dans un plan d'actions (correctives ou préventives) et contribuent à l'amélioration continue de l'entreprise.

16.4.2.4 Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

Le service comptable et financier répond aux exigences des lois et normes comptables en vigueur et dispose de ses propres règles de fonctionnement et de contrôle car, contrairement aux autres services de la société (achats, ventes, production, ...), il n'est pas encore intégré dans les procédures mises en place dans le cadre de l'ISO 9001:2008 et décrites dans le Manuel Qualité et Environnement.

Maison mère: chez Egide SA, la direction financière est assurée par le directeur financier, qui supervise la responsable comptable et ses deux collaborateurs. La communication financière et les systèmes d'information sont également sous la responsabilité de la direction financière. Il existe un manuel écrit des procédures comptables précisant le traitement comptable des opérations les plus importantes. Il existe également une veille réglementaire (abonnements à des revues professionnelles) permettant d'appréhender et d'anticiper les évolutions de l'environnement de la société (évolution de la doctrine comptable et de la fiscalité). La structure réduite du service demande un niveau important d'autocontrôle de la part des collaborateurs afin de faciliter le contrôle par la responsable comptable. Cette dernière, en charge de consolider les données au niveau du groupe, s'assure par ailleurs de leur cohérence et, le cas échéant, met en place les actions correctives nécessaires.

Filiale Egide USA: la société possède sa propre structure comptable et financière. La direction en est assurée par le directeur général, également directeur de la filiale. Au sein du service, un contrôleur financier et sa collaboratrice sont en charge de la tenue journalière de la comptabilité, de l'émission des états financiers, du contrôle de gestion et du reporting auprès de sa direction et de la société mère. La direction financière d'Egide SA vient régulièrement en support et se rend sur place une fois par trimestre. La direction générale d'Egide SA se rend également sur place pour une revue commerciale et stratégique.

Filiale Egide UK: la société possède sa propre structure comptable et financière. La gestion quotidienne en est assurée par la responsable comptable qui dépend directement du directeur de la filiale. Elle a en charge la tenue journalière de la comptabilité, l'émission des états financiers, le contrôle de gestion et le reporting auprès de sa direction et de la société mère. La direction financière d'Egide SA vient également en support et se rend sur place quand cela est nécessaire. La direction générale d'Egide SA fait une revue commerciale à distance, la filiale n'étant pas considérée comme stratégique (non « core business »).

Filiale Egima: la société utilise un cabinet d'expertise comptable indépendant pour la tenue de sa comptabilité. La supervision en est assurée directement par la responsable comptable d'Egide SA, qui en outre reste seule décisionnaire avec le directeur général en matière de gestion de trésorerie (incluant donc l'émission des paiements). Un collaborateur salarié de la filiale assure néanmoins sur place l'interface entre le cabinet comptable et les services d'Egide SA.

D'une manière générale, les filiales appliquent les règles et normes comptables du groupe, définies par la société mère. S'agissant des éléments d'information hebdomadaires ou mensuels transmis à la société mère, ils font d'abord l'objet d'un autocontrôle par chaque filiale et d'une révision, le cas échéant, par la responsable comptable d'Egide.

Les principaux contrôles significatifs, non exhaustifs, effectués par les services financiers s'appuient notamment sur les procédures périodiques suivantes :

- Des procédures de rapprochements entre le système comptable et les systèmes de gestion auxiliaire ;
- Des procédures de suivi et de gestion des comptes clients (revue d'antériorité, relances, suivi des règlements) ;
- Des procédures d'approbation des opérations d'achats et d'investissements significatifs, ainsi que des règlements fournisseurs :
- Des procédures d'inventaire physique des stocks ;
- Des procédures de suivi et de valorisation des stocks ;
- Des procédures de suivi et de gestion de la trésorerie du groupe (établissement de situations de trésorerie, rapprochements bancaires, délégations de signature, ...);
- Des procédures d'accès, de sauvegarde et de sécurisation des systèmes d'informations.



Les responsables des systèmes d'informations s'assurent par ailleurs que chaque société est en mesure de répondre aux obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques concourant directement ou indirectement à la formation des états comptables et financiers.

16.4.2.5 Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

La gestion des risques et du contrôle interne concerne aussi bien les organes de gouvernance (direction générale, conseil d'administration, comité d'audit) que l'ensemble des collaborateurs de la société (gestionnaire des risques, audit interne, personnel).

16.4.2.5.1 La direction générale

La direction générale s'assure que l'information comptable et financière produite par la direction financière est fiable et qu'elle donne en temps utiles une image fidèle des résultats et de la situation financière de la société. À cette fin, la direction générale veille à ce que le dispositif de contrôle interne aborde les points suivants :

- L'organisation et le périmètre de responsabilité des fonctions comptables et financières ;
- La compatibilité des modes de rémunération au sein des fonctions comptables et financières avec les objectifs du contrôle interne :
- La formalisation et la diffusion des manuels de règles et procédures comptables ;
- La conservation des informations, données et traitements informatiques utilisés pour la formation des états comptables et financiers :
- L'examen régulier de l'adéquation entre les besoins et les moyens mis à disposition des fonctions comptable et financière (en personnel ou en outils informatiques) ;
- L'existence d'une veille réglementaire afin que la société tienne compte de l'évolution de son environnement.

Dans le cadre de la préparation des comptes semestriels et annuels, la direction générale s'assure que toutes les opérations ont été enregistrées en conformité avec les règles comptables en vigueur. En vue de leur arrêté, elle précise et explique les principales options de clôture et les estimations impliquant un jugement de sa part, elle met éventuellement en évidence les changements de principes comptables et en informe le conseil d'administration, elle établit avec la direction financière les états financiers et définit la stratégie de communication financière associée (indicateurs présentés, termes des communiqués financiers).

16.4.2.5.2 Le conseil d'administration

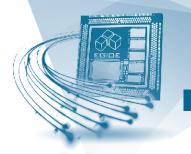
Au titre de l'élaboration et du contrôle de l'information comptable et financière et de sa communication, le conseil est informé des aspects majeurs susceptibles de remettre en cause la continuité d'exploitation. Il vérifie auprès de la direction générale que les dispositifs de pilotage et de contrôle sont de nature à assurer la fiabilité de l'information financière publiée par la société et à donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la société et du groupe.

Dans le cadre de ce contrôle, le conseil est régulièrement informé des évènements significatifs intervenus dans le cadre de l'activité de la société et de la situation de trésorerie. Il prend également connaissance des projets majeurs d'investissement, de cession ou de financement et en approuve la réalisation.

Le conseil d'administration arrête les comptes annuels et examine les comptes semestriels. A cet effet, il obtient toutes les informations qu'il juge utiles de la part de la direction générale (options de clôture, changements de méthodes comptables, explication de la formation du résultat, ...) et reçoit l'assurance des commissaires aux comptes qu'ils ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leur responsabilités et qu'ils ont suffisamment avancé leurs travaux au moment de l'arrêté des comptes pour être en mesure de communiquer toutes remarques significatives.

16.4.2.5.3 Le comité d'audit

Compte tenu de la taille (quatre administrateurs) et de la composition du conseil d'administration (le président qui est également directeur général, deux administrateurs indépendants et un administrateur représentant indirectement un actionnaire significatif), il n'est pas paru opportun de créer un comité d'audit indépendant du conseil lui-même ; c'est pourquoi ce dernier se substitue et endosse les responsabilités du comité d'audit conformément aux dispositions de l'article L.823-20 du code de commerce.



16.4.2.5.4 Le gestionnaire des risques

Chez Egide, cette fonction est assumée par la direction générale qui est aidée dans sa mission par le comité de direction (voir 16.4.2.1 pour sa composition).

16.4.2.5.5 L'audit interne

Chez Egide, cette fonction est assumée par la direction générale qui est aidée dans sa mission par le comité de direction (voir 16.4.2.1 pour sa composition).

16.4.2.5.6 Le personnel de la société

La société s'appuie sur son organisation interne, son système de management et de suivi de la qualité nécessaire dans le cadre des certifications ISO 9001 et ISO 14001 et sur les procédures d'élaboration de l'information comptable et financière pour identifier au mieux les principaux risques liés à l'activité de la société. L'ensemble de ces normes et procédures intègre la déclinaison des objectifs auprès du personnel de la société, ce dernier disposant de fait de l'information nécessaire pour établir et faire fonctionner le dispositif de contrôle interne.

16.4.2.6 Rôle des commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes, dans le cadre de leur mission légale, prennent connaissance et s'appuient sur les travaux de l'audit interne pour en obtenir une meilleure appréhension et se font en toute indépendance une opinion sur leur pertinence.

En qualité de responsable de l'établissement des comptes et de la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne comptable et financier, la direction générale échange avec les commissaires aux comptes, s'assure que ces derniers ont eu accès à l'ensemble des informations concourant à la formation des états financiers et prend connaissance des conclusions de leurs travaux sur les comptes. En ce qui concerne les deux principales entités du groupe (Egide SA et Egide USA représentent à elles deux plus de 90 % du chiffre d'affaires), le même cabinet de commissaire aux comptes a été choisi pour procéder au contrôle des comptes.

Les commissaires aux comptes présentent également leurs observations sur le présent rapport du président, pour celles des procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et attestent l'établissement des autres informations requises par la loi.

16.4.2.7 Limites de la gestion des risques et du contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne aussi bien conçus et aussi bien appliqués soient-ils, ne peuvent fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société. La probabilité d'atteindre ces objectifs ne relève pas de la seule volonté de la société car il existe en effet des limites inhérentes à tout système et processus. Ces limites résultent de nombreux facteurs, notamment des incertitudes du monde extérieur, de l'exercice de la faculté de jugement ou de dysfonctionnements pouvant survenir en raison de défaillances techniques ou humaines ou de simples erreurs.

Le choix de traitement d'un risque s'effectue notamment en arbitrant entre les opportunités à saisir et le coût des mesures de traitement du risque, prenant en compte leurs effets possibles sur l'occurrence et/ou les conséquences du risque, ceci afin de ne pas entreprendre des actions inutilement coûteuses.



16.5 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président

« Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Egide SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient:

- De vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et ;
- D'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- Prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- Déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 20 avril 2012,

Les commissaires aux comptes,

PricewaterhouseCoopers Audit, Jean-François Châtel SYC SAS, Bernard Hinfray »



16.6 Comité de direction

Le comité de direction de la société est actuellement composé de 6 membres chez Egide SA, et d'un directeur par filiale (américaine et anglaise). Jusqu'à sa cession, la filiale marocaine Egima sera dirigée par le directeur de production d'Egide SA.

Nom	Fonction actuelle	Entré dans la société le
Monsieur Philippe BREGI 34-36 rue de Clichy, 75009 Paris	Président - Directeur Général	09/11/2004
Monsieur Jim COLLINS 1553 Commanche Road, Arnold, MD 21012, USA	Directeur d'Egide USA	29/12/2000
Monsieur Chris CONWAY 29 Lattice Avenue, Ipswich, Suffolk, IP4 5LJ, GB	Directeur d'Egide UK	01/07/2002
Monsieur Frédéric DISPERATI 3 Chemin des Passadoires, 84420 Piolenc	Directeur qualité, environnement et satisfaction client	01/10/1990
Monsieur Philippe LUSSIEZ 2 rue des Champs, 78320 La Verrière	Directeur financier	09/06/1992
Monsieur Didier MARTIN 33 avenue du Plan de l'Eglise, 78960 Voisins le Bretonneux	Directeur commercial et support technique	03/08/1992
Monsieur Michel MASSIOT 8 Résidence Le Tilleul, 26130 Saint Paul Trois Châteaux	Directeur R&D	05/01/2007
Monsieur Wladimir MUFFATO Quartier Genève, 26130 Montségur sur Lauzon	Directeur industriel (production et achat)	19/12/1994

En dehors de leurs fonctions de direction au sein de la société EGIDE, les personnes suivantes sont également :

Nom	Fonction	Depuis le
Monsieur Philippe BREGI	Gérant de la SARL Egima Président de Egide USA LLC Président de Egide USA Inc Président de Egide UK Ltd	28/04/2005 28/04/2005 28/04/2005 27/04/2005
Monsieur Jim COLLINS	Vice président de Egide USA Inc Vice président de Egide USA LLC	29/12/2000 29/12/2000
Monsieur Christopher CONWAY	Administrateur d'Egide UK Ltd	01/07/2002
Monsieur Philippe LUSSIEZ	Secrétaire de Egide USA Inc Secrétaire de Egide USA LLC	28/04/2005 28/04/2005
Monsieur Didier MARTIN	Administrateur d'Egide UK Ltd	01/07/2002

Les membres de la direction sont soit des ingénieurs soit des universitaires confirmés, alliant compétence technique et compétence de management :

Monsieur Philippe BREGI est diplômé de l'Ecole Centrale de Lyon et titulaire d'un MBA de l'IAE de Lyon. Avant de rejoindre Egide, il a occupé le poste de président - directeur général d'Avanex France, suite à l'acquisition par Avanex d'Alcatel Optronics, la filiale « composants optiques » du groupe Alcatel dont il était le directeur général. Avec plus de 30 ans d'expérience dans l'industrie des télécommunications, il est une personnalité reconnue internationalement dans le domaine des transmissions optiques. Depuis le 22 janvier 2008, il est également président de l'Opticsvalley, association chargée de l'animation du réseau optique, électronique et logiciel en lle-de-France.

Monsieur Jim COLLINS titulaire d'un « Bachelor of Science degree in Ceramic Engineering » de l'université de Rutgers (USA). Après avoir exercé des fonctions de management au sein de la société Electronic Packaging Products, il prend la direction opérationnelle de la filiale américaine Egide USA Inc et en est nommé vice-président.

Monsieur Christopher CONWAY est ingénieur en électricité. Après 10 ans passés chez Hewlett Packard dans la division fibre optique, il rejoint la société Europlus en tant que Managing Director. Actuellement Managing Director d'Egide UK, il en est un des administrateurs depuis le 1er juillet 2002.administrateurs depuis le 1er juillet 2002.



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2011

Monsieur Frédéric DISPERATI est ingénieur en sciences et génie des matériaux. Entré chez Egide en 1990, il a été responsable du développement des produits aluminium, puis chef de produits au bureau d'études, avant de passer une année et demi en tant que support technique dans la filiale Egide USA. À son retour en mars 2003, il a été nommé directeur qualité d'Egide SA.

Monsieur Philippe LUSSIEZ est titulaire d'un Diplôme d'Études Comptables Supérieur. Il a rejoint le groupe Egide en 1992 comme responsable de la comptabilité de l'établissement de Bollène, puis a été nommé contrôleur de gestion du groupe et responsable de la communication financière depuis l'introduction en bourse de la société. Depuis le 1^{er} juillet 2006, il occupe les fonctions de directeur financier.

Monsieur Didier MARTIN est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'École Nationale de Physique et de Chimie de Caen. Il dispose d'une expérience significative dans le domaine de la production de semi-conducteurs. Son profil est celui d'un manager opérationnel habitué aux impératifs de fabrication.

Monsieur Michel MASSIOT est ingénieur physicien INSA. Après avoir occupé différentes positions de direction dans des sociétés spécialisées en céramique industrielle, il a rejoint le groupe Egide en début d'année 2007. Il est membre du comité directeur de l'IMAPS France et expert auprès de la Commission européenne.

Monsieur Wladimir MUFFATO est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'École Nationale Supérieure de Céramique Industrielle de Limoges. Depuis 1994, Egide bénéficie de son expérience dans le domaine des composants électroniques céramique. Il a pris la direction des usines de Bollène et de Casablanca en janvier 2003.



17 SALARIÉS

17.1 Répartition

L'évolution et la répartition fonctionnelle des effectifs présents au 31 décembre du groupe Egide se trouvent dans le tableau ci-dessous :

Présents au 31/12	2009	2010	2011
Administration et commercial Production, qualité et R&D	29 259	28 301	28 275
Total	288	329	303

La répartition des effectifs du groupe par site est donnée dans le tableau ci-dessous :

Présents au 31/12	2009	2010	2011
Egide Trappes et Bollène Egide USA Egide UK Egima	164 65 29 30	210 68 23 28	189 77 28 9
Total	288	329	303

La répartition des effectifs du groupe par type de contrats est donnée dans le tableau ci-dessous :

Présents au 31/12	2009	2010	2011
Contrats à durée déterminée Contrats à durée indéterminée Apprentis	13 274 1	60 269 0	32 269 2
Total	288	329	303

17.2 Accord de participation, d'intéressement et rémunérations variables

L'ensemble des collaborateurs salariés en France bénéficie d'une rémunération fixe. En outre, une rémunération variable est versée :

- Aux commerciaux en fonction de leurs résultats,
- À tous les collaborateurs, un intéressement en fonction des résultats de la société. Il découle d'un accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise qui a été signé entre la société et le personnel, représenté par le secrétaire du comité d'entreprise. Cet accord a été conclu pour une période de 3 ans, du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2012. Cet intéressement est calculé annuellement à partir du résultat courant avant impôt sur les sociétés. Il est réparti uniformément entre tous les salariés de l'entreprise comptant au moins trois mois d'ancienneté, au prorata du nombre d'heures de présence au cours de l'exercice concerné.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel en France bénéficie de la participation légale selon les calculs de base prévus par la loi. Aucune somme n'a été versée au titre de la participation et de l'intéressement au cours des cinq dernières années.

Chez Egide USA, un accord d'intéressement est en vigueur entre l'entreprise et ses principaux cadres. C'est un pourcentage variable du salaire annuel qui est versé si l'Ebitda réalisé sur l'exercice excède au moins 85 % de celui budgété. Au titre de l'exercice 2011, il a été versé un total brut de \$126 033 au titre des bonus.



Chez Egide UK, l'ensemble du personnel bénéficie d'un plan d'intéressement fonction du niveau de chiffre d'affaires réalisé mensuellement, trimestriellement et annuellement. Des primes fixes sont versées à chaque salarié selon un barème déterminé chaque année. Au titre de l'exercice 2011, il a été versé un total brut de £18 200.

Chez Egima, aucun accord d'intéressement n'a été mis en place.

À l'exception du personnel de production directe de la filiale américaine Egide USA, qui bénéficie d'une rémunération horaire fonction des heures de travail effectuées, l'ensemble des collaborateurs des filiales étrangères d'Egide SA bénéficie d'une rémunération fixe. En outre, une rémunération variable est versée aux commerciaux en fonction de leurs résultats.

17.3 Plans d'options de souscription d'actions

Depuis l'introduction en bourse de la société, des options de souscription d'actions ont été attribuées à certains membres de l'encadrement. Au 31 mars 2012, le montant global des options attribuées aux salariés d'Egide SA et non encore exercées est de 57 358 options et celles attribuées et non encore exercées par les salariés d'Egide USA est de 2 981 options (soit un total de 60 339 options).

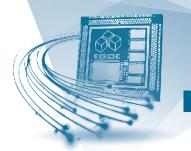
À l'exception du président, aucun membre de conseil d'administration ne bénéficie de stocks options. En sa qualité de dirigeant de la société, ce dernier est titulaire de 40 767 options qui lui ont été attribuées le 26 avril 2005 et le 5 mars 2009 (voir plans n° 4.1 et n° 5.2 dans le tableau ci-après). En conformité des dispositions de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006, il est précisé qu'un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions du Président Directeur général.

Le tableau ci-dessous présente la situation de divers plans en vigueur au 31 mars 2012 :

Numéro du plan	Plan 4.1	Plan 4.4	Plan 5.1	Plan 5.2	Plan 6.1	Plan 6.2	Total		
Assemblée générale du Conseil du	08/06/2004 26/04/2005	08/06/2004 15/01/2007	20/06/2007 24/07/2007	20/06/2007 05/03/2009	28/05/2010 18/10/2010	28/05/2010 06/10/2011			
Nombre d'actions initial - dont au mandataire social - dont aux 10 premiers	20 000 20 000	4 900 0	5 400 0	26 624 20 000	200 0	600 0	57 724 40 000		
salariés	0	4 500	3 800	4 124	200	600	13 224		
Nombre d'actions après ajustements éventuels *	22 500	5 246	5 774	28 776	217	651	63 164		
Date de départ d'exercice Date de fin d'exercice	26/04/2007 25/04/2012	15/01/2009 14/01/2014	24/07/2009 23/07/2014	05/03/2011 04/03/2016	18/10/2012 17/10/2017	06/10/2013 05/10/2018			
Modalités d'exercice	odalités d'exercice Levée maximum par ¼ tous les 30 jours de bourse avec un minimum de 20 actions (plans n° 4.4, 5.1, 5.2, 6.1 et 6.2) ou 500 actions (n° 4.1)								
	Salariés Egide SA (tous plans) et Egide USA (plan 6.1) Cession : blocage 2 ans à compter de la date d'exercice								
	Salariés Egide USA (sauf plan 6.1) Cession : blocage 1 an pour la totalité + 1 an pour la moitié à compter de la date d'exercice								
	Mandataire social Cession du plan n° 5.2 : maximum 80 % des options levées pendant l'exercice du mandat								
Prix de souscription	27,45 € 28,75 € 25,69 € 5,34 € 5,20 € 7,46 €								
Nombre d'options souscrites Nombre d'options perdues Nombre restant à lever	0 0 22 500	0 800 4 446	0 1 000 4 774	25 1 000 27 751	0 0 217	0 0 651	25 2 800 60 339		

^{*} Les ajustements éventuels interviennent après la réalisation d'une opération sur le capital.

Au cours de l'exercice 2011, 25 options ont été souscrites par un salarié d'Egide SA.



Il est rappelé que pour pouvoir exercer ses stocks options, le bénéficiaire doit être soit dirigeant mandataire social, soit lié avec la société par un contrat de travail non dénoncé par l'une ou l'autre des parties. Il peut également être soumis à la réalisation d'une ou plusieurs conditions précisées lors de l'attribution. De même, en cas de dépassement de la date d'exercice, les stocks options sont automatiquement perdues.

Ainsi, au cours de l'exercice 2011, un certain nombre d'options de souscription ont été perdues par leurs bénéficiaires :

- Plan n° 4.4 : un salarié bénéficiaire de 200 options a informé la société de sa démission ;
- Plan n° 5.2 : le salarié bénéficiaire du plan n° 4.4 qui a démissionné était titulaire de 100 options.

Un total de 300 options a ainsi été perdu sur la période ; leur caducité a été constatée par le conseil d'administration du 29 mars 2012.

Il est précisé que suite à la réalisation définitive de l'augmentation du capital en date du 17 février 2012, le conseil d'administration du 29 mars 2012 a procédé à l'ajustement des conditions d'exercice (prix et quantité) des options de souscription d'actions (article L.228-99, 3° du code de commerce, sur renvoi de l'article L.225-181, al.2 et article R.228-91, al.1 du code de commerce sur renvoi de l'article R.225-137). Les ajustements de prix et quantité en résultant sont les suivants :

Ajustement du prix (art. R.228-91, 1°)

Numéro du plan	Plan 4.1	Plan 4.4	Plan 5.1 Plan 5.2		Plan 6.1	Plan 6.2
Prix de souscription initial	29,74 €	31,15€	27,83 €	5,79€	5,63€	8,08 €
Prix de souscription ajusté	27,45€	28,75€	25,69 €	5,34 €	5,20€	7,46 €

Ajustement de la quantité (art. R.225-140 et R.225-142, al.2)

Numéro du plan	Plan 4.1	Plan 4.4	Plan 5.1	Plan 5.2	Plan 6.1	Plan 6.2	Total
Solde total initial	20 767	4 100	4 400	25 599	200	600	55 666
Solde total ajusté	22 500	4 446	4 774	27 751	217	651	60 339

Compte tenu de ces éléments, et le nombre maximum d'options étant fixé à 5 % des actions composant le capital (soit 88 969 options attribuables au 31 mars 2012), il reste donc un solde disponible de 28 630 options, soit 1,61 % du capital. A cette même date, les 60 339 options non exercées représentent une dilution potentielle de 3,39 %.

L'évaluation de la juste valeur des stocks options dans les comptes consolidés est déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes (voir § 20.3.1.5.4.9.1). La durée de vie moyenne des options est de 4 ans et demi avec un taux de volatilité de 30 %.

17.4 Impact social de l'activité du groupe

Les informations sociales relatives aux sociétés du groupe Egide sont données ci-après. Elles ont été collectées auprès des responsables Ressources Humaines de chacun des sites (Trappes et Bollène pour Egide SA, Cambridge, MD pour Egide USA, Woodbridge pour Egide UK et Casablanca pour Egima).

Effectif total

Au 31 décembre 2011, l'effectif rémunéré total du groupe était de 303 personnes, dont 17 basées sur le site de Trappes, 172 sur le site de Bollène, 77 sur le site de Cambridge, 28 sur le site de Woodbridge et 9 sur le site de Casablanca. L'effectif moyen de l'exercice a été de 336 personnes.

Egide emploie au total 6 salariés à mi-temps (4 à Bollène, 1 à Cambridge et 1 à Woodbridge) et 19 personnes à temps partiel, principalement en 4/5ème soit 80 % du temps de travail hebdomadaire (17 à Bollène et 2 à Woodbridge). Le reste du personnel travaille à temps plein.



Recrutements

Au cours de l'année 2011, la société a procédé à l'embauche de 69 personnes en CDD ou équivalent (principalement des postes d'opérateurs dont 60 à Bollène, 2 à Trappes et 7 à Cambridge) et 30 en CDI ou équivalent (21 conversions de CDD en CDI et 5 embauches à Bollène, 2 embauches à Cambridge et 2 embauches à Woodbridge). Deux apprentis ont par ailleurs été embauchés sur le site de Bollène. Le groupe Egide n'éprouve pas de difficultés particulières lors des recrutements.

Licenciements

Deux procédures de licenciement ont été engagées au cours de l'année 2011 chez Egide USA pour raisons disciplinaires. Un plan de départs a été négocié chez Egima en mai 2011, qui s'est traduit par la fin de 17 contrats à durée indéterminée avec à chaque fois, signature d'un compromis d'arbitrage. Ce plan est intervenu dans le contexte de la suspension d'exploitation de la filiale marocaine et a touché l'ensemble des salariés dont le poste n'était pas lié au traitement de surface. Aucun départ par licenciement n'a été constaté dans les autres sociétés du groupe.

Heures supplémentaires

Sur l'exercice 2011, un total de 27 918 heures a été payé au titre des heures supplémentaires, dont 23 094 heures sur le site de Bollène, 2 475 heures sur le site de Trappes, 587 heures sur le site de Cambridge et 1 762 heures sur le site de Woodbridge. Pour rappel, toute heure supplémentaire est celle qui dépasse la durée légale hebdomadaire de 35 heures en France, 39 heures en Grande Bretagne et 40 heures aux Etats Unis et au Maroc.

Main d'œuvre extérieure à la société

Le groupe Egide ne fait pas appel à de la main d'œuvre extérieure autre que l'intérim (voir § ad hoc).

Organisation du temps de travail

En France, l'horaire hebdomadaire de présence dans l'entreprise est de 38h30 sur 5 jours. Le personnel non-cadre en horaire de journée travaille sur une base hebdomadaire de 35 heures, auxquelles s'ajoutent 2 heures bonifiées (payées à 125 %) et 1h30 de pause. Le personnel non-cadre en horaire d'équipe travaille 35 heures par semaine, auxquelles s'ajoutent 3h30 de pause. Les horaires du personnel cadre sont annualisés.

Aux Etats Unis, l'horaire hebdomadaire est de 40 heures sur 4 jours (du lundi au jeudi). Le personnel non-cadre bénéficie d'une pause journalière d'une heure (30 mn pour déjeuner et deux pauses de 15 mn). Les horaires du personnel cadre sont annualisés.

En Grande Bretagne, l'horaire hebdomadaire est de 39 heures sur 5 jours. Le personnel non-cadre bénéficie d'une pause journalière de 1 heure 25 mn. Les horaires du personnel cadre sont annualisés.

Au Maroc, l'horaire hebdomadaire est de 40 heures sur 5 jours. Le personnel bénéficie d'une pause journalière d'une heure (40 mn pour déjeuner et deux pauses de 10 mn).

Absentéisme

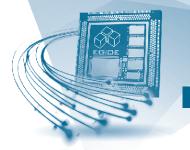
En 2011, 42 473 heures d'absence ont été constatées au niveau du groupe, principalement imputables à des congés maladie (courte et longue durée) ou des congés maternité (1 918 heures à Trappes, 39 535 heures à Bollène, 500 heures à Cambridge et 520 heures à Woodbridge).

Rémunérations et évolutions

La masse salariale brute versée en 2011 a été de 5 886 758 euros en France, \$2 611 357 aux Etats Unis, £831 261 en Grande Bretagne et 1 272 011 MAD au Maroc (hors primes de licenciements et indemnités de prévis pour 1 133 000 MAD).

L'augmentation moyenne des salaires a été de 2 % en France, conformément au protocole d'accord sur la politique salariale 2011 qui a été signé entre la société et ses délégués syndicaux et de 3 % aux Etats Unis. Les salaires des entités anglaise et marocaine n'ont pas évolué.

L'ensemble du personnel de la société est payé mensuellement, sur une base de 12 ou de 13 mois en France, en Grande Bretagne et au Maroc. Le personnel est payé toutes les deux semaines aux Etats Unis. Aucun salarié du groupe n'est payé au rendement.



Charges sociales

Chez Egide SA, le montant des charges sociales patronales enregistré dans les comptes de l'exercice 2011 est de 2 284 458 euros, soit 38,8 % de la masse salariale brute.

Chez Egide USA, les charges patronales se sont élevées à \$537 917 en 2011, soit 21,0 % de la masse salariale brute. Chez Egide UK, elles ont été de £86 654 (10,4 %) et chez Egima de 317 857 MAD (25,0 %).

Intéressement, participation et plan d'épargne

Un accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise a été signé le 04 juin 2010 entre la société Egide SA et son personnel, représenté par le secrétaire du comité d'entreprise, et en présence des délégués syndicaux. Il a été conclu pour une période de 3 ans, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012, en remplacement du précédent accord qui était arrivé à échéance. Cet intéressement est calculé annuellement à partir du résultat courant avant impôts de la société. Il est réparti uniformément entre tous les salariés de l'entreprise comptant au moins trois mois d'ancienneté, au prorata du nombre d'heures de présence au cours de l'exercice concerné. Compte tenu du résultat courant déficitaire, il n'a pas été versé d'intéressement au titre de l'exercice 2011.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel d'Egide SA bénéficie de la participation légale selon les calculs de base prévus par la loi ; compte tenu des résultats réalisés, il n'a pas été versé de participation légale au titre de l'exercice 2011. Il n'existe pas au sein de l'entreprise de plan d'épargne en faveur des salariés.

Chez Egide USA, un accord d'intéressement est en vigueur entre l'entreprise et ses principaux cadres. C'est un pourcentage variable du salaire annuel qui est versé si l'Ebitda réalisé sur l'exercice excède au moins 85 % de celui budgété. Au titre de l'exercice 2011, il a été versé un total brut de \$126 033 au titre des bonus.

Chez Egide UK, l'ensemble du personnel bénéficie d'un plan d'intéressement fonction du niveau de chiffre d'affaires réalisé mensuellement, trimestriellement et annuellement. Des primes fixes sont versées à chaque salarié selon un barème déterminé chaque année. Au titre de l'exercice 2011, il a été versé un total brut de £18 200.

Chez Egima, aucun accord d'intéressement n'a été mis en place.

Égalité professionnelle entre hommes et femmes

Bien que le personnel opérateur soit majoritairement féminin sur chacun des sites de production, il n'y a aucun poste au sein du groupe qui pourrait engendrer une inégalité de traitement entre les hommes et les femmes.

Relations professionnelles et accords collectifs

En France, les élections du comité d'entreprise ont été organisées en 2010. Un seul comité d'entreprise regroupant les deux sites (Bollène et Trappes) a été élu pour une durée de 4 ans. A l'étranger, il n'existe pas de comité d'entreprise.

En dehors des relations formelles avec le comité d'entreprise et les organisations syndicales quand ces organes existent, le groupe Egide favorise le dialogue direct entre les responsables hiérarchiques et leurs personnels. Ainsi, en fonction des besoins ou des sujets d'actualité, des réunions sont organisées avec tout ou partie du personnel, sans qu'il soit besoin de structure particulière pour cela.

Chez Egide SA, le syndicat SPEA du Tricastin (CFDT) et l'Union Locale CGT ont désigné chacun un délégué syndical au sein de l'établissement de Bollène. Il n'y a pas de syndicat dans les autres établissements du groupe (Trappes, Cambridge, Woodbridge et Casablanca).

Conditions d'hygiène et de sécurité

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail d'Egide SA s'est réuni 4 fois à Bollène au cours de l'exercice 2011. Il n'existe pas d'organismes similaires dans les filiales étrangères. La société française a été amenée à déclarer 7 accidents de travail et 1 accident de trajet ayant touché des salariés dont 4 avec arrêts de travail sans incapacité et 4 sans arrêts de travail. La filiale américaine a constaté 2 accidents de travail ayant touché ses salariés, sans arrêt de travail.



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2011

Au cours de l'exercice, les taux et cotisations d'accident du travail ont été les suivants :

Site de TrappesTaux : 1,12 %Cotisation : 10 771 €Site de BollèneTaux : 2,05 %Cotisation : 101 318 €Site de CambridgeNon applicableCotisation : -Site de WoodbridgeNon applicableCotisation : -Site de CasablancaTaux : 4,50 %Cotisation : 60 152 MAD

Formation

En 2011, Egide SA a engagé un total de 36 744 euros et Egide USA \$1 952 au titre de la formation. Il n'a été engagé aucune dépense de formation chez Egide UK et chez Egima.

Chez Egide SA, aucune heure de formation n'a été utilisée au cours de l'exercice dans le cadre du droit individuel à la formation (DIF) ; au 31 décembre 2011, le cumul des heures acquises par les salariés de la société au titre du DIF est de 17 605 heures.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Egide SA emploie 15 salariés reconnus handicapés (non moteur) sur le site de Bollène et aucun sur le site de Trappes. Aucun handicap ne fait suite à un accident survenu dans le cadre de l'activité de la société. Il est précisé que l'obligation d'emploi (loi du 11 février 2005) au titre de l'exercice 2011 étant de 12 personnes, l'entité française a rempli son obligation.

Il n'existe aucune réglementation similaire pour les filiales du groupe et aucunes d'entre elles n'emploie de travailleurs handicapés.

Œuvres sociales

En matière d'œuvres sociales, Egide SA propose directement à ses salariés une participation aux tickets restaurant ainsi qu'une participation à une mutuelle santé et à une caisse de prévoyance. En 2011, la société a ainsi engagé 174 944 euros au titre des tickets restaurant, 45 425 euros pour la prise en charge partielle de la mutuelle et 35 871 euros pour la prise en charge partielle de la prévoyance. Par ailleurs, la société alloue un budget au comité d'entreprise qui s'est élevé à 70 847 euros pour l'exercice 2011, soit 1,2 % de la masse salariale. Ce budget est redistribué aux salariés sous forme de bons cadeaux, sorties, repas, etc...

Chez Egide USA, la prise en charge partielle d'une mutuelle et d'une prévoyance a couté \$259 857 à la société. Chez Egide UK, la prise en charge d'une mutuelle pour les 6 managers a coûté £4 029. Enfin chez Egima, la prise en charge de la mutuelle s'est faite à hauteur de 67 548 MAD en 2011.

Recours à l'intérim

Au titre de l'exercice 2011, Egide SA a enregistré dans ses charges 28 940 euros payés à deux sociétés d'intérims dans le cadre de remplacements de congés maternité et maladie et 5 823 euros aux deux sociétés de services ayant mis du personnel à disposition de l'entreprise (frais de gardiennage des sites), ce qui représente l'équivalent de 0,60 % de la masse salariale annuelle.

Les filiales étrangères du groupe n'ont pas eu recours l'intérim durant l'exercice 2011.

Impact territorial des activités en matière d'emploi et de développement général

Egide SA entre en contact avec les antennes locales du Pôle Emploi dès que des besoins en recrutement se présentent. Les filiales étrangères utilisent les organismes similaires lorsqu'ils existent et privilégient les embauches locales.

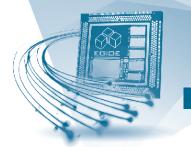
Relations entretenues avec les partenaires sociaux

Egide SA entretient des contacts avec les associations d'insertion comme l'AGEFIPH (Association pour la GEstion du Fonds d'Insertion Professionnel des Handicapés) ou bien les Centres d'Activité par le Travail. Par ailleurs, dans le cadre de la taxe d'apprentissage, la société verse une quote-part à des établissements d'enseignement.

Il n'existe pas de liens similaires dans les filiales étrangères.

Filiales étrangères et impact sur le développement régional

Egide détient 3 filiales, l'une basées aux Etats Unis, la seconde en Angleterre et la troisième au Maroc. Les salariés de ces filiales sont issus du bassin d'emploi propre à chaque pays.



Respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Egide, société française, et ses filiales américaines et anglaises respectent par principe les conventions internationales en matière de droit du travail. Concernant la filiale marocaine, le directeur de l'usine (le même que celui du site de Bollène) applique, dans le respect des lois en vigueur au Maroc, les règles européennes.

La grande majorité des fournisseurs travaillant avec Egide étant européens ou américains, la société est a priori à l'abri du non respect par ces derniers des conventions de l'OIT. Une clause éthique est d'ailleurs incluse dans la charte qu'Egide SA envoie à tous ses fournisseurs (notamment asiatiques, pour lesquels l'application des conventions pourrait être plus aléatoire), l'acceptation d'une commande par ces derniers valant acceptation des stipulations dudit accord. Egide s'interdit ainsi de recourir à des fournisseurs qui utiliseraient le travail des enfants ou le travail forcé. En acceptant une commande d'Egide, le fournisseur s'engage sans conditions à respecter et faire respecter cette clause par ses propres fournisseurs.

17.5 Information sur la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 5 du code de commerce modifié par l'article 9 de la loi n° 2011-672 du 16 juin 2011, Egide SA présente chaque année au comité d'entreprise et aux délégués du personnel un rapport unique dans lequel sont mentionnés plusieurs éléments ayant trait aux engagements de la société en faveur de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités (voir indicateurs ci-dessus). Il est par ailleurs précisé qu'en matière de formation, de promotion professionnelle de condition de travail et de rémunération effective, il n'est pas fait de différenciation entre un homme et une femme au sein du groupe Egide.



18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et droits de vote

Situation au 31 mars 2012	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de voix	% des droits de vote
Philippe Brégi (titres au porteur) Philippe Brégi (titres au nominatif)	10 947 16	0,62 % 0,00 %	10 947 28	0,61 % 0,00 %
Total Philippe Brégi (PDG)	10 963	0,62 %	10 975	0,61 %
Public (titres au porteur) Public (titres au nominatif)	1 752 244 16 173	98,47 % 0,91 %	1 752 244 27 863	97,83 % 1,56 %
Total public	1 768 417	99,38 %	1 780 107	99,39 %
TOTAL	1 779 380	100,00 %	1 791 082	100,00 %

Ce tableau a été établi sur les bases d'informations communiquées par la banque CM-CIC Securities, chargée de la gestion des titres « Egide » inscrits au nominatif pur.

En date du 31 mars 2012, les actions détenues par les autres membres du conseil d'administration de la société sont les suivantes : Monsieur Antoine Dréan 14 127 actions, Madame Catherine Gerst 1 action et Monsieur Vincent Hollard 1 action.

Aucune action n'est détenue collectivement par les salariés au sens de l'article L.225-102 du code de commerce.

Voir également § 21.1.5 - Modifications intervenues au cours des trois dernières années.

18.2 Franchissement de seuils

L'identité des actionnaires possédant plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 33, 33%, 50%, 66, 66%, 90% et 95% du capital social ou des droits de vote au 31 mars 2012:

	Plus de 5 %		Plus de	e 10 %	Plus d	e 15 %	Plus de	Plus de 25 %	
	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote	
Cie financière Sopalia (1)	Х								
Optigestion (2)		Х	Х						
SBD (3)	Х	Х	Х						

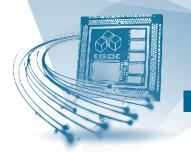
⁽¹⁾ Avis AMF du 05 décembre 2007 (franchissement de seuil à la hausse).

Aucun actionnaire ne détient plus de 20 %, ni plus de 30 % du capital ou des droits de vote ; il ne peut donc être exercé un contrôle abusif sur la société. Par ailleurs, à la connaissance de la société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'actionnaires du public détenant plus de 5 % du capital autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus.

En date du 20 avril 2011 (avis AMF), la société 21 Centrale Partners a informé la société qu'elle avait franchi à la baisse les seuils de 20 et 25 % en droits de vote consécutif à la perte de droits de vote double suite à conversion au porteur des actions qu'elle détenait.

⁽²⁾ Avis AMF du 11 décembre 2008 (franchissement de seuil à la hausse).
(3) Avis AMF du 3 février 2012 (franchissement de seuil à la hausse).



En date du 23 juin 2011 (avis AMF), la société 21 Centrale Partners a informé la société qu'elle avait franchi à la baisse les seuils de 5, 10 et 15 % en capital et 20, 15, 10 et 5 % en droits de vote suite à la cession hors marché de l'intégralité des actions qu'elle détenait.

En date du 23 janvier 2012 (avis AMF), Monsieur Antoine Dréan a informé la société qu'il avait franchi à la baisse les seuils de 5 et 10 % en capital et en droits de vote suite à la liquidation de la société SEP Tantale dont il était le gérant. La clôture de la période de liquidation de la société en participation Tantale ayant été effectuée et ses comptes de liquidation finalisés en date du 19 janvier 2012, et conformément aux termes de ses statuts, les 129 213 actions détenues par la société en participation Tantale (10,05 % du capital et 9,95 % des droits de vote) ont donc été remises avec effet au 20 janvier 2012 à son croupier, la Société Bretonne de Développement (RCS Brest 389 804 568), présidée par Monsieur Albert Cam. Monsieur Antoine Dréan conserve quant à lui les 14 127 actions qu'il détenait directement (1,10 % du capital et 1,09 % des droits de vote).

En date du 03 février 2012, la société par actions simplifiée Société Bretonne de Développement (SBD) a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 janvier 2012, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote et 10 % du capital de la société, et détenir 129 213 actions Egide représentant autant de droits de vote (soit 10,05 % du capital et 9,95 % des droits de vote). Ce franchissement de seuil résulte de la liquidation de la société SEP Tantale, et de la remise des 129 213 actions Egide qu'elle détenait à sa maison mère, la Société Bretonne de Développement.

18.3 Droits de vote différents

Un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire (assemblée générale du 29 janvier 1999). Ce droit est conféré à toute action gratuite attribuée à un actionnaire à raison d'actions anciennes.

Au 31 mars 2012, 16 189 actions étaient inscrites au nominatif dont 11 702 bénéficiaient d'un droit de vote double.



19 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

19.1 Conventions réglementées

Les conventions réglementées en vigueur au 31 décembre 2011 sont les suivantes :

Conventions conclues au cours de l'exercice 2011 et préalablement autorisées

Néant.

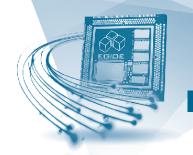
Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

- Convention de compte courant entre la société Egide UK et Egide SA (conseil d'administration du 14 octobre 2002 et du 31 octobre 2005) ;
- Convention de compte courant entre la société Egima et Egide SA (conseil d'administration du 16 mars 2001 et du 31 octobre 2005) ;
- Convention de compte courant entre la société Egide USA et Egide SA (conseil d'administration du 31 octobre 2005) ;
- Convention de refacturation de frais de direction commerciale, direction financière et direction générale entre Egide SA et ses filiales Egide USA, Egima et Egide UK (conseils d'administration du 02 mai 2002 et du 14 octobre 2002);
- Convention de garantie à première demande en contrepartie d'un crédit à long terme accordé à la société Egima (conseil d'administration du 30 octobre 2001) ;
- Convention de gage d'un compte d'instruments financiers d'Egide SA en contrepartie d'une caution donnée au profit de la société Egima (conseil d'administration du 27 octobre 2003);
- Convention d'engagement pris au bénéfice du président directeur général par la société (conseil d'administration du 09 novembre 2004) ;
- Convention de garantie d'Egide SA en faveur d'Egide UK dans le cadre de la mise en place d'un contrat d'affacturage entre Egide UK et la banque Lloyds (conseil d'administration du 18 avril 2008) ;
- Convention de garantie d'Egide SA en faveur d'Egide USA dans le cadre d'un contrat de bail signé par Egide USA avec la société 4 Washington Street Investment LLC (conseil d'administration du 16 octobre 2008) ;
- Convention de garantie d'Egide SA en faveur d'Égide USA dans le cadre de la mise en place d'un contrat d'affacturage entre Egide USA et la société Keltic (conseil d'administration du 16 octobre 2008) ;
- Convention de garantie d'Egide SA en faveur d'Egide UK à hauteur de £50 000 dans le cadre de la mise en place d'un découvert bancaire entre Egide UK et la banque Lloyds (conseil d'administration du 16 octobre 2008 - Délégation générale).

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution est terminée

Néant.

Voir également § 20.3.1.5.4.17 - Transactions avec les parties liées.



19.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

« Mesdames. Messieurs.

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 - Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

2 - Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de compte courant entre la société Egide UK Ltd. et votre société

Nature et objet : Avances en compte courant effectuées par Egide S.A. au profit de sa filiale de droit anglais Egide UK Ltd. Au 31 décembre 2011, le solde du compte courant s'élève à 1 192 898 €.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation initiale du conseil d'administration du 14 octobre 2002 dont le taux de rémunération a été modifié par le conseil du 21 avril 2009.

Modalités : Ces avances sont rémunérées au taux de 3 % l'an. Le montant des intérêts comptabilisés en produits au titre de l'exercice s'élève à 34 361 €.

Convention de compte courant entre la société Egima SARL et votre société

Nature et objet : Avances en compte courant effectuées par Egide S.A. au profit de sa filiale de droit marocain Egima S.A.R.L. Au 31 décembre 2011, le solde du compte courant s'élève à 11 076 438 €.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation initiale du conseil d'administration du 16 mars 2001 dont le taux de rémunération a été modifié par le conseil du 21 avril 2009.

Modalités : Cette convention n'a engendré aucun produit au cours de l'exercice.

Convention de compte courant entre la filiale Egide USA Inc. et votre société

Nature et objet : Avances en compte courant effectuées par Egide S.A. au profit de sa filiale de droit américain Egide USA Inc. Au 31 décembre 2011, le solde du compte courant s'élève à 1 506 621 €.



• DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2011

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 31 octobre 2005 dont le taux de rémunération a été modifié par le conseil du 21 avril 2009.

Modalités : Ces avances seraient rémunérées au taux de 3 % l'an. Le montant des intérêts comptabilisés en produits au titre de l'exercice s'élève à 44 332 €.

Convention de refacturation de frais de direction commerciale, direction financière et direction générale entre Egide S.A. et ses filiales Egide USA Inc., Egima SARL et Egide UK Ltd

Nature et objet : Refacturation par Egide S.A. à sa filiale de droit américain Egide USA Inc., à sa filiale de droit marocain Egima S.A.R.L. et à sa filiale de droit anglais Egide UK Ltd., d'une quote-part de frais de direction commerciale, financière et générale.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 02 mai 2002 pour les refacturations entre Egide S.A. et ses filiales Egima S.A.R.L. et Egide USA Inc. et d'une autorisation du conseil d'administration en date du 14 octobre 2002 pour les refacturations entre Egide S.A. et Egide UK Ltd.

Modalités : Les montants facturés correspondent aux salaires et aux charges sociales des salariés concernés sur la base d'une évaluation forfaitaire des temps consacrés par chacun pour chaque société du groupe. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, le montant facturé par Egide S.A. à Egide USA Inc. s'est élevé à 32 591 €. Le montant facturé par Egide S.A. à Egide UK Ltd. s'est élevé à 17 601 €. Rien n'a été facturé à Egima S.A.R.L. au titre de 2011.

Convention de garantie à première demande en contrepartie d'un crédit à long terme accordé à la société Egima SARL

Nature et objet : Egide S.A. s'est portée caution à première demande au profit du Crédit du Maroc en contrepartie d'un crédit à long terme accordé par cette dernière à la filiale de droit marocain Egima S.A.R.L. Le prêt, d'un montant de 10 678 000 dirhams, a été accordé le 21 mars 2003 pour une durée initiale de 12 ans (échéance le 21 mars 2015), dont un an de franchise en capital. La garantie donnée par Egide S.A. porte sur le capital et les intérêts restant dus par la société Egima S.A.R.L. dans la limite de 12 700 000 dirhams en principal. Le solde de cet emprunt restant à rembourser au 31 décembre 2011 s'élève à la contrevaleur de 393 342 €.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 30 octobre 2001.

Modalités : Cette convention n'a engendré ni produit, ni charge au cours de l'exercice.

Convention de gage d'un compte d'instruments financiers en contrepartie d'une caution donnée au profit de la société Egima SARL

Nature et objet : Remise en gage d'un portefeuille de Sicav pour un montant total de 57 447 euros au profit du Crédit du Nord en contrepartie d'une caution donnée à la Société Générale Marocaine de Banque qui a octroyé à la demande de la filiale marocaine Egima S.A.R.L. une caution permanente au profit de l'administration des douanes et des impôts directs du Maroc. La valeur des Sicav remises en garantie s'élève à 64 885 € au 31 décembre 2011.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 27 octobre 2003.

Modalités : Cette convention n'a engendré ni produit, ni charge au cours de l'exercice.

Convention d'engagement pris au bénéfice du président directeur général par la société

Nature et objet : Engagement pris au bénéfice du président directeur général, M. Philippe Brégi, par la société Egide S.A., correspondant à la souscription d'une assurance pour perte d'emploi « Chef d'entreprise », à la date de sa nomination approuvée par le conseil d'administration du 9 novembre 2004.

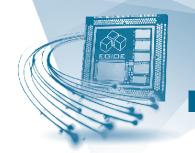
Modalités : Les montants facturés s'élèvent à 2 762 € sur l'exercice 2011.

Convention de garantie dans le cadre de la mise en place d'un contrat d'affacturage Egide UK et la banque Lloyds

Nature et objet : Au terme d'un accord d'affacturage, la banque Lloyds a accordé à Egide UK Ltd. une avance, basée sur son encours client, d'un montant maximum de £ 350 000. Dans ce cadre, la banque Lloyds a demandé à Egide S.A. de garantir sa filiale à hauteur de cette avance.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 18 avril 2008.

Modalités : Cette convention n'a engendré ni produit, ni charge au cours de l'exercice.



Convention de garantie de votre société en faveur d'Egide USA dans le cadre d'un contrat de bail signé par Egide USA Inc. avec la société 4 Washington Street Investments LLC

Nature et objet : Dans le cadre de ce contrat de bail, la société 4 Washington Street Investments LLC, en qualité de bailleur, a demandé à votre société de se porter garante de sa filiale locataire, à concurrence des sommes dues par Egide USA Inc. au titre dudit contrat de bail, sans limitation de montant, représentant au maximum, au titre des loyers, la somme de 1 730 530 USD. Cette garantie intervient dans le cadre de l'opération de cession de l'ensemble immobilier américain, vendu par la société Egide USA Inc. à la société 4 Washington Street Investments LLC pour un montant de 2 millions de dollars US.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 16 octobre 2008.

Modalités: Cette convention n'a engendré ni produit, ni charge au cours de l'exercice.

Convention de garantie de votre société en faveur d'Egide USA dans le cadre de la mise en place d'un contrat de financement entre Egide USA Inc. et la société Keltic

Nature et objet : Le contrat d'affacturage antérieurement mis en place, en mars 2007, entre la société CIT et la société Egide USA Inc., s'est terminé à la fin du mois de novembre 2008, à la demande de la société CIT.

Au mois de décembre 2008, un contrat de financement a été signé entre Egide USA Inc. et la société Keltic (cession de créances à la société Keltic et financement du stock).

Egide S.A. s'est portée caution en faveur de la société Keltic dans le cadre de ce contrat de financement pour sa filiale Egide USA Inc. Le montant maximum cautionné s'élève au 31 décembre 2011 à 1,75 millions de dollars, soit 1,35 millions d'euros.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 16 octobre 2008.

Modalités: Cette convention n'a engendré ni produit, ni charge au cours de l'exercice.

Convention de garantie dans le cadre de la mise en place d'un découvert bancaire entre Egide UK et la banque Lloyds

Nature et objet : Au terme de la mise en place d'un découvert bancaire entre Egide UK et la banque Lloyds, une convention de garantie a été conclue à hauteur de £ 50 000.

Cette convention entre dans l'objet d'une autorisation générale décidée lors du conseil d'administration en date du 16 octobre 2008.

Modalités : Cette convention n'a engendré ni produit, ni charge au cours de l'exercice.

b) Sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Néant.

3 - Personne concernée

Monsieur Philippe Brégi, président directeur général de votre société est également chairman de la société Egide UK Ltd., gérant de la société Egima S.A.R.L., chairman et Chief Executive Officer de la société Egide USA Inc.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 20 avril 2012,

Les commissaires aux comptes,

PricewaterhouseCoopers Audit, Jean-François Châtel SYC SAS, Bernard Hinfray »



20 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

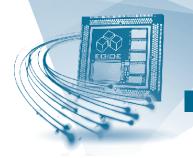
20.1 Informations financières historiques (2009 et 2010)

Les états financiers consolidés et annuels des exercices clos le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010 ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférent, figurant dans les documents mentionnés dans le tableau suivant, sont incorporés par référence au présent document de référence.

Version imprimée du document de référence	2009	2010
Fiche de dépôt AMF	n° D10-0453 du 18 mai 2010	n° D11-0354 du 21 avril 2011
Comptes consolidés et annexes	Pages 65 à 84 (§ 20.3.1)	Pages 69 à 90 (§ 20.3.1)
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	Page 104 (§ 20.4.1)	Page 109 (§ 20.4.1)
Comptes annuels et annexes	Pages 85 à 103 (§ 20.3.2)	Pages 90 à 108 (§ 20.3.2)
Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	Pages 105 et 106 (§ 20.4.2)	Pages 110 et 111 (§ 20.4.2)

20.2 Informations financières pro forma

Néant.



20.3 États financiers

20.3.1 États financiers consolidés 2011

20.3.1.1 État de situation financière

ACTIF - En K€, normes IFRS	Notes 20.3.1.5.	Valeur nette au 31/12/2011	Valeur nette au 31/12/2010
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières Autres actifs non courants	4.3 4.3 4.3 4.4	0 767 270 878	0 728 266 601
Actifs non courants		1 915	1 595
Stocks Clients et autres débiteurs Trésorerie et équivalents de trésorerie Autres actifs courants	4.5 4.6 4.7 4.8	4 165 3 480 1 142 399	3 896 4 344 1 677 259
Actifs courants		9 186	10 177
Actifs non courants destinés à être cédés	4.12	1 443	1 430
TOTAL ACTIF		12 545	13 203

PASSIF - En K€, normes IFRS	Notes 20.3.1.5.	Valeur au 31/12/2011	Valeur au 31/12/2010
Capital apporté Primes liées au capital social Réserve légale Réserves consolidées Résultat de l'exercice Ecarts de conversion Titres d'autocontrôle	4.9	2 573 349 402 1 668 673 (2 177) 0	12 863 349 402 (9 280) 657 (2 090) 0
Capitaux propres		3 488	2 901
Provisions non courantes Dettes financières à plus d'un an Autres passifs non courants	4.10 4.11 4.11	289 276 35	218 283 51
Passifs non courants		599	552
Provisions courantes Dettes financières à moins d'un an Fournisseurs et autres créditeurs Autres passifs courants	4.10 4.11 4.11 4.11	0 2 386 5 273 58	0 2 645 6 286 20
Passifs courants		7 717	8 951
Passifs liés à des actifs non courants destinés à être cédés	4.12	740	800
TOTAL PASSIF		12 545	13 203



20.3.1.2 État de résultat global

ÉTAT DE RÉSULTAT GLOBAL - En K€, normes IFRS	Notes 20.3.1.5.	31/12/2011	31/12/2010
Chiffre d'affaires Achats consommés Var. stocks de produits finis & en cours Charges de personnel Charges externes Impôts et taxes Amort. & dépr. Des immobilisations Dotations et reprises de dépr. & provis. Autres produits opérationnels Autres charges opérationnelles	4.3 4.5, 6, 10 4.3, 13 4.3	26 873 (10 010) (18) (11 743) (3 943) (490) (276) (15) 487 (71)	24 704 (10 255) 279 (10 825) (3 771) (472) (320) 70 2 025 (757)
Résultat opérationnel	4.14	795	681
Produits de trésorerie et équiv. De très. Coût de l'endettement financier brut	4.15 4.15	2 (252)	1 (181)
Coût de l'endettement financier net	4.15	(250)	(180)
Autres produits financiers Autres charges financières	4.15	567 (437)	819 (661)
Résultat avant impôt		674	659
Impôt sur le résultat	4.13	(1)	(2)
Résultat de l'exercice		673	657
Part du Groupe Intérêts minoritaires		673 0	657 0
Résultat par action (en €) Résultat dilué par action (en €)	4.16 4.16	0,52 0,52	0,51 0,51
Autres éléments du résultat global Résultat global		0 673	0 657
Part du Groupe Intérêts minoritaires		673 0	657 0

20.3.1.3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En K€, sauf pour les actions	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves légale et consolidées	Résultat de l'exercice	Autres capitaux propres	Capitaux propres
Situation au 31/12/09	1 286 275	12 863	352	(5 910)	(2 999)	(1 857)	2 450
Variation du cap. de la sté. mère Affectation du résultat de l'exercice 2009 Résultat de l'exercice Options de souscription d'actions Variation de l'écart de conversion			(3)	(2 996) 28	2 999 657	(233)	0 657 28 (233)
Situation au 31/12/10	1 286 275	12 863	349	(8 878)	657	(2 090)	2 901
Variation du cap. de la sté. mère Affectation du résultat de l'exercice 2010 Résultat de l'exercice Options de souscription d'actions Variation de l'écart de conversion	25	(10 290)		10 290 657 1	(657) 673	(87)	0 0 673 1 (87)
Situation au 31/12/11	1 286 300	2 573	349	2 070	673	(2 177)	3 488

Il n'y a pas d'intérêts minoritaires dans le groupe Egide.

Les notes figurant au paragraphe 20.3.1.5 font partie intégrante des états financiers consolidés.



20.3.1.4 Tableau de financement consolidé

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE - En K€, normes IFRS	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net des sociétés intégrées	673	657
Élimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité - amortissements, dépréciations et provisions (1) - plus-values de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles - autres	349 1	108 (1 055) 27
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2) - (augmentation) / diminution des stocks - (augmentation) / diminution des créances clients - (augmentation) / diminution des autres créances - augmentation / (diminution) des dettes fournisseurs - augmentation / (diminution) des dettes fiscales et sociales - augmentation / (diminution) des autres dettes	(195) 820 (303) (875) (65) (153)	(640) (306) (146) 532 213 55
Flux de trésorerie liés à l'activité	252	(483)
Acquisitions d'immobilisations Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	(358)	(243) 1 632
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(358)	1 389
Augmentations de capital en numéraire Variation des autres fonds propres Souscription d'emprunts auprès d'établissements de crédit ou crédit-bail Remboursement d'emprunts auprès d'établissements de crédit ou crédit-bail Souscription d'emprunts divers Dettes financières relatives à l'affacturage et au crédit revolving Variation de nantissement de sicav	0 0 0 (131) 0 (240)	0 0 83 (209) 235 83 73
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(371)	264
Variation de trésorerie	(477)	1 171

⁽¹⁾ Hors dépréciations sur actif circulant.

⁽²⁾ En valeurs nettes.

	31/12/2011	31/12/2010
Trésorerie de clôture * Actifs non courants destinés à être cédés à la clôture Trésorerie d'ouverture * Actifs non courants destinés à être cédés à la clôture Incidence des variations de cours des devises Variation de la trésorerie	1 142 35 1 643 4 (8) (477)	1 643 4 427 45 (4) 1 171

Les dettes fournisseurs présentant une échéance à fin décembre 2011 et réglées au début du semestre suivant se sont élevées à 443 K€ et à 418 K€ au titre de décembre 2010 réglées début 2011.

^{*} Pour information, les montants de trésorerie, hors actifs non courants destinés à être cédés, au 31/12/2011 et 31/12/2010 se décomposent comme suit :

	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie Découverts bancaires et intérêts courus	1 142 0	1 678 (35)
Trésorerie dans le tableau de flux	1 142	1 643



20.3.1.5 Méthodes comptables et notes explicatives des comptes consolidés

20.3.1.5.1 Généralités

Egide conçoit, produit et distribue des composants hermétiques d'encapsulation (boîtiers électroniques passifs) servant à la protection et à l'interconnexion des systèmes électroniques.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés établis au 31 décembre 2011, dont le total de l'état de situation financière est de 12 545 K€, et l'état de résultat global, présenté sous forme de liste, dégage un bénéfice de 673 K€ arrêté par le conseil d'administration du 29 mars 2012.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros (K€), sauf indication contraire. L'arrêté annuel se fait au 31 décembre, l'exercice couvrant la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011.

20.3.1.5.2 Informations relatives au référentiel de consolidation et au périmètre

20.3.1.5.2.1 Base de préparation de l'information financière

Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le groupe Egide présente ses états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne et publiées par l'IASB au 31 décembre 2011. Ce référentiel comprend les IFRS et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations applicables au 31 décembre 2011. Cet ensemble de normes et leurs interprétations sont communément appelées normes IFRS ou « IFRS » par simplification. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

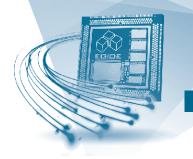
Certaines normes, interprétations ou amendements de normes existantes sont d'application obligatoire pour l'exercice ouvert à partir du 1^{er} janvier 2011 dans le référentiel IFRS. L'ensemble des normes, interprétations et amendements suivants, en rapport avec l'activité du groupe, est applicable obligatoirement au 1^{er} janvier 2011 mais est considéré comme sans incidence sur les états financiers consolidés du groupe :

- IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » ;
- IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels » ;
- IFRIC 16 « Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger » ;
- IFRIC 17 « Distribution en nature aux actionnaires »;
- IFRIC 18 « Transferts d'actifs de la part de clients » ;
- Amendements à IFRS 5 « Activités abandonnées » issus des améliorations 2008 ;
- Amendements à IFRS 2 « Transactions intra-groupe réglées en trésorerie » ;
- Procédure annuelle d'amélioration des IFRS 2009.

Les normes et interprétations d'application optionnelle au 31 décembre 2011, en rapport avec l'activité du groupe, mais considérées comme sans incidence sur les états financiers consolidés du groupe sont les suivantes :

- IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées » ;
- IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres » ;
- Amendement à IFRIC 14 « Remboursement anticipé des exigences de financement minimum » ;
- Amélioration 2010 des IFRS.

Le groupe n'a appliqué par anticipation aucune norme ou interprétation déjà publiée non entrée en vigueur au 31 décembre 2011. La réflexion sur l'impact potentiel de ces normes ou interprétations est en cours. Le groupe n'anticipe pas à ce stade de sa réflexion d'impact matériel.



20.3.1.5.2.2 Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés retenues dans le cadre des comptes consolidés du groupe Egide au 31 décembre 2011 sont les suivantes :

Sociétés	Siège social	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation	Date d'entrée dans le groupe
Egide SA	Bollène (Vaucluse) Wilmington - Delaware (USA) Cambridge - Maryland (USA) Casablanca (Maroc) Woodbridge - Suffolk (Grande Bretagne)	100 %	Société Mère	NA
Egide USA LLC		100 %	Intégration globale	08/11/2000
Egide USA Inc.		100 %	Intégration globale	29/12/2000
Egima		100 %	Intégration globale	01/11/2000
Egide UK Ltd		100 %	Intégration globale	01/06/2002

Les filiales contrôlées de manière exclusive sont intégrées globalement. Le contrôle résulte du pouvoir pour le groupe de diriger les politiques financières et opérationnelles de manière à obtenir des avantages de leurs activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote dans la société.

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre.

20.3.1.5.2.3 Règles de consolidation

Les états financiers des différentes filiales étrangères sont retraités en conformité avec le plan comptable du groupe et les règles communes d'évaluation des différents postes afin de garantir une homogénéité satisfaisante des informations financières.

20.3.1.5.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

20.3.1.5.3.1 Principes généraux

Les comptes consolidés sont élaborés dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

20.3.1.5.3.2 Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires

Les produits sont expédiés selon l'incoterm départ usine. Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert des risques soit lors de l'expédition des produits, soit lors de la mise à disposition à l'usine.

20.3.1.5.3.3 Écart d'acquisition

À la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est évalué initialement par l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, des passifs identifiés et passifs éventuels acquis. Conformément à IAS 36, les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au minimum annuellement ou en cas d'indice de perte de valeur. Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.1.5.3.6.

20.3.1.5.3.4 Immobilisations incorporelles

Les normes IAS 36 et IAS 38 sont applicables aux immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Compte tenu du caractère « sur mesure » des produits commercialisés par Egide, les frais de recherche et développement portent, pour l'essentiel, sur des projets développés en partenariat avec ses clients. Ces coûts sont ensuite incorporés dans les coûts de prototypes facturés aux clients. En conséquence, aucun frais de recherche et de développement n'est immobilisé à l'actif du bilan du groupe.



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2011

Les immobilisations qui ont une durée de vie finie sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles génèreront des avantages économiques au groupe. Les amortissements sont pratiqués selon les durées suivants :

	Linéaire
Droits représentatifs de savoir-faire acquis (licences)	5 à 10 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Brevets	12 ans

Aucune valeur résiduelle à la fin de l'utilisation de ces actifs n'a été retenue et donc n'a été déduite de la base d'amortissement. Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante. Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.1.5.3.6.

20.3.1.5.3.5 Immobilisations corporelles

Les normes IAS 16 et IAS 36 sont applicables aux immobilisations corporelles.

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine des actifs immobilisés, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Une dépense est inscrite à l'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs qui lui sont associés iront au groupe et que son coût peut être évalué de façon fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges si elles ne correspondent pas à cette définition.

Les immobilisations en-cours correspondent à des immobilisations non encore mises en service à la clôture de l'exercice.

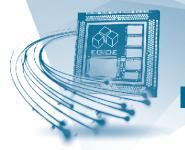
Quand des composants significatifs sont identifiés dans une immobilisation corporelle avec des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément et amortis sur leur propre durée de vie. Les dépenses relatives au remplacement et au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est sorti de l'actif.

Les immobilisations corporelles sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles génèreront des avantages économiques au groupe. Les amortissements sont pratiqués selon les durées suivants :

	Linéaire
Constructions Installations générales, agencements et aménagements des constructions Installations techniques, matériel et outillage industriel Matériel et mobilier de bureau, autres agencements et installations	25 ans 10 ans 3 à 10 ans 3 à 10 ans

Aucune valeur résiduelle à la fin de l'utilisation de ces actifs n'a été retenue et donc n'a été déduite de la base d'amortissement. Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante. Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.1.5.3.6.



20.3.1.5.3.6 Test de dépréciation des actifs non financiers

Préalablement au test de dépréciation, une identification des unités génératrices de trésorerie (UGT) a été effectuée. Une UGT est constituée par un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie qui sont propres à cette UGT. Pour le groupe Egide, il est considéré que les UGT sont les suivantes :

- La société Egide SA;
- La société Egide USA Inc;
- La société Egide UK Ltd.

En effet, ces centres de profits reflètent le mode de génération des cash flows le plus fin que peut définir le groupe. Le groupe procède à l'évaluation des cash flows futurs actualisés que va générer chaque UGT. La valeur d'utilité correspondant au résultat de l'actualisation de ces cash flows est comparée à la valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels de l'UGT correspondante. Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée, sauf si telle ou telle immobilisation ou ensemble d'immobilisations a une valeur de marché spécifique supérieure à sa valeur comptable.

20.3.1.5.3.7 Stocks et encours

Les stocks de matières premières, consommables et de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (majoré des frais d'acheminement) selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours, produits finis et semi-finis sont valorisés à leur coût de production comprenant l'ensemble des charges directes et indirectes de fabrication afférentes aux références reconnues bonnes en fin de fabrication ; le coût des rebuts de fabrication est enregistré directement dans les charges de l'exercice. Lorsque les prix de revient sont supérieurs aux prix de vente, diminués des frais de commercialisation des produits, une dépréciation est constituée pour la différence.

Les matières premières, les produits semi-finis et finis donnent lieu à la constitution de dépréciations calculées en fonction de leur ancienneté et de leurs perspectives d'utilisation ou de vente. Ces dépréciations sont constituées dès la première année à hauteur de 5 % et portées à hauteur de 50 à 100 % la deuxième année selon la nature des stocks et à 100 % la troisième sur la base de l'historique de dépréciation constaté. Il est précisé que le stock de matières premières comprend des composants et de la matière brute. Cette dernière, de par sa nature, se voit appliquer des règles de taux de dépréciation différents, fonctions de l'écoulement possible par transformation en composants ou par revente sur un marché existant.

Les variations de stocks et en-cours et les dotations et reprises de dépréciations afférentes à ces stocks sont présentées sur une même ligne du compte de résultat du groupe.

20.3.1.5.3.8 Conversion des états financiers libellés en devises étrangères

Les états financiers sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des comptes du groupe.

Les comptes d'Egide USA Inc et d'Egide UK Ltd (filiales autonomes) sont convertis selon la méthode du cours de clôture, le bilan étant ainsi converti en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture. Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste « écarts de conversion ».

Les comptes d'Egide USA LLC et d'Egima (filiales non autonomes) sont convertis selon la méthode du cours historique, le bilan étant ainsi converti au cours historique, sauf pour les éléments monétaires convertis au cours de clôture. Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste « écarts de conversion ».

20.3.1.5.3.9 Comptes et opérations réciproques

Tous les comptes et opérations réciproques entre les sociétés consolidées sont ajustés puis éliminés.

20.3.1.5.3.10 Dettes et créances

Les dettes et créances sont enregistrées initialement pour leur juste valeur, celles ayant une échéance à plus d'un an étant le cas échéant actualisées. Leur évaluation ultérieure est effectuée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.



Les créances présentant, le cas échéant, des risques de non recouvrement, font l'objet de dépréciations à hauteur de la valeur estimée du risque.

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées à la clôture au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de conversion correspondants donnent lieu à l'enregistrement de pertes ou gains de change latents en résultat financier.

20.3.1.5.3.11 Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque et en caisse sont évaluées au cours de clôture.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'achat. Elles sont, le cas échéant, ajustées pour tenir compte de leur valeur liquidative à la clôture de l'exercice. Les VMP sont ainsi évaluées à leur juste valeur par contrepartie du résultat.

Les plus ou moins-values réalisées au cours de l'exercice sont déterminées par la méthode du « premier entré - premier sorti » (F.I.F.O.).

20.3.1.5.3.12 Impôts différés

Certains retraitements apportés aux comptes annuels des sociétés consolidées afin de les mettre en harmonie avec les principes comptables applicables pour les comptes consolidés, ainsi que certains décalages temporaires qui existent dans les comptes annuels, dégagent des différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et passifs retraités.

Les différences temporaires donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés selon la méthode du report variable.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable dans un avenir prévisible.

20.3.1.5.3.13 Provisions pour pensions et avantages similaires

Chez Egide SA, les indemnités de départ en retraite font l'objet d'une provision calculée conformément à la norme IAS 19, de même que les primes versées aux salariés à l'occasion de l'obtention de la médaille du travail et que l'allocation spéciale d'ancienneté. Ces engagements résultent des conventions collectives applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

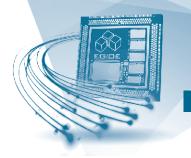
- Âge de départ à la retraite : 65 à 67 ans en fonction de l'année de naissance ;
- Taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 2 % ;
- L'espérance de vie résulte de la table de mortalité de l'Insee 2009 ;
- La probabilité de présence est évaluée en fonction de statistiques internes propres à chaque établissement ;
- Le taux d'actualisation financière à long terme a été retenu pour 4,60 % (taux Markit Iboxx Eur corporates AA 10+) ;
- Les provisions sont calculées hors charges patronales car, généralement, de telles obligations ne sont pas assujetties à charges sociales.

Ces provisions ne concernent pas les filiales étrangères, ces sociétés n'ayant pas d'engagement de payer des primes complémentaires à l'expiration des contrats de travail des salariés, ni à aucune autre occasion au cours de leur présence au sein de la société.

L'effet de l'actualisation récurrente et des variations normales des variables du calcul de la provision (ancienneté, mouvement de personnel, taux d'actualisation, etc....) est constaté intégralement en compte de résultat.

20.3.1.5.3.14 Provisions

La comptabilisation de provisions intervient dès lors qu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard de tiers et qu'il est probable, à la date d'arrêté des comptes, qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ces tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de ceux-ci après la date de clôture.



20.3.1.5.3.15 Options de souscription d'action

La société applique la norme IFRS 2 « Paiement en actions et assimilés » aux instruments de capitaux propres octroyés après le 07 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 31 décembre 2011.

Les options d'achat d'actions accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur des options est déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction (durée de vie de l'option de 4,5 ans et volatilité de 30 %). Elle est constatée dans l'état de résultat global sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés avec pour contrepartie une augmentation équivalente des capitaux propres. Les charges constatées au titre d'options devenues caduques avant de pouvoir être exercées sont reprises dans l'état de résultat global de la période au cours de laquelle la caducité est constatée du fait du départ des salariés avant la fin de la période d'acquisition des droits.

20.3.1.5.3.16 Affacturage

Les sociétés du groupe ont recours à l'affacturage : Egide SA depuis le 1^{er} semestre 2006, Egide USA Inc et Egide UK Ltd depuis le 1^{er} trimestre 2007. Il n'y a pas d'impact sur la présentation des comptes clients de la société mais une dette financière diverse à court terme apparaît au passif de l'état de situation financière. Elle représente les avances financées par le factor sous déduction des règlements clients reçus par le factor en remboursement de la créance qui a été subrogée.

Les sociétés supportent les retards de règlement de leurs clients car le financement reçu correspondant à une facture ayant dépassé son échéance de 60 à 120 jours est repris par le factor après cette date. Toutefois, si la nature du défaut de paiement relève des garanties couvertes par l'assurance crédit, les sociétés peuvent recouvrer partiellement leur créance en cas de défaillance complète du client, notamment suite à une liquidation judiciaire.

Le groupe affacture actuellement environ 80 % de son chiffre d'affaires.

L'organisme d'affacturage d'Egide SA traitant les créances export prévoit de limiter les en-cours autorisés par client financé à 250 K€. Cette limite n'était pas appliquée au 31 décembre 2011 car, pour les clients concernés, l'assurance crédit couvre un encours plus important.

20.3.1.5.3.17 Information sectorielle

Conformément aux méthodes de reporting interne du groupe, un secteur opérationnel est défini comme une composante de l'entité qui se livre à des activités ordinaires, dont elle peut tirer des produits et engager des charges, et pour laquelle une information financière est disponible. Ainsi, trois secteurs, dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité, sont ainsi déterminés : Egide SA, Egide USA et Egide UK.

Les principes comptables appliqués à l'information donnée sur ces secteurs sont les mêmes que ceux servant de base aux comptes consolidés. La présentation de l'information sectorielle selon IFRS 8 ne diffère pas de celle qui a été précédemment formalisée selon IAS 14.

20.3.1.5.3.18 Actifs non courants destinés à être cédés

Conformément aux dispositions d'IFRS 5, lorsque le groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs non courants (ou groupe d'actifs incluant les actifs courants qui y sont liés) sont présentés séparément au bilan dans les postes « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui y sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ce classement implique que les actifs (ou le groupe d'actifs) destinés à être cédés soient disponibles en vue de leur vente immédiate, en leur état actuel.

Le caractère hautement probable de la vente est apprécié en fonction des critères suivants : la direction s'est engagée dans un plan de cession d'actifs (ou groupe d'actifs) et un programme pour trouver un acheteur et finaliser le plan a été lancé. De plus, les actifs doivent être activement commercialisés en vue de la vente à un prix raisonnable par rapport à leur juste valeur.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs non courants concernés cessent d'être amortis à compter de leur date de classification en actifs détenus en vue de la vente. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat dans le poste « Résultat des activités destinées à être cédées ». Les pertes de valeurs comptabilisées à ce titre sont réversibles.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2011

20.3.1.5.4 Informations complémentaires sur les états de situation financière et de résultat global

20.3.1.5.4.1 Estimations et jugements comptables déterminants

Le groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant l'activité future. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Les hypothèses et estimations risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent premièrement le test de dépréciation portant sur les immobilisations incorporelles et corporelles que le groupe peut être amené à réaliser. En effet, conformément à la méthode comptable définie au paragraphe 20.3.1.5.3.6, les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie sont déterminés à partir des calculs de valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations.

Par ailleurs, IFRS 5 trouve son application depuis le 30 juin 2009 et concerne la filiale Egima, actuellement détenue à 100%, pour laquelle Egide SA a activement lancé la recherche d'un acquéreur pour la totalité des parts sociales ou des actifs industriels. La location des moyens industriels d'Egima à la société Casablanca Aéronautique, filiale du groupe français Slicom, depuis avril 2011, assortie d'une volonté d'acquisition de ces actifs ou de cession de ses parts sociales au 1er semestre 2012, détermine la Direction à considérer l'opération comme hautement probable à cette date, et pouvant donc se réaliser dans un délai de douze mois.

La nature de l'opération conduit à présenter séparément dans l'état de situation financière les actifs non courants d'Egima en « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les dettes appartenant à la filiale sont isolées comme « Passifs liés à des actifs non courants destinés à la vente ». Le résultat d'Egima reste inclus dans chaque poste correspondant de l'état de résultat global.

20.3.1.5.4.2 Gestion du risque financier

20.3.1.5.4.2.1 Risque de change

En 2011, Egide a réalisé 67 % de ses ventes à l'exportation, dont 30 % à destination de l'Amérique du Nord et 26 % à destination de pays non Européens où la devise de facturation est principalement le dollar américain. Au cours de l'exercice, Egide SA a ainsi facturé pour 6,7 millions de dollars (contre-valeur : 4,8 millions d'euros) et Egide USA a facturé pour 9,6 millions de dollars (contre-valeur : 6,9 millions d'euros).

Les recettes en dollars reçues directement par Egide SA sont utilisées principalement pour payer les achats de composants effectués auprès de fournisseurs américains (2,5 millions de dollars en 2011). Au cours de l'exercice, les encaissements en dollars ont été très supérieurs aux décaissements car les clients non européens dont la devise de facturation est le dollar américain ne sont pas financés par les sociétés d'affacturage. Le risque se situe donc au niveau du cours de la devise le jour de la vente de l'excédent de dollars américains destinée à couvrir les dépenses à régler en euros. Aucune couverture spécifique n'a cependant été mise en place, le coût d'une telle protection demeurant trop élevé.

En ce qui concerne la filiale américaine, l'ensemble des achats et des ventes est effectué en dollars. À la clôture de l'exercice, le risque de change est donc limité pour le groupe au résultat de l'exercice d'Egide USA ainsi qu'à sa trésorerie libellée en dollars.

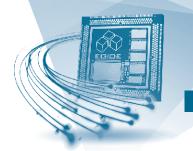
La structure de financement mise en place dans la filiale marocaine est telle que l'impact d'une variation de taux de change euro contre dirham serait réduit. En effet, les investissements réalisés en 2001 et 2002 ont été financés pour environ 50 % sur fonds propres et pour environ 50 % sur prêts moyen/long terme en monnaie locale. En cas de dévaluation du dirham, la perte comptable sur la valeur des actifs libellés en dirhams serait partiellement compensée par une diminution de la valeur de la dette également libellée en dirhams. De plus, cette filiale n'ayant plus d'activité opérationnelle depuis le 1er juillet 2009, le risque de change est limité au résultat de l'exercice d'Egima.

Le chiffre d'affaires réalisé par la filiale anglaise Egide UK est libellé en livres sterling et parfois en dollars. Il représente cependant environ 8 % du chiffre d'affaires du groupe et le risque de change est limité au résultat de l'exercice.

20.3.1.5.4.2.2 Risque de taux

L'emprunt à long terme d'Egima est de 12,7 millions de dirhams, débloqué partiellement à hauteur de 10,678 millions en 2003 auprès d'une banque marocaine et remboursable sur une durée de 12 ans (dont 1 an de franchise en capital). Il supporte un taux d'intérêt fixe de 8,75 % et avait été souscrit pour financer les investissements réalisés au Maroc d'une part, et pour limiter les risques de change suite à une éventuelle dévaluation du dirham d'autre part. Cet emprunt n'inclut pas de clause de remboursement anticipé du fait de l'application de clause de « défaut ».

En 2006, Egide SA a contracté deux contrats d'affacturage couvrant les créances domestiques et exports. La commission de financement mensuelle appliquée par les factors aux montants financés est basée sur l'Euribor 3 mois à la clôture du mois précédent. En décembre 2008, Egide USA Inc a signé un contrat de financement avec la société Keltic, basé sur la valeur des encours clients et du



stock, et dont le taux d'intérêt est déterminé de la manière suivante : taux de base + 2,25 % (avec un taux plancher de 7,00 %). Le contrat d'affacturage mis en place chez Egide UK auprès de la Lloyds fonctionne avec un taux de base + 1,75 %.

Un financement moyen terme de 71 000 GBP a été obtenu en octobre 2010 par Egide UK auprès de la Lloyds, au taux de base + 3,75 %.

En outre, un prêt régional de maintien de l'emploi a été reçu en juillet 2010 par Egide SA de la part de la région Provence Alpes Côte d'Azur pour 200 K€ et de la part du département de Vaucluse pour 100 K€. Ces emprunts ne présentent aucun risque de taux puisqu'il s'agit de prêts à taux zéro remboursables en 7 ans avec un différé de 2 ans.

Compte tenu du faible impact potentiel des variations de taux sur l'état de résultat global consolidé lié à la nature des taux, le groupe n'a pas mis en place de mesures spécifiques pour suivre et gérer les risques de taux.

Les placements financiers sont réalisés par le biais de SICAV monétaires garanties en capital, dont la rémunération fluctue avec l'EONIA. Le risque de taux est donc très faible au regard des montants investis et de leur taux de rémunération sur l'exercice 2011.

20.3.1.5.4.2.3 Risque de liquidité

Néant.

20.3.1.5.4.3 Immobilisations

Les immobilisations incorporelles apparaissant à l'actif du bilan du groupe au 31 décembre 2011 ont été acquises. Il s'agit de brevets, licences et logiciels.

Rubriques - Montants en K€	Valeur au 31/12/2010	Variation de change	Valeur au 31/12/2010 au cours du 31/12/2011	Acquisitions, créations, virements, dotations	Cessions, mises hors service, virements, reprises	Valeur au 31/12/2011*
Autres immobilisations incorporelles Valeur brute - amortissements - dépréciations Valeur nette	351 (351)		351 (351)			351 (351)
Total immobilisations incorporelles	0		0			0
Terrains et agencements Valeur brute - amortissements - dépréciations Valeur nette	0 0 0 0		0 0 0 0			0 0 0
Constructions Valeur brute - amortissements - dépréciations Valeur nette	17 (9) 0 8	1 1	18 (9) 0 9	18 (4) 14		36 (13) 0 23
Install. techniques et outillage industriel Valeur brute - amortissements - dépréciations Valeur nette	13 769 (11 690) (1 473) 606	137 (132) 5	13 906 (11 822) (1 473) 612	183 (238) (55)	(162) 162 2 2	13 928 (11 898) (1 470) 559
Autres immobilisations corporelles Valeur brute - amortissements - dépréciations Valeur nette	2 123 (1 995) (29) 99	18 (17) 1	2 141 (2 012) (29) 100	56 (40) 16		2 197 (2 052) (29) 116
Immob. corp. encours, avces et acomptes Immob. corporelles encours Avances et acomptes Total	14 0 14		14 0 14	84 84	(29) (29)	70 0 70
Total immobilisations corporelles	728	7	734	59	(27)	767

^{*} Cf § 20.3.1.5.4.12.



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2011

Les dotations et reprises d'amortissements et dépréciations apparaissent sur la ligne « Amortissements et dépréciations des immobilisations » du résultat opérationnel pour un montant de dotations de 279 k€.

Les mises hors service d'outillage industriel ont représenté 162 k€ et concernent principalement des immobilisations déjà complètement amorties.

Pour mémoire, le 3 mars 2010, Egide SA avait cédé l'ensemble immobilier de son établissement de Bollène pour un prix de 1 629 k€. Le résultat de cession inclus sur les lignes « Autres produits opérationnels » et « Autres charges opérationnelles » de l'état de résultat global en 2010 était de 929 k€.

L'application de la norme IAS 36 avait conduit à enregistrer une dépréciation de 3 272 k€ au 31 décembre 2005, dont 1 202 k€ affectés à Egima, compte tenu du niveau de sous activité des usines du groupe et des hypothèses d'activité future retenues. Les cessions d'actifs corporels, notamment immobiliers, ont conduit à en reprendre 682 k€, ramenant le montant de la dépréciation à 2 590 k€, soit 1 500 k€ hors dépréciation affectée aux actifs d'Egima.

La valeur actuelle des actifs inscrits dans l'état de situation financière au 31 décembre 2011 permettant de couvrir leur valeur comptable nette, aucune dépréciation complémentaire n'a été enregistrée.

Rubriques - Montants en K€	Valeur au 31/12/2010	Variation de change	Valeur au 31/12/2010 au cours du 31/12/2011	Acquisitions, créations, virements, dotations	Cessions, mises hors service, virements reprises	Valeur au 31/12/2011*
Immobilisations financières Prêts et autres immobilisations financières	266	3	269	1		270

^{*} Hors actifs non courants destinés à être cédés (cf § 20.3.1.5.4.12).

20.3.1.5.4.4 Autres actifs non courants

Les postes inclus dans la rubrique « Autres actifs non courants » sont les suivants :

Rubriques - Montant en K€	Solde au 31/12/2011*	Solde au 31/12/2010*
Créance cession bâtiment Egide USA Inc. Créance cession bâtiment Egide SA Crédit d'Impôt Recherche 2010 Crédit d'Impôt Recherche 2011	205 216 206 251	187 208 206
Total	878	601

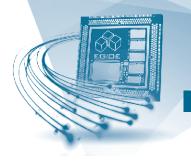
^{*} Hors actifs non courants destinés à être cédés (cf § 20.3.1.5.4.12).

La créance liée à la cession du bâtiment d'Egide USA Inc., pour les échéances dues en 2012, 2014 et 2016, représente 300 k\$ soit, en valeur actualisée, 205 k€ au 31 décembre 2011.

La créance liée à la cession du bâtiment de Bollène chez Egide SA, correspondant au paiement différé d'une partie du prix de vente lié à la notation Cofacerating d'Egide SA, représente un montant de 242 k€, soit 216 k€ en valeur actualisée.

Le Crédit Impôt Recherche d'Egide SA ne bénéficie plus des mesures de remboursement immédiat mises en place en 2009 et 2010, et sera donc récupérable en 2014 pour le CIR 2010 et en 2015 pour le CIR 2011 s'ils n'ont pas pu être imputés sur l'Impôt Sociétés d'ici cette date. Le produit représentant le CIR 2011 est enregistré dans le poste « Autres produits opérationnels » de l'état de résultat global.

Ce poste « Autres produits opérationnels » comprend également les CIR 2009 et 2010 obtenus rétroactivement en 2011 par Egide UK Ltd pour un montant de 99 k€. Cette somme a été remboursée par l'Administration Fiscale anglaise en octobre 2011 car la société était déficitaire lors des exercices concernés. Le CIR 2011 a été également enregistré en produit pour 62 k€ car, la société étant fiscalement déficitaire en 2011, la demande de remboursement sera présentée à l'Administration Fiscale avec la liasse fiscale 2011.



20.3.1.5.4.5 Stocks et encours

Rubriques - Montants en K€	Valeur au 31/12/2010	Variation de change	Valeur au 31/12/2010 au cours du 31/12/2011	Augment., dotations	Diminut., reprises	Valeur au 31/12/2011*
Ma. premières et approvisionnements Valeur brute - dépréciations Valeur nette	6 412 (4 054) 2 358	145 (27) 118	6 557 (4 081) 2 476	(24) (24)	(443) 686 243	6 113 (3 418) 2 695
Encours Valeur brute - dépréciations Valeur nette	1 294 (2) 1 292	(78) (78)	1 216 (2) 1 214	34 (23) 11	(351) 7 (344)	900 (19) 881
Produits finis Valeur brute - dépréciations Valeur nette	1 178 (935) 243	10 (3) 7	1 188 (938) 250	362 (138) 223	105 105	1 549 (971) 579
Marchandises Valeur brute - dépréciations Valeur nette	52 (48) 4		52 (48) 4	7 (1) 6		59 (49) 10
Total	3 896	47	3 944	216	5	4 165

^{*} Hors actifs non courants destinés à être cédés (cf § 20.3.1.5.4.12).

Il a été appliqué au stock de kovar, matière première qui présente une possibilité d'écoulement par revente ou transformation en structures, un taux de dépréciation limité à 75 %, quelle que soit l'année d'origine de ce stock.

20.3.1.5.4.6 Créances clients et autres débiteurs

Les postes inclus dans la rubrique « Clients et autres débiteurs » sont les suivants :

Rubriques - Montant en K€	Solde au 31/12/2011*	Solde au 31/12/2010*
Avances et acomptes sur commandes Créances clients et comptes rattachés Personnel et comptes rattachés Impôt sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Débiteurs divers	13 3 300 2 64 79 21	6 4 095 2 222 19
Total	3 480	4 344

^{*} Hors actifs non courants destinés à être cédés (cf § 20.3.1.5.4.12).

Au 31 décembre 2011, la décomposition des créances clients par devise est de 2 133 k€, 1 017 k\$ et 319 k£.

L'état des créances clients échues s'établit comme suit, en fonction de la date d'échéance des factures :

Rubriques - Montant en K€	Valeur au 31/12/2011	De 0 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	À plus de 90 jours
Créances clients	3 300	3 174	38	40	49



Le poste « Dépréciation des créances clients » a varié comme suit :

Rubriques - Montant en K€	Valeur au 31/12/2010	Variation de change	Valeur au 31/12/2010 au cours du 31/12/2011	Dotations	Reprises	Valeur au 31/12/2011*
Dépréciation	194		194		57	138

^{*} Hors actifs non courants destinés à être cédés (cf § 20.3.1.5.4.12).

20.3.1.5.4.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La valeur de la trésorerie s'analyse comme suit :

En K€	31/12/2011*	31/12/2010*
OPCVM Dépôt à terme Trésorerie	787 354	668 300 709
Total	1 142	1 677

^{*} Hors actifs non courants destinés à être cédés (cf § 20.3.1.5.4.12).

Les OPCVM ont une valeur nette comptable de 787 k€. Les OPCVM sont réalisés au fur et à mesure des besoins de l'exploitation. En conformité avec la définition d'équivalents de trésorerie précisée par IAS 7, ces OPCVM sont considérés comme des placements à court terme, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur. Le dépôt à terme répond à la même définition.

Au 31 décembre 2011, la trésorerie en devises du groupe est de 221 k\$ chez Egide SA, 151 k\$ chez Egide USA Inc., et 13 k\$ chez Egide USA LLC. Les disponibilités en euros sont de 22 k€ chez Egide SA.

20.3.1.5.4.8 Autres actifs courants

Les charges constatées d'avance se décomposent comme suit :

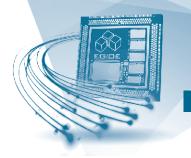
	31/12/2011*	1/12/2010*
Matières premières Loyers Assurances Maintenance Taxes Divers	24 107 107 44 19 32	111 30 24 18 13
Total	333	195

^{*} Hors actifs non courants destinés à être cédés (cf § 20.3.1.5.4.12).

Les sicav données par Egide SA en garantie de l'octroi d'une caution au profit des Douanes Marocaines pour Egima pour 65 k€ seraient libérées dès la réalisation de la cession (cf § 20.3.1.5.4.12).

20.3.1.5.4.9 Informations sur le capital apporté

Le capital social s'élève au 31 décembre 2011 à 2 572 600 euros, soit 1 286 300 actions de 2 euros de valeur nominale. Pour se mettre en conformité avec les dispositions de l'article L.225-248 du code de commerce, l'assemblée générale extraordinaire qui s'est réunie le 28 novembre 2011 a décidé de procéder à une réduction du capital motivée par des pertes antérieures par diminution de la valeur nominale qui était fixée à 10 euros, et qui est passée à 2 euros par action, étant précisé que le nombre d'actions est resté inchangé.



20.3.1.5.4.9.1 Plans d'options de souscription d'actions

L'assemblée générale du 28 mai 2010 d'Egide SA a autorisé le conseil d'administration à consentir au bénéfice de ses dirigeants et de certains membres du personnel salarié de la société ou de ses filiales détenues directement ou indirectement, pendant un délai qui expirera le 27 juillet 2013, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital. Le nombre total des options consenties et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire à plus de 5 % des actions composant le capital social. Les options ainsi attribuées ne peuvent être levées avant un délai de deux ans à compter de la date à laquelle elles sont devenues exerçables, ni cédées avant un délai de deux ans à partir de cette date. Concernant les attributions de stocks options au personnel de la filiale américaine Egide USA Inc, le délai d'indisponibilité, pour 50 % d'entre elles, peut être ramené à un an à compter de la date à laquelle les options peuvent être exercées.

Au cours de l'exercice 2011, le conseil d'administration a utilisé cette autorisation pour créer 600 options.

25 options ont été levées en 2011. Au cours de l'exercice 2011, 300 options sont devenues caduques du fait du départ du salarié titulaire (200 du plan 4.4 et 100 du plan 5.2)

La situation des divers plans à la clôture de l'exercice est la suivante :

Numéro du plan	Plan 4.1	Plan 4.4	Plan 5.1	Plan 5.2	Plan 6.1	Plan 6.1	Total
Options attribuées non exercées	20 767	4 100	4 400	25 599	200	600	55 666
Prix de souscription	29,74 €	31,15 €	27,83 €	5,79 €	5,63 €	8,08 €	

Pour information, le cours moyen de l'action Egide SA au cours de l'exercice 2011 a été de 10,43 euros, et le cours de clôture au 31 décembre 2011 est de 5,93 euros.

L'assemblée générale ayant fixé le nombre total des options consenties et non encore levées à 5 % maximum des actions composant le capital social, il reste un solde attribuable de 8 649 options au 31 décembre 2011.

L'évaluation de la juste valeur des options de souscription a conduit à enregistrer une charge relative à l'exercice 2011 de 1 k€.

20.3.1.5.4.9.2 Autorisations d'augmentation de capital

L'assemblée générale mixte du 13 mai 2011 a autorisé le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions, de bons de souscription et plus généralement de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, pour un montant nominal maximum de 10 000 k€. Cette émission est autorisée avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, pour une durée de 26 mois à compter de la date de l'assemblée. Par ailleurs, l'assemblée générale mixte du 28 mai 2010 a autorisé le conseil d'administration à émettre, par une offre visée à l'article L.411-2 du code monétaire et financier, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel, pour un montant qui ne pourra excéder 20 % du capital de la société par an. Cette émission est autorisée pour une durée de 26 mois à compter de la date de l'assemblée. Le Conseil d'Administration du 6 octobre 2011 a décidé le principe d'une augmentation de capital par émission d'environ 400 000 actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription et a subdélégué au Président Directeur général sa réalisation. Celle-ci est intervenue le 17 janvier 2012.

20.3.1.5.4.10 Provisions

Rubriques - En K€	Au 31/12/10	Var. de change	Au 31/12/10 au cours du 31/12/11	Dotations	Repr. (prov. utilisée)	Repr. (prov. non utilisée)	Entrée de périmètre et autres mouvts	Au 31/12/11
Provisions non courantes Provisions pour avantages au personnel Divers	218		218	72				289
Total	218		218					289
Dot. / rep. d'exploitation Dot. / rep. financières				72				



La distinction entre provisions courantes ou non courantes est déterminée par l'échéance prévisible de l'obligation du groupe à l'égard du tiers concerné, qui se situe dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice pour la partie courante.

20.3.1.5.4.11 État des dettes

20.3.1.5.4.11.1 Dettes échues à plus d'un an

Les dettes échues à plus d'un an sont les suivantes :

Rubriques - En K€	Solde au 31/12/2011*	Dont à 1 an au plus*	Dont à plus d'1 an et moins de 5 ans*	Dont à plus de 5 ans*
Emprunts et dettes financières Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit Emprunts et dettes divers	22 ^(a) 254 ^(b)	22 225	29	48 235
Autres passifs non courants Autres passifs	35 ^(b)	34	1	51
Total	310	280	30	334

^{*} Hors passifs liés à des actifs non courants destinés à être cédés (cf § 20.3.1.5.4.12).

20.3.1.5.4.11.2 Dettes échues à moins d'un an

Les dettes échues à moins d'un an sont les suivantes :

Rubriques - En K€	Solde au 31/12/2011*	Solde au 31/12/2010*
Emprunts et dettes financières Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit Emprunts et dettes divers (1)	28 ^(a) 2 358 ^(b)	62 2 582
Fournisseurs et autres créditeurs Avances et acomptes reçus sur commandes Dettes fournisseurs et comptes rattachés Personnel et comptes rattachés Taxe sur la valeur ajoutée Autres impôts et taxes Clients, avoirs à établir Créditeurs divers Dettes sur immobilisations	431 2 846 1 356 18 246 175 102 86	578 3 704 1 510 2 200 53 108 131
Autres passifs courants Autres passifs	58	20
Total	7 704	8 951

^{*} Hors passifs liés à des actifs non courants destinés à être cédés (cf § 20.3.1.5.4.12).

Au 31 décembre 2011, le montant des factures non parvenues inclus dans le poste « Dettes fournisseurs et comptes rattachés » est de 202 k€, le montant des charges à payer inclus dans le poste « Personnel et comptes rattachés » est de 885 k€, de 246 k€ dans le poste « Autres impôts et taxes » et de 74 k€ dans le poste « Autres créditeurs ».

20.3.1.5.4.12 Actifs non courants destinés à être cédés

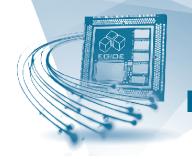
Egide SA a engagé une démarche de cession des parts sociales de sa filiale Egima depuis le début du 2ème semestre 2009. Ainsi, conformément à IFRS 5, Egima continue à être intégrée globalement avec poursuite de la prise en compte du résultat de son activité, et ses actifs et ses passifs sont classés sur une ligne spécifique du bilan consolidé, à l'actif et au passif.

⁽a) emprunt de 18 k£ (22 k€) d'une durée de 36 mois au taux de base + 3,75 %.

⁽b) dont emprunts d'une durée de 7 ans, avec un différé de remboursement de 2 ans, à taux zéro, ce qui a conduit, selon IAS 39 et IAS 20, à constater une décote enregistrée en « Autres passifs ».

⁽a) Emprunt de 24 k£ (28 k€) d'une durée de 36 mois au taux de base + 3,75 % .

⁽b) Dont 1 366 k€ à un taux variable basé sur Euribor 3 mois (contrats d'affacturage Egide SA), 968 k\$ (748 k€) à un taux variable basé sur le taux de base américain (contrat d'affacturage Egide USA Inc.) et 204 k£ (244 k€) à un taux variable basé sur le taux de base anglais (contrat d'affacturage Egide UK Ltd).



Le détail de ces lignes figure dans le tableau ci-après :

Rubriques - Montants en K€	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2010
Immobilisations corporelles Valeur brute - Amortissements - Dépréciations	1 296 3 911 (1 525) (1 090)	1 295 3 910 (1 525) (1 090)
Autres actifs financiers Prêts et autres immobilisations financières	16 16	16 16
Autres actifs courants Avances et acomptes versés Stocks et en-cours Créances clients et comptes rattachés Personnel et comptes rattachés Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Débiteurs divers Trésorerie	132 29 14 1 41 10 36	3 1 1 1 1 1 108
Total des actifs non courants destinés à être cédés	1 443	1 430

Une dépréciation de 229 k€ a été enregistrée en 2006, complétée en 2009 et en 2010, pour le poste « Taxe sur la Valeur Ajoutée » afin de constater le risque de rejet des dossiers de demande de remboursement des crédits de TVA présentés au fisc marocain par Egima.

Rubriques - Montants en K€	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2010
Emprunts et dettes financières non courants Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	285 285	391 391
Emprunts et dettes financières courants Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	109 109	99 99
Autres passifs Dettes fournisseurs et comptes rattachés Personnel et comptes rattachés Taxe sur la valeur ajoutée Impôt sur les sociétés Autres impôts et taxes Créditeurs divers Autres passifs	345 16 9 4 218 88 1	309 26 17 0 217 49 0
Total des passifs liés à des actifs non courants destinés à être cédés	740	800

Les dettes financières à plus d'un an représentent 3 166 kMAD (285 k€) à 8,75 % taux fixe sur 11 ans, les dettes financières à moins d'un an représentent 1 215 kMAD (109 k€) à 8,75 % taux fixe sur 11 ans.

La situation au 31 décembre 2011 des déficits fiscaux reportables qui existerait chez Egima lors de la cession se décompose ainsi : 2 768 k€ reportables indéfiniment, 614 k€ jusqu'au 31/12/2012, 670 k€ jusqu'au 31/12/2013, 461 k€ jusqu'au 31/12/2014 et 160 k€ jusqu'au 31/12/2015. Il n'a pas été enregistré d'actif d'impôt différé chez Egima relatif à cette situation fiscale latente en raison de la difficulté d'anticiper la possibilité d'utiliser ces déficits par le futur acquéreur des parts sociales d'Egima (absence de contrôle fiscal récent validant ces déficits et résultats fiscaux après cession non estimables).

La valeur comptable de l'actif net destiné à être cédé s'élève à 704 k€. Cependant des passifs supplémentaires naîtront lors de la cession des actifs industriels ou des parts sociales en 2012. Ainsi, des sommes non déterminables au 31 décembre 2011 seront dues au titre du licenciement du personnel restant et au titre de l'apurement des dossiers de douanes qui est en cours de négociation.

En cas de cession des parts sociales, il conviendrait, au jour de cette cession, que la situation nette d'Egima soit assainie par le biais d'une opération d'augmentation de capital par conversion de créances (compte courant d'Egima envers Egide) puis réduction de capital pour absorber le report à nouveau déficitaire. Cette opération génèrerait des droits d'enregistrement dus sur la valeur de l'augmentation de capital, qui sont estimés à 110 k€. Elle constituerait également le fait générateur du paiement de pénalités et intérêts de retard liés à l'exigibilité de la TVA et retenue à la source sur les factures d'Egide faisant l'objet d'augmentation de capital, estimé à 127 k€ au 31 décembre 2011. Une dissolution conventionnelle faisant suite à la cession des actifs industriels constituerait également le fait générateur du paiement de ces pénalités et intérêts de retard.



En conséquence, la valeur comptable de l'actif net destiné à être cédé serait proche de la juste valeur nette des coûts de cession qui est envisagée par la Direction du Groupe. Il n'y a donc pas lieu de déprécier les actifs non courants destinés à être cédés au 31 décembre 2011.

20.3.1.5.4.13 Impôt et crédit d'impôt

Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt comptabilisé :

En K€	31/12/2011
Résultat avant impôts de l'exercice des entreprises intégrées	673
Incidence des pertes reportables Charge d'impôt théorique au taux en vigueur au 31 décembre 2011 Impôt minimum dû par Egima	(673) 0 (1)
Charge d'impôt comptabilisée	(1)

Pour mémoire, la situation fiscale latente au 31 décembre 2010 est composée des pertes reportables indéfiniment d'un montant de 45 087 k€ pour Egide SA, de 5 084 k€ pour Egide USA Inc et de 1 309 k€ pour Egide UK Ltd.

Par mesure de prudence, l'impôt différé correspondant aux déficits reportables n'a pas été porté à l'actif eu égard aux règles comptables applicables.

20.3.1.5.4.14 Information sectorielle

Les secteurs opérationnels identifiés représentent les valeurs suivantes :

En K€	Au 31/12/2011			Au 31/12/2010				
	Egide SA et Egima	Egide USA Inc	Egide UK	Total	Egide SA et Egima	Egide USA Inc	Egide UK	Total
Chiffre d'affaires Résultat opérationnel Actifs immobilisés nets Dépenses d'investiss. de l'exercice Dépréciation d'actifs immobilisés / IAS 36	17 904 450 818 * 281 * (1 276) *	6 819 216 102 14 (209)	2 150 129 118 62 (15)	26 873 795 1 038 357 (1 500)	16 050 712 772 * 237 * (1 276) *	6 956 69 133 (2) (211)	1 698 (101) 91 8 (15)	24 704 681 995 243 (1 502)
Emprunts et dettes financières non courants	237		39	276	235 *	0	48	283
Emprunts et dettes financières courants	1 366	748	273	2 386	1 845	463	337	2 645

^{*} Hors actifs non courants destinés à être cédés et passifs liés (cf § 20.3.1.5.4.12).

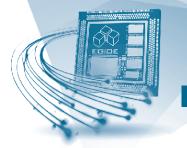
Le résultat opérationnel d'Egima seul s'établit à - 140 k€ au titre de l'exercice 2011 et à - 492 k€ au titre de l'exercice 2010.

Le groupe n'a pas de lien de dépendance majeur avec l'un ou l'autre de ses clients ; en 2011, le premier et le deuxième client ont représenté chacun 13 % du chiffre d'affaires consolidé contre 9.8 et 9.8 % en 2010.

20.3.1.5.4.15 Résultat financier

Les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie concernent le résultat sur cessions de VMP réalisées par Egide SA.

Le coût de l'endettement financier brut représente les charges d'intérêts sur les emprunts apparaissant dans l'état de situation financière et la commission de financement liée à l'affacturage.



Le détail des « Autres produits et charges financiers » est le suivant :

En K€	31/12/2011	31/12/2010
Résultat de change Produits Charges	102 539 (437)	219 806 (587)
Produits et charges divers Produits Charges	29 29	(61) 13 (73)
Total	130	158

20.3.1.5.4.16 Résultat par action

Le résultat par action, dilué ou non, prend en compte le « Résultat net - part du groupe » tel qu'il ressort l'état de résultat global.

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat précité par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. La date de prise en compte des émissions d'actions consécutives à des augmentations de capital en numéraire est la date de disponibilité des fonds. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions.

Le résultat dilué par action est obtenu en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires, en utilisant la méthode dite du rachat d'actions. Les options de souscription d'actions sont prises en considération dans le calcul du nombre d'actions théoriques supplémentaires uniquement lorsque leur prix d'exercice est inférieur au cours de l'action sur le marché à la date du calcul.

Le tableau suivant présente le nombre d'actions pris en compte :

Date	Nombre	Au 31/12/2011		Au 31/1	12/2010
de prise en compte	d'actions	Prorata présence	Nombre pondéré	Prorata présence	Nombre pondéré
31/12/1999 03/04/2000 05/07/2000 22/12/2000 31/12/2001 31/12/2003 31/12/2004 31/12/2005 21/08/2006 31/12/2006 31/12/2007 31/12/2008 31/12/2008 31/12/2009 10/06/2011	643 598 400 91 999 245 332 3 458 1 428 7 099 4 942 285 738 1 837 288 3 153 25	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 0,6	643 598 400 91 999 245 332 3 458 1 428 7 099 4 942 285 738 1 837 288 3 153 15	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	643 598 400 91 999 245 332 3 458 1 428 7 099 4 942 285 738 1 837 288 3 153 0
Actions ordinaires Nombre d'actions théor Impact des instrumer			1 286 290 0 1 286 290		1 286 275 0 1 286 275

20.3.1.5.4.17 Transactions avec les parties liées

Les dirigeants d'Egide SA sont au nombre de quatre : 1 Président Directeur général et 3 administrateurs. La rémunération brute versée au Président du Conseil d'Administration s'est élevée à 167 k€ au titre de l'exercice 2011 (163 k€ de salaire et 4 k€ d'avantages en nature). Elle ne comprend que des éléments fixes. Il n'existe aucun avantage postérieur à l'emploi, aucune indemnité de fin de contrat ni aucun autre avantage à long terme au profit des dirigeants. En dehors de stocks options (voir ci-dessous), il n'y a aucun paiement en actions. En tant que mandataire social, il bénéficie d'une assurance chômage (contrat Garantie Sociale des Chefs et dirigeants d'entreprises), dont la part patronale constitue un avantage en nature. Il bénéficie également d'une voiture de fonction ainsi que d'un intéressement sur les résultats, au même titre que l'ensemble des salariés de l'entreprise. Aucun intéressement n'a été versé au cours de l'exercice 2011.



Il n'a pas été versé de rémunération au titre des fonctions de dirigeant d'Egide USA LLC, Egide USA Inc. et Egima.

Les administrateurs d'Egide SA n'ont pas reçu d'options de souscription d'actions, à l'exception du Président Directeur général qui, au 31 décembre 2011, est titulaire de 40 767 options de souscription d'actions. En conformité des dispositions de la loi n°2006-1770 du 30 décembre 2006, il est précisé qu'un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options consenties à compter de cette date devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions du Président Directeur général.

Il a été versé au cours de l'exercice 2011 18 k€ de jetons de présence aux autres membres du conseil d'administration (montant brut) au titre de l'exercice 2010.

Par ailleurs, les administrateurs bénéficient d'une assurance "Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux" souscrite auprès de la société AIG. La garantie est de 4 500 k€ maximum, la franchise aux USA est de 25 k\$ et la prime annuelle de 13 k€ hors taxes.

20.3.1.5.4.18 Engagements hors bilan

20.3.1.5.4.18.1 Engagements liés au financement de la société

Engagements donnés:

Les engagements hors bilan peuvent être résumés dans le tableau suivant :

En K€	31/12/2011*	31/12/2010 *
Cautions données	3 170	3 240
Total	3 170	3 240

^{*} Hors passifs liés à des actifs non courants destinés à être cédés (cf § 20.3.1.5.4.12).

- Egide SA s'est portée caution en faveur de la banque Lloyds dans le cadre de la mise en place d'un contrat d'affacturage pour sa filiale Egide UK en avril 2008, pour un montant de 350 k£ représentant 419 k€ au 31 décembre 2011. Elle s'est également portée caution en faveur de cette banque dans le cadre d'un découvert bancaire obtenu en mars 2009 d'un montant de 50 k£ représentant 60 k€ au 31 décembre 2011.
- Egide SA s'est portée caution en faveur de la société 4 Washington Street Investment LLC dans le cadre d'un contrat de bail signé par Egide USA Inc en octobre 2008 à hauteur des sommes dues par Egide USA Inc au titre de ce contrat, sans limitation de montant (le loyer annuel étant de 219 k\$, réindexé de 3 % tous les ans à partir de la 3ème année, et la durée du contrat de bail est de 10 ans), représentant au maximum au titre des loyers la somme de 1 730 k\$ soit 1 338 k€ au 31 décembre 2011.
- Egide SA s'est portée caution en faveur de la société Keltic dans le cadre de la mise en place d'un contrat de financement (basé sur les créances clients et les stocks) pour sa filiale Egide USA Inc en décembre 2008, pour un montant maximum de 1 750 k\$ représentant la somme de 1 353 k€ au 31 décembre 2011.

Engagements reçus:

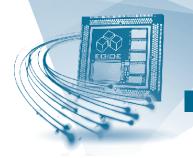
- Aucune garantie bancaire n'a été émise au profit d'Egide.

Engagements réciproques :

- Dans le cadre de la mise en place de l'affacturage en avril 2006, Egide SA a souscrit une police d'assurance crédit dans laquelle elle a désigné les factors comme bénéficiaires des indemnisations à percevoir en cas de défaillance des clients de la société. Les obligations d'indemnisation de la compagnie d'assurance sont limitées vis-à-vis de la société à un décaissement maximum égal à 1 500 k€.

Engagements relatifs aux actifs non courants destinés à être cédés :

- Egide SA a remis en gage des SICAV au Crédit du Nord, pour un montant à l'origine de 57 k€, afin de garantir la caution bancaire accordée à la filiale marocaine Egima, dans le cadre des cessions d'admissions temporaires. La garantie est valable jusqu'à mainlevée de cette caution. La valeur actualisée des SICAV nanties au 31 décembre 2011 est de 65 k€.



Ces équivalents de trésorerie nantis ont été affectés au poste "Autres actifs courants".

 - Egide SA s'est portée caution à première demande en faveur du Crédit du Maroc afin de garantir l'emprunt à long terme accordé par cette banque à Egima, jusqu'au remboursement complet de ce prêt le 21 mars 2015, pour un montant de 393 k€.

20.3.1.5.4.18.2 Engagements liés aux activités opérationnelles de la société

Engagements donnés :

Les engagements sont les suivants :

Rubriques - En K€	Valeur au 31/12/2011*	Dû à moins d'1 an*	Dû de 1 à 5 ans*	Dû à plus de 5 ans*
Location immobilière Trappes - Egide SA ⁽¹⁾ Location immobilière Bollène - Egide SA ⁽²⁾ Location immobilière - Egide USA Inc. ⁽³⁾ Location immobilière - Egide UK Ltd ⁽⁴⁾	560 2 058 1 337 144	106 193 180 96	434 793 777 48	19 1 072 380 0
Total	4 099	575	2 052	1 471

^{*} Hors passifs liés à des actifs non courants destinés à être cédés (cf § 20.3.1.5.4.12).

Engagements relatifs aux actifs non courants destinés à être cédés :

Rubriques - En K€	Valeur au 31/12/2011*	Dû à moins d'1 an*	Dû de 1 à 5 ans*	Dû à plus de 5 ans*	
Location immobilière - Egima	660	23	91	547	

Il s'agit d'un contrat de location sur 40 ans ayant démarré le 1er février 2001, dont le loyer annuel est fixe.

20.3.1.5.4.19 Ventilation de l'effectif moyen

	31/12/2011	31/12/2010
Cadres et assimilés Agents de maîtrise et techniciens Ouvriers et employés	54 32 250	55 35 223
Total	336	313

20.3.1.5.5 Événements postérieurs à la clôture

L'opération de renforcement des fonds propre décidée par le Conseil d'Administration le 6 octobre 2011 a pris la forme d'une augmentation de capital par émission de 428 766 actions nouvelles au prix de 5 euros avec maintien du droit préférentiel de souscription. Lancée le 17 janvier 2012 en ayant reçu à cette date le visa AMF n°12-024, l'opération s'est clôturée avec succès le 16 février avec un taux de sursouscription de 221 %. La société a ainsi exercé la clause d'extension de 15 % et émis un total de 493 080 actions nouvelles. Le produit brut de l'émission a été de 2,46 millions d'euros ; le produit net de 2,3 millions d'euros.

⁽¹⁾ Contrat de location sur 9 ans fermes ayant démarré le 5 mars 2008 - Loyer annuel indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction à compter du 1er avril 2009.

⁽²⁾ Contrat de location sur 12 ans fermes ayant démarré le 3 mars 2010 - Loyer annuel indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction à compter du 1er mars 2011.

⁽³⁾ Contrat de location sur 10 ans fermes ayant démarré le 20 octobre 2008 - Loyer annuel augmenté de 3 % par an à compter 20 octobre 2010.

⁽⁴⁾ Contrat de location sur 5 ans fermes ayant démarré le 25 juin 2008 - Loyer annuel augmenté de 2,74 % à l'issue de la première année puis de 6,67 % à l'issue de la 2ême année (les loyers des années 4 et 5 restent inchangés).



20.3.2 États financiers annuels

20.3.2.1 Bilan

ACTIF en euros	Valeur brute au 31/12/2011	Amortiss. et dépréciations	Valeur nette au 31/12/2011	Valeurs nettes au 31/12/2010
Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, brevets, licences Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Terrains Constructions Install. techniques mat. & out. industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours Avances & acomptes Immobilisations financières Participations Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	498 426 345 977 152 449 11 607 771 9 620 243 1 635 580 351 947 89 059 378 75 103 856 13 775 957 179 565	498 426 345 977 152 449 10 934 659 9 134 784 1 518 074 281 801 88 364 759 75 103 856 13 260 902	0 0 0 673 112 485 459 117 506 70 146 694 620 0 515 055 179 565	0 0 0 635 257 513 612 107 295 14 350 517 507 0 338 885 178 623
ACTIF IMMOBILISÉ	101 165 575	99 797 844	1 367 731	1 152 764
Stocks et encours Mat. premières & approvisionnements En cours de production de biens En cours de production de services Produits intermédiaires & finis Marchandises Créances Av. et acomptes versés sur commandes Clients et comptes rattachés Capital souscrit - appelé non versé Autres créances Disponibilités Valeurs mobilières de placement Disponibilités Charges constatées d'avance	6 676 342 4 688 787 551 528 49 816 1 327 278 58 933 805 970 12 897 793 073 1 197 349 1 036 421 843 796 192 625 203 972	3 569 840 2 653 289 17 234 850 298 49 019 138 082 138 082 217 341	3 106 502 2 035 498 534 294 49 816 476 980 9 914 667 888 12 897 654 991 980 008 1 036 421 843 796 192 625 203 972	3 094 493 1 956 692 935 585 15 546 182 896 3 774 819 686 6 372 813 315 1 085 165 1 649 400 1 025 517 623 883 126 668
ACTIF CIRCULANT	9 920 054	3 925 263	5 994 791	6 775 413
Charges à répartir sur plusieurs exercices Écart de conversion actif	249 862		249 862	309 741
TOTAL GÉNÉRAL	111 335 492	103 723 107	7 612 385	8 237 918

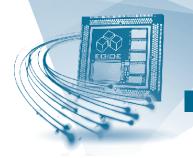


PASSIF en euros	Valeurs au 31/12/2011	Valeur au 31/12/2010
Capital Primes d'émission, de fusion Écart de réévaluation	2 572 600	12 862 750
Réserve légale Rés. statuaires ou contractuelles Réserves réglementées	402 348	402 348
Autres réserves Report à nouveau Résultat de l'exercice Subventions d'investissement Provisions réglementées	(656 271) 225 028	(11 179 181) 232 510
CAPITAUX PROPRES	2 543 705	2 318 427
Avances conditionnées	31 950	38 340
AUTRES FONDS PROPRES	31 950	38 340
Provisions pour risques Provisions pour charges	249 862 289 182	309 741 217 665
PROVISIONS	539 044	527 406
Dettes financières Emprunts et dettes auprès des éts de crédit Emprunts et dettes financières divers Av. et acpts reçus s/commandes en cours Dettes diverses Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes fournisseurs d'immobilisations Autres dettes Produits constatés d'avance	300 000 300 000 430 853 3 734 819 2 029 567 1 346 633 85 794 272 825 0	300 000 300 000 561 881 4 489 116 2 776 655 1 420 259 131 288 160 914 0
DETTES	4 465 672	5 350 998
Écarts de conversion passif	32 013	2 748
TOTAL GÉNÉRAL	7 612 385	8 237 918



20.3.2.2 Compte de résultat

Rubriques - En euros	France	Export	31/12/2011	31/12/2010
Ventes de marchandises Production vendue (biens) Production vendue (services)	125 077 7 285 540 752 379	103 808 9 114 265 318 301	228 884 16 399 804 1 070 680	323 243 15 126 323 639 074
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	8 162 995	9 536 373	17 699 368	16 088 641
Production stockée Subventions Reprises de dépr. et prov Transf.de chg. Autres produits Produits d'exploitation Achats de marchandises Variations de stocks de marchandises Achats matières premières et approvis. Variations de stocks (mat. prem. et autres) Autres achats et charges externes Impôts et taxes Salaires et traitements Charges sociales Dotations aux amortis. et dépr. sur immobilis. Dotations aux dépréc. sur actif circulant Dotations aux provisions Autres charges d'exploitation Charges d'exploitation			(60 675) 8 243 767 165 12 374 18 426 476 52 798 (6 847) 5 487 953 514 216 3 139 340 380 918 5 886 758 2 284 458 189 956 130 477 71 660 69 153 18 200 840	332 863 1 000 457 597 98 329 16 978 430 28 321 11 215 6 194 785 (156 986) 2 893 195 373 407 5 278 210 2 102 063 233 647 120 654 19 616 19 984 17 118 110
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			225 636	(139 680)
Intérêts et produits assimilés Rep. de dépr. et prov Transferts de chg. Différences positives de change Produits nets s/ cessions de VMP Produits financiers Dotations aux amortiss., dépr. et provisions Intérêts et charges assimilés Différences négatives de change Charges nettes s/ cessions de VMP Charges financières			85 029 404 278 55 743 2 108 547 158 624 631 87 141 86 900 0 798 671	76 014 472 918 105 372 1 032 655 336 1 160 130 51 267 140 309 0
RÉSULTAT FINANCIER			(251 513)	(696 370)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			(25 876)	(836 050)
Produits except. sur opérations de gestion Produits except. sur opérations en capital Autres opérations en capital Rep. de dépr. et prov Transferts de chg. Produits exceptionnels Charges except. sur opérations de gestion Charges except. sur opérations en capital Dotations aux amortiss., dépr. et provisions Charges exceptionnelles			0 0 1 670 1 670 0 0 2 000 2 000	0 1 631 885 0 14 998 1 646 883 26 319 742 467 14 998 783 784
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			(330)	863 099
Impôt sur les bénéfices			(251 235)	(205 461)
TOTAL DES PRODUITS			18 975 304	19 280 649
TOTAL DES CHARGES			18 750 276	19 048 139
BÉNÉFICE OU PERTE			225 028	232 510



20.3.2.3 Tableau des flux de trésorerie

Rubriques - Montants en euros	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie	225 028	232 510
ou non liés à l'activité - amortissements, dépréciations et provisions (hors dépréc. sur actifs circulants) - plus ou moins values de cessions d'immobilisations - charges à répartir	482 156	907 643 (1 054 768)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (en valeurs nettes) - stocks et travaux en cours - créances clients - autres créances et charges constatées d'avance - dettes fournisseurs - autres dettes et produits constatés d'avance	(12 009) 182 319 81 207 (747 088) (63 478)	(740 287) 209 742 (253 940) 894 390 409 511
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ	148 133	604 801
Acquisition d'éléments d'actifs immobilisés - immobilisations corporelles et incorporelles - immobilisations financières Cessions d'éléments d'actifs immobilisés - immobilisations corporelles et incorporelles - immobilisations financières	(273 633) (481 339)	(84 854) (1 341 436) 1 631 885
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(754 972)	205 595
Augmentation de capital en numéraire Augmentation des autres fonds propres	250	
Réduction des autres fonds propres Distribution de dividendes	(6 390)	(6 390)
Augmentation des dettes financières Remboursement des dettes financières		300 000
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(6 140)	293 610
Variation des disponibilités Variation des concours bancaires	(612 979)	1 104 006
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	(612 979)	1 104 006
Trésorerie d'ouverture - dont VMP nanties - dont VMP disponibles - dont disponibilités Trésorerie de clôture - dont VMP nanties - dont VMP disponibles - dont disponibilités	1 649 400 57 447 968 070 623 883 1 036 421 57 447 786 350 192 625	545 394 130 741 242 875 171 778 1 649 400 57 447 968 070 623 883
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	(612 979)	1 104 006

20.3.2.4 Méthodes comptables et notes explicatives des comptes annuels

20.3.2.4.1 Généralités

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels établis au 31 décembre 2011, dont le total du bilan est de 7 612 385 euros et le compte de résultat annuel, présenté sous forme de liste, dégage un bénéfice de 225 028 euros. Ces comptes font également l'objet d'une consolidation, Egide SA étant la société mère consolidante.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011.

L'ensemble des informations présentées ci-après est en euros ou milliers d'euros (k€), sauf indication contraire.



20.3.2.4.2 Règles et méthodes comptables

20.3.2.4.2.1 Règles de base

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2011 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes de prudence, d'image fidèle, de régularité et sincérité, de comparabilité et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en monnaie nationale courante.

Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels résultent des dispositions des articles L 123-12 à L 123-28 du Code du Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du Plan Comptable Général 2005 (CRC n°99-03 du 29 avril 1999 modifié).

20.3.2.4.2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations incorporelles sont enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement CRC 2004-06.

Compte tenu du caractère « sur mesure » des produits commercialisés par Egide, les frais de recherche et développement portent, pour l'essentiel, sur des projets développés en partenariat avec ses clients. Ces coûts sont ensuite incorporés dans les coûts de prototypes facturés aux clients. En conséquence, aucun frais de recherche et développement n'est immobilisé à l'actif du bilan.

Les immobilisations qui ont une durée de vie finie sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles génèreront des avantages économiques à la société. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Droits représentatifs de savoir-faire acquis (licences)	10 à 20 %
Logiciels	20 à 33,33 %
Brevets	8,33 %

La base d'amortissement ne tient pas compte de valeurs résiduelles à la fin de l'utilisation de ces immobilisations car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée pour les immobilisations incorporelles de la société. Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

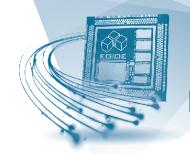
Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante. Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.2.4.2.4.

20.3.2.4.2.3 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations corporelles sont enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement CRC 2004-06.

Une dépense est inscrite à l'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs qui lui sont associés iront à la société et que son coût peut être évalué de façon fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges si elles ne correspondent pas à cette définition.

Les immobilisations en cours correspondent à des immobilisations non encore mises en service à la clôture de l'exercice.



Quand des composants significatifs sont identifiés dans une immobilisation corporelle avec des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément et amortis sur leur propre durée de vie. Les dépenses relatives au remplacement et au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est sorti de l'actif. Les actifs significativement décomposables sont les fours céramique dont le remplacement de la thermique (environ 20 % de la valeur totale du four) a lieu tous les 4 ans alors que la durée d'utilité de ces fours est de 10 ans.

Les immobilisations amortissables sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles génèreront des avantages économiques à la société. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Constructions Installations générales, agencements et aménagements des constructions Fours (structure, hors composants identifiés) Thermique des fours céramique (composants identifiés) Équipements de production de céramique (sérigraphie, via filling) Installations de production de céramique (salle blanche, banc de coulage)	4 % 10 % 10 % 25 % 12,50 % 10 %
Équipements d'usinage du graphite (centres d'usinage à commande numérique) Autres installations techniques, matériel et outillage industriel Matériel et mobilier de bureau, autres agencements et installations	10 % 12,50 à 33,33 % 10 à 33,33 %

La base d'amortissement ne tient pas compte de valeurs résiduelles à la fin de l'utilisation de ces actifs car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée pour les immobilisations corporelles de la société. Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante. Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.2.4.2.4.

20.3.2.4.2.4 Test de dépréciation des actifs non financiers

Préalablement au test de dépréciation, une identification des unités génératrices de trésorerie (UGT) a été effectuée. Une UGT est constituée par un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie qui sont propres à cette UGT. Egide procède à l'évaluation des cash flows futurs actualisés que va générer chaque UGT.

La valeur d'utilité correspondant au résultat de l'actualisation de ces cash flows est comparée à la valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels de l'UGT correspondante. Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée.

Les dotations et reprises relatives aux dépréciations des éléments de l'actif immobilisé apparaissent dans le résultat d'exploitation du compte de résultat de la société.

En application de l'avis CNC 06-12 du 24 octobre 2006, pour permettre la déductibilité fiscale de la dépréciation consécutive à un test de dépréciation, celle-ci est transférée en compte d'amortissement à hauteur du montant d'amortissement définitivement acquis à chaque clôture. Le montant du transfert est égal à la différence entre le montant des dotations aux amortissements calculé sur la nouvelle base amortissable (dépréciation déduite) et le montant des dotations aux amortissements qui aurait été comptabilisé en l'absence de dépréciation. Cette reprise est étalée sur la durée d'utilisation restant à courir du bien.

20.3.2.4.2.5 Outillages

Les participations aux frais d'outillages facturées par les fournisseurs, mais dont Egide n'a pas le contrôle, sont enregistrées en charges de l'exercice.

Les outillages dont Egide a le contrôle sont enregistrés en « Installations techniques » et sont amortis sur une durée d'utilité prévue de 3 ans au cours de laquelle ils génèreront des avantages économiques futurs à la société.



20.3.2.4.2.6 Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine de la société. Ils sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur d'utilité pour la société. Cette valeur est appréciée à la clôture de chaque exercice et la dépréciation qui peut en résulter est revue à cette occasion.

Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations financières sont enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement CRC 2004-06.

20.3.2.4.2.7 Stocks et encours

Les stocks de matières premières, consommables et de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (majoré des frais d'acheminement) selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours, produits finis et semi-finis sont valorisés à leur coût de production comprenant l'ensemble des charges directes et indirectes de fabrication afférentes aux références reconnues bonnes en fin de fabrication ; le coût des rebuts de fabrication est enregistré directement dans les charges de l'exercice. Lorsque les prix de revient sont supérieurs aux prix de vente, diminués des frais de commercialisation des produits, une dépréciation est constituée pour la différence.

Les matières premières, les produits semi-finis et finis donnent lieu à la constitution de dépréciations calculées en fonction de leur ancienneté et de leurs perspectives d'utilisation ou de vente. Ces dépréciations sont constituées dès la première année à hauteur de 5 % et portées de 50 à 100 % la deuxième année et à 100 % la troisième, sur la base de l'historique de dépréciation constaté. Il est précisé que le stock de matières premières comprend des composants et de la matière brute. Cette dernière, de part sa nature, se voit appliquer des règles de taux de dépréciation différents, fonction de l'écoulement possible par transformation en composants ou par revente sur un marché existant.

20.3.2.4.2.8 Opérations et comptes en devises étrangères

Les achats et les ventes en devises sont enregistrés dans le compte de résultat au taux de la date des opérations. En fin de période, les dettes et créances en devises sont valorisées au cours de clôture par le mécanisme des comptes d'écarts de conversion. Les pertes nettes latentes par devises en résultant (position de change négative) donnent lieu à constitution d'une provision. Les gains latents ne sont pas enregistrés au compte de résultat.

Les comptes bancaires et de caisse en devises sont également ajustés au cours de clôture, mais l'écart de change en résultant est enregistré directement dans les charges ou produits financiers sous la rubrique « Différences de change ».

20.3.2.4.2.9 Dettes et créances

Les dettes et créances sont enregistrées pour leur valeur nominale, à l'exception des provisions pour indemnités de départ à la retraite et avantages similaires qui correspondent à la valeur actuelle de la dette future.

Les créances présentant, le cas échéant, des risques de non recouvrement, font l'objet de dépréciations à hauteur de la valeur estimée du risque.

20.3.2.4.2.10 Affacturage

Le compte Clients est soldé lors du transfert de la créance au factor matérialisé par la quittance subrogative. La créance qui naît ainsi vis-à-vis du factor s'éteint lors du financement de la quittance, sous déduction de la retenue de garantie et des frais et commissions dus.

L'organisme d'affacturage traitant les créances exports limite contractuellement les en-cours autorisés par client financé à 250 k€.

20.3.2.4.2.11 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'achat. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée si leur valeur liquidative est inférieure à leur valeur comptable à la clôture de l'exercice.

Les plus ou moins-values réalisées au cours de l'exercice sont déterminées par la méthode du "premier entré - premier sorti" (F.I.F.O.).



20.3.2.4.2.12 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues sont virées en résultat exceptionnel l'année de leur obtention, sans échelonnement.

20.3.2.4.2.13 Avances remboursables

Les avances reçues de l'état et remboursables en une ou plusieurs fois selon des conditions définies par convention sont enregistrées en autres fonds propres.

20.3.2.4.2.14 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et avantages similaires

Les indemnités de départ en retraite, les allocations d'ancienneté et les médailles du travail font l'objet d'une provision calculée conformément à la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité. Les engagements d'indemnités de départ en retraite et les allocations d'ancienneté résultent des conventions collectives et accords d'entreprise applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté. Les engagements relatifs aux médailles du travail sont calculés conformément aux dispositions légales en la matière. Les principales hypothèses qui ont été retenues sont les suivantes :

- Âge de départ à la retraite : 65 à 67 ans en fonction de l'année de naissance ;
- Taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 2 % ;
- L'espérance de vie résulte de la table de mortalité de l'Insee 2009 ;
- La probabilité de présence est évaluée en fonction de statistiques internes propres à chaque établissement ;
- Le taux d'actualisation financière à long terme a été retenu pour 4.60 % (taux Markit Iboxx Eur corporate AA 10+);
- La provision est calculée est calculée hors charges patronales car, généralement, de telles obligations ne sont pas assujetties à charges sociales.

L'effet de l'actualisation récurrente et des variations normales des variables du calcul de la provision (ancienneté, mouvement de personnel, taux d'actualisation, etc. ...) est constaté intégralement en compte de résultat.

20.3.2.4.2.15 Provisions

La comptabilisation des provisions pour risques et des provisions pour charges intervient dès lors qu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard des tiers et qu'il est probable ou certain, à la date d'arrêté des comptes, qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci après la date de clôture.

20.3.2.4.2.16 Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires

Les produits sont expédiés selon l'incoterm « départ usine ». Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert des risques soit lors de l'expédition des produits, soit lors de la mise à disposition à l'usine.

20.3.2.4.3 Informations complémentaires sur le bilan et le compte de résultat

20.3.2.4.3.1 Estimations et jugements comptables déterminants

La société procède à des estimations et retient des hypothèses concernant l'activité future. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Les hypothèses et estimations risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent premièrement le test de dépréciation portant sur les immobilisations incorporelles et corporelles que la société peut être amenée à réaliser. En effet, conformément à la méthode comptable définie au paragraphe 20.3.2.4.2.4., les montants recouvrables sont déterminés à partir des calculs de valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations.



20.3.2.4.3.2 Capital social

Le capital social s'élevait au 31 décembre 2010 à 12 862 750 euros, soit 1 286 275 actions de 10 euros de valeur nominale. Suite à une levée d'option de souscription d'action en 2011, 25 actions nouvelles ont été émises de 10 euros de valeur nominale.

Le 28 novembre 2011, la société a réalisé une réduction de capital par diminution de la valeur nominale pour absorber les pertes antérieures. Un montant de 10 290 400 euros a été transféré du poste « Report à nouveau » au poste « Capital social ».

Au 31 décembre 2011, le capital est constitué de 1 286 300 actions de 2 euros de valeur nominale, soit 2 572 600 euros.

20.3.2.4.3.3 Prime d'émission

La prime d'émission résulte des augmentations de capital réalisées par la société en 1999, 2000, 2001 et 2006, d'une incorporation partielle de la prime au capital social à hauteur de 837 131 euros opérée préalablement à la conversion du capital en euros en 2001 et des levées d'options de souscription d'actions intervenues au cours des exercices 2001, 2003 à 2009. Le report à nouveau du 31 décembre 2009 a été partiellement imputé sur cette prime, ce qui a conduit à ramener son solde à zéro.

20.3.2.4.3.4 Plans d'options de souscription d'actions

L'assemblée générale du 28 mai 2010 d'Egide SA a autorisé le conseil d'administration à consentir au bénéfice de ses dirigeants et de certains membres du personnel salarié de la société ou de ses filiales détenues directement ou indirectement, pendant un délai qui expirera le 28 juillet 2013, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital. Le nombre total des options consenties et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire à plus de 5 % des actions composant le capital social. Les options ainsi attribuées ne peuvent être levées avant un délai de deux ans à compter de la date à laquelle elles sont devenues exerçables, ni cédées avant un délai de deux ans à partir de cette date. Concernant les attributions de stocks options au personnel de la filiale américaine Egide USA Inc, le délai d'indisponibilité, pour 50 % d'entre elles, peut être ramené à un an à compter de la date à laquelle les options peuvent être exercées.

Au cours de l'exercice 2011, le conseil d'administration a utilisé cette autorisation pour créer 600 options.

25 options ont été levées en 2011. Au cours de l'exercice 2011, 300 options sont devenus caduques du fait du départ du salarié titulaire (200 du plan 4.4 et 100 du plan 5.2).

La situation des divers plans à la clôture de l'exercice est la suivante :

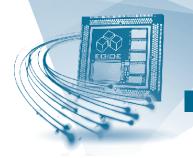
Numéro du plan	Plan 4.1	Plan 4.4	Plan 5.1	Plan 5.2	Plan 6.1	Plan 6.2	Total
Options attribuées non exercées	20 767	4 100	4 400	25 599	200	600	55 666
Prix de souscription	29,74 €	31,15 €	27,83 €	5,79 €	5,63 €	8,08 €	

Pour information, le cours moyen de l'action Egide SA au cours de l'exercice 2011 a été de 10,43 euros et le cours de clôture au 31 décembre 2011 est de 5,93 euros.

L'assemblée générale ayant fixé le nombre total des options consenties et non encore levées à 5 % maximum des actions composant le capital social, il reste un solde attribuable de 8 649 options au 31 décembre 2011.

20.3.2.4.3.5 Autorisation d'augmentation de capital

L'assemblée générale mixte du 13 mai 2011 a autorisé le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions, de bons de souscription et plus généralement de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, pour un montant nominal maximum de 10 000 k€. Cette émission est autorisée avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, pour une durée de 26 mois à compter de la date de l'assemblée. Par ailleurs, l'assemblée générale mixte du 28 mai 2010 a autorisé le conseil d'administration à émettre, par une offre visée à l'article L.411-2 du code monétaire et financier, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel, pour un montant qui ne pourra excéder 20 % du capital de la société par an. Cette émission est autorisée pour une durée de 26 mois à compter de la date de l'assemblée. Le Conseil d'Administration du 6 octobre 2011 a décidé le principe d'une augmentation de capital par émission d'environ 400 000 actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription et a subdélégué au Président Directeur général sa réalisation. Celle-ci est intervenue le 17 janvier 2012.



20.3.2.4.3.6 Tableau de variation des capitaux propres

Euros	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net comptable Soit par action	225 028 0,17	232 510 0,18
Variation des capitaux propres (hors résultat ci-dessus) Soit par action	250 0,00	0 0,00
Dividende proposé Soit par action	-	- -
Capitaux propres à la clôture de l'exercice précédent avant affectation Impact sur le report à nouveau d'un changement de méthode comptable Affectation du résultat de l'exercice précédent par l'AGO Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	2 085 917 - 232 510 2 318 427	5 587 562 - (3 501 645) 2 085 917
Variations du capital social : - 31/12/2011 : émission de 25 actions de 10 euros de nominal	250	
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice avant AGO et hors résultat	2 318 677	2 085 917
Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice	225 278	232 510

20.3.2.4.3.7 Avances remboursables

Dans le cadre de la mise en conformité du site de production de Bollène, la société a reçu au cours de l'exercice 2004 une avance de 63 900 euros attribuée par l'Agence de l'eau. Cette avance est remboursable en 10 annuités de 6 390 euros chacune, à compter du 16 septembre 2007

20.3.2.4.3.8 Provisions

La variation des comptes de provisions s'analyse comme suit :

Rubriques - En euros	31/12/2010	Dotations	Reprises	31/12/2011
Provisions pour perte de change Provisions pour indemnités de départ en retraite et	309 741	249 862	309 741	249 862
obligations similaires Autres provisions	217 665	71 660	143	289 182
Total	527 406	321 522	309 884	539 044
Dotations et reprises d'exploitation Dotations et reprises financières Dotations et reprises exceptionnelles		71 660 249 862	143 309 741	

20.3.2.4.3.9 Emprunts et dettes financières divers

Dans le cadre d'un plan régional de maintien de l'emploi, la société a reçu en juillet 2010 un prêt de 200 000 € de la région PACA et un prêt de 100 000 € du département de Vaucluse. Ces prêts à taux zéro sont remboursables en 7 ans, avec un différé de remboursement total de 2 ans.



20.3.2.4.3.10 Tableau des dépréciations

Rubriques - En euros	31/12/2010	Dotations	Reprises	31/12/2011
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières Stocks et encours Créances	152 449 1 395 797 88 060 532 4 149 893 435 911	398 763 130 270 207	1 670 94 537 710 323 80 694	152 449 1 394 097 88 364 759 3 569 840 355 423
Total	94 194 552	529 240	887 224	93 836 567

20.3.2.4.3.11 Concessions, brevets, licences

La variation des autres immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Euros	Valeur brute au 31/12/2010	Acquisitions, créations, virements	Cessions, virements, mises hors service	Valeur brute au 31/12/2011
Concessions, brevets, licences	345 977			345 977

La variation des amortissements s'analyse comme suit :

Euros	Amortiss. cumulés au 31/12/2010	Dotations	Reprises	Amortiss. cumulés au 31/12/2011
Concessions, brevets, licences	345 977			345 977

Les concessions, brevets et licences ne sont pas dépréciés.

20.3.2.4.3.12 Fonds commercial

Euros	31/12/2011	31/12/2010	
Fonds de commerce de Bollène	152 449	152 449	
Dépréciation	(152 449)	(152 449)	
Valeur nette comptable	0	0	

Ce fonds commercial résulte de l'acquisition en 1992 de l'établissement de Bollène, et notamment de l'activité « boîtiers céramique de type MCM» qui y était développée. Conformément à la législation française conférant une protection juridique assurant sa pérennité, cet actif ne fait l'objet d'aucun amortissement.

Ce fonds de commerce a été totalement déprécié en 2002, les produits concernés par l'acquisition de cette technologie n'étant plus commercialisés.



20.3.2.4.3.13 Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques - En euros	Valeur brute au 31/12/2010	Acquisitions, créations, virements	Cessions, virements, mises hors service	Valeur brute au 31/12/2011
Terrains Constructions Install. techniques et outillage industriel Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	9 567 388 1 589 336 296 151	126 100 46 244 84 378	73 244 28 581	9 620 243 1 635 580 351 947
Total	11 452 875	256 721	101 826	11 607 771

Les sorties de matériel industriel correspondent à des rebuts qui ont fait en majorité l'objet de remplacement par des acquisitions.

La variation des amortissements des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques - En euros	Amortiss. cumulés au 31/12/2010	Dotations	Virement de compte à compte	Reprises et sorties	Amortiss. cumulés au 31/12/2011	
Terrains Constructions Install. techniques et outillage industriel Autres immobilisations corporelles	8 579 585 842 265	154 253 36 033	1 670	73 244	8 662 264 878 299	
Total	9 421 851	190 286	1 670	73 244	9 540 562	

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles sont calculées en mode linéaire et enregistrées en résultat d'exploitation pour 190 k€.

La variation des dépréciations des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques - En euros	Dépréc. cumulées au 31/12/2010	Dotations	Virement de compte à compte	Reprises	Dépréc. cumulées au 31/12/2011
Install. techniques et outillage industriel Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles encours	474 191 639 775 281 801		1 670		472 521 639 775 281 801
Total	1 395 767	0	1 670	0	1 394 097

Le transfert de dépréciation en amortissement en application de l'avis CNC 06-12 du 24 octobre 2006 est de 2 k€ en 2011. Cette opération est enregistrée en résultat exceptionnel. Au 31 décembre 2011, la totalité de ce transfert a été réalisé.

L'arrêt de l'exploitation de l'usine de Trappes avait donné lieu à l'enregistrement de dépréciations en 2001 à hauteur 472 k€ pour le matériel industriel et à 640 k€ pour les agencements. De même, les immobilisations corporelles en cours sont dépréciées à hauteur de 282 k€.

Le test de dépréciation réalisé au 31 décembre 2005 avait conduit la société à apprécier la valeur d'utilité des immobilisations sur la base de plans de développement élaborés par la direction en fin d'année 2005 et des hypothèses d'activité et de trésorerie qui en résultent. Sur ces bases, une dépréciation de 1 048 k€ avait été estimée nécessaire. La valeur actuelle des actifs inscrits au bilan au 31 décembre 2011 permettant de couvrir leur valeur comptable nette, aucune dépréciation complémentaire n'a été enregistrée.



20.3.2.4.3.14 Immobilisations financières

Rubriques - En euros	Valeur brute au 31/12/2010	Variation	Valeur brute au 31/12/2011	Dépréc. au 31/12/2010	Variation	Dépréc. au 31/12/2011
Actions Egima Participation Egide USA LLC Actions Egide UK Ltd Créances ratt. aux particip. Egima Créances ratt. aux particip. Egide UK Ltd Créances ratt. aux particip. Egide USA Inc Dépôt de garantie	1 444 198 72 688 338 971 321 10 776 894 1 093 679 1 424 988 178 623	299 544 99 219 81 634 942	1 444 198 72 688 338 971 321 11 076 438 1 192 898 1 506 621 179 565	1 444 198 72 688 338 971 321 10 776 894 1 093 679 1 086 103	299 544	1 444 198 72 688 338 971 321 11 076 438 1 192 898 991 566
Total	88 578 040	481 339	89 059 378	88 060 532	304 226	88 364 759

L'analyse de la valeur d'utilité des titres de participation à la clôture de l'exercice repose sur une approche multicritères pouvant prendre en considération à la fois des critères subjectifs et objectifs, et notamment la situation nette, les performances récentes, les perspectives financières, le poids relatif dans la capitalisation boursière d'Egide sur la base du chiffre d'affaires. La prépondérance de ces critères peut différer selon les exercices afin de mieux prendre en considération certaines spécificités ou éléments de contexte.

A la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2011, dans le contexte des marchés du groupe et des résultats récents des différentes filiales, les dépréciations de ces titres ont été déterminées sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus au 31 décembre 2011.

De même, les créances rattachées aux participations ont été dépréciées de telle sorte que les dépréciations constituées couvrent les situations nettes négatives de ces sociétés. Par ailleurs, pour Egima et Egide UK Ltd, la valeur nette des créances est désormais nulle en lien avec la faible probabilité de recouvrement de celles-ci par Egide SA.

20.3.2.4.3.15 Stocks et encours

La variation des stocks et encours s'analyse comme suit :

Rubriques - En euros	Valeur brute au 31/12/2010	Valeur brute au 31/12/2011	Dépréc. au 31/12/2010	Dotations	Reprises	Dépréc. au 31/12/2011
Matières premières et approvisionnements Encours Produits finis Marchandises	5 203 003 952 912 1 036 385 52 086	601 344 1 327 278	3 246 311 1 781 853 489 48 312	5 234 22 164 102 166 707	598 256 6 711 105 356	17 234
Total	7 244 386	6 676 324	4 149 893	130 270	710 323	3 569 840

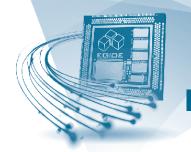
Il a été appliqué au stock de kovar (matière première brute à partir de laquelle sont usinés certains composants utilisés par Egide) un taux de dépréciation de 75 %, quelle que soit l'année d'origine de ce stock. Ce taux a été estimé en tenant compte du taux d'écoulement prévisionnel de cette matière et de la valeur de revente de ce stock.

Les mises au rebut effectuées en 2011 pour des matières premières et produits finis étaient dépréciées à 100%, ce qui a conduit à une reprise de la totalité de la dépréciation.

20.3.2.4.3.16 Créances clients

La variation du poste clients s'analyse comme suit :

Euros	Valeur brute au 31/12/2010	Valeur brute au 31/12/2011	Dépréc. au 31/12/2010	Dotations	Reprises	Dépréc. au 31/12/2011
Créances clients	1 031 885	793 073	218 570	207	80 694	138 082



Le recours à l'affacturage est effectif depuis avril 2006. Il concerne les créances domestiques et export, à hauteur environ de 74 % du chiffre d'affaires réalisé. Les créances clients cédées aux factors mais non encore réglées s'élèvent à 1 544 k€ au 31 décembre 2011, ce qui porterait la valeur des créances clients en l'absence d'affacturage à 2 338 k€ au 31 décembre 2011, contre 3 277 k€ au 31 décembre 2010.

La reprise a été effectuée principalement suite au règlement reçu d'un client.

20.3.2.4.3.17 État des créances et des dettes

État des créances - En euros	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et moins de 5 ans
Créances rattachées à des participations	13 775 957	12 269 336	1 506 621
Autres immobilisations financières	179 565		179 565
Avances et acomptes versés	12 897	12 897	
Clients douteux ou litigieux	138 082		138 082
Autres créances clients	654 991	654 991	
Personnel et comptes rattachés	2 287	2 287	
État : crédit d'impôt recherche	456 696		456 696
État : taxe sur la valeur ajoutée	77 318	77 318	
État : créances diverses	217 341	217 341	
Factors	181 565	181 565	
Débiteurs divers	262 144	20 144	242 000
Charges constatées d'avance	203 972	203 972	
Total	16 162 813	13 639 849	2 522 964

La créance représentée par un avoir fiscal de 217 k€ provenant de la retenue à la source due au Maroc a été totalement dépréciée au regard de la faible probabilité de son imputation future sur le paiement d'un impôt sur les sociétés.

Le Crédit Impôt Recherche est remboursé à la fin de la 3ème année suivant celle de son octroi s'il n'a pas été imputé d'ici là sur l'impôt sur les sociétés ; le CIR 2010 de 205 K€ sera remboursé en 2014 et celui de 2011 de 251 K€ en 2015. La créance relative aux factors représente le fonds de garantie non financé ainsi que les sommes définancées suite à un retard de règlement du client.

Lors de la cession du bâtiment de l'usine de Bollène, une partie du prix de vente (soit 242 k€) a été retenue par l'acquéreur dans l'attente de l'amélioration de la notation de la société auprès de Cofacerating.

État des dettes - En euros	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d' 1 an et moins de 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers Clients, acomptes reçus Fournisseurs et comptes rattachés Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale, autres org. Soc. État : taxe sur la valeur ajoutée État : autres impôts et taxes Dettes sur immobilisations Autres dettes	300 000 430 853 2 029 567 512 607 587 791 346 245 889 85 794 272 825	30 000 430 853 2 029 567 512 607 587 791 346 245 889 85 794 272 825	240 000	30 000
Total	4 465 672	4 195 672	240 000	30 000

20.3.2.4.3.18 Valeurs mobilières de placement

Elles sont constituées par des OPCVM dont la valeur comptable est de 843 796 euros. Les OPCVM sont réalisées au fur et à mesure des besoins de l'exploitation. La valeur actuelle au 31 décembre 2011 des SICAV, soit 852 282 euros, fait apparaître une plus-value latente de 8 486 euros.



20.3.2.4.3.19 Charges constatées d'avance

Rubriques - En euros	31/12/2011	31/12/2010
Achats de matières et consommables divers Loyers Assurances Divers (Maintenance,)	1 221 76 554 83 482 42 715	0 88 899 6 594 31 175
Total	203 972	126 668

20.3.2.4.3.20 Charges à payer

Rubriques - En euros	31/12/2011	31/12/2010
Fournisseurs - factures non parvenues Personnel - dettes provisionnées pour congés à payer et charges afférentes Personnel - dettes provisionnées pour primes à payer et charges afférentes Personnel - indemnités de sécurité sociale Personnel - indemnités de prévoyance État - autres charges à payer TVA sur avoirs à recevoir Clients - avoirs à établir Notes de frais à payer Commissions à payer Jetons de présence à payer Autres charges à payer	174 951 629 301 34 143 958 462 245 889 346 170 384 1 743 14 010 24 000 34 326	601 280 656 269 116 644 1 346 0 199 887 1 729 52 891 1 947 26 052 18 000 34 326
Total	1 330 514	1 710 371

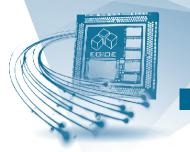
20.3.2.4.3.21 Produits à recevoir

Rubriques - En euros	31/12/2011	31/12/2010
Clients - factures à établir Fournisseurs - avoirs à recevoir Autres produits à recevoir Crédit de TVA TVA sur factures non parvenues TVA sur avoirs à établir	0 14 674 242 000 28 979 27 193 12 567	0 13 291 242 000 122 410 88 287 0
Total	325 412	465 988

20.3.2.4.3.22 Éléments concernant les entreprises liées et les participations

Tableau des filiales et participations

	EGIMA	EGIDE USA, LLC	EGIDE UK Ltd
	Casablanca - Maroc	Wilmington DW - USA	Woodbridge - GB
Capital Capitaux propres autres que capital (hors résultat de l'ex.) Quote-part du capital détenu Valeur comptable des titres détenus : - Brute - Nette Prêts et avances consentis et non encore remboursés Montant des cautions et avals donnés par la société Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	14 800 000 MAD	66 878 828 USD	657 064 GBP
	(131 831 272 MAD)	(365 198 USD)	(1 578 010 GBP)
	100 %	100 %	100 %
	1 444 198 €	72 688 338 €	971 321 €
	0 €	0 €	0 €
	11 076 438 €	Néant	1 192 898 €
	458 227 €	Néant	478 870 €
	2 866 594 MAD	Néant	1 946 946 GBP
	(2 522 856 MAD)	(231 USD)	144 626 GBP
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice Autres informations	Filiale constituée le 01/11/2000.	Néant Création le 08/11/2000. Société constituée	Néant Filiale constituée le 01/06/2002.
	Début d'exploitation en 2002.	pour la détention d'EGIDE USA Inc.	



Créances et dettes avec les entreprises liées

Rubriques - En euros	31/12/2011	31/12/2010
Créances rattachées à des participations	13 775 957	13 295 561
Créances clients et comptes rattachés	54 648	83 927
Fournisseurs et comptes rattachés	14 935	28 632

20.3.2.4.3.23 Ecarts de conversion

Poste concerné	Devise	Écart actif (en euros)	Écart passif (en euros)
Fournisseurs Divers Fournisseurs Divers Fournisseurs Fournisseurs Clients Divers	YEN MAD GBP GBP CHF USD USD USD	4 760 73 717 34 171 293 58	(12 137) 6 372 37 778
Total		249 862	32 013

Une provision pour perte de change a été comptabilisée pour 249 862 euros.

20.3.2.4.3.24 Impôt sociétés et déficits fiscaux

Le montant des déficits fiscaux reportables à la clôture de l'exercice 2011 s'élève à 45 013 357 euros.

Les moins-values nettes à long terme reportables sont les suivantes :

Année d'origine de la moins-value	Date limite de report	Montant - En euros
2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008	31/12/2011 31/12/2012 31/12/2013 31/12/2014 31/12/2015 31/12/2016 31/12/2017 31/12/2018	33 000 000 32 497 460 3 257 550 2 414 113 1 007 821 825 971 1 772 266 328 676
Total		75 103 856

Un crédit d'impôt recherche a été comptabilisé au titre de l'exercice 2010 pour 205 461 euros et au titre de 2011 pour 251 235 euros. Ils seront remboursables respectivement à compter du 1er janvier 2014 et 1er janvier 2015 s'ils ne sont pas imputés d'ici là sur l'impôt sur les sociétés.

20.3.2.4.3.25 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt au taux normal d'imposition

Accroissements - En euros	2011	2010
Provision pour perte latente de change de l'exercice Indemnité de départ à la retraite	249 862	309 741 5 293
Total	249 862	315 034
Taux d'imposition	33,33 %	33,33 %
Soit un accroissement de la dette future d'impôt	83 287	105 011



Allègements - En euros	2011	2010
Perte de change latente Organic Profit latent sur OPCVM Indemnités de départ à la retraite	249 862 28 319 8 486 45 526	309 741 25 752 7 028
Déficits reportables Total	45 013 357 45 345 550	45 086 692 45 429 213
Taux d'imposition	33,33 %	33,33 %
Soit un allègement de la dette future d'impôt	15 115 183	15 143 071

20.3.2.4.3.26 Ventilation du chiffre d'affaires par secteurs d'activité

Le chiffre d'affaires 2011 correspond principalement à des livraisons de produits finis expédiés pendant la période.

Secteurs d'activité - En euros	31/12/2011	31/12/2010
Verre métal Céramique Études Activités annexes Groupe	5 622 317 11 394 560 362 852 269 414 50 225	5 045 120 10 671 205 292 711 41 225 38 380
Total	17 699 368	16 088 641

20.3.2.4.3.27 Ventilation du chiffre d'affaires par secteurs géographiques

Secteurs d'activité - En euros	31/12/2011	31/12/2010	
France CEE hors France USA et Canada Autres pays Groupe	8 162 995 1 722 958 1 044 476 6 718 714 50 225	6 413 673 2 214 679 1 912 740 5 509 169 38 380	
Total	17 699 368	16 088 641	

Les activités annexes sont incluses dans le secteur « France »

20.3.2.4.3.28 Résultat financier

Rubriques - En euros	31/12/2011	31/12/2010
Produits nets sur cessions de V.M.P. Résultat net des opérations en devises Dépréciation des titres de partic. et créances ratt. Commission spéciale de financement - affacturage Autres charges et produits financiers	2 108 28 722 (280 231) (62 328) 60 216	1 032 128 241 (850 389) (47 145) 71 891
Total	(251 513)	(696 370)

Les comptes courants entre la société Egide SA et ses filiales Egide USA Inc et Egide UK Ltd donnent lieu à rémunération au taux de 3 % l'an. A la clôture, la société Egide SA a enregistré un produit financier correspondant aux intérêts sur comptes courants de 79 k€.



20.3.2.4.3.29 Résultat exceptionnel

Rubriques - En euros	31/12/2011	31/12/2010	
Pénalités et amendes fiscales Résultat sur cessions d'éléments d'actifs	(330)	(26 319) 889 418	
Total	(330)	863 099	

Le bâtiment de l'usine de Bollène a été vendu à la SCI Etche Bollène en mars 2010 pour un prix de vente de 1 629 k€.

20.3.2.4.3.30 Rémunération des dirigeants

La rémunération brute versée au Président du conseil d'administration s'est élevée à 167 k€ en 2011, y compris les avantages en nature. Les jetons de présence versés en 2011 aux trois autres membres du conseil d'administration représentent 18 k€ au titre de l'exercice 2010.

20.3.2.4.3.31 Autres engagements

Engagements donnés:

Les engagements hors bilan peuvent être résumés dans le tableau suivant :

Rubriques - En euros	31/12/2011	31/12/2010		
Nantissements Cautions données	64 885 3 562 165	64 408 3 728 008		
Total	3 627 050	3 792 416		

En faveur des sociétés liées :

- La société a remis en gage des SICAV au Crédit du Nord, pour un montant à l'origine de 57 447 euros afin de garantir la caution bancaire accordée à la filiale marocaine Egima, dans le cadre des cessions d'admissions temporaires. La garantie est valable jusqu'à mainlevée de cette caution. La valeur actualisée des SICAV nanties au 31 décembre 2011 est de 64 885 euros.

Le montant du poste Valeurs Mobilières de Placement faisant ainsi l'objet de nantissements représente 8 % de ce poste au 31 décembre 2011.

- La société s'est portée caution à première demande en faveur du Crédit du Maroc afin de garantir l'emprunt à long terme accordé par cette banque à Egima, jusqu'au remboursement complet de ce prêt le 21 mars 2015, pour un montant de 393 342 euros.
- La société s'est portée caution en faveur de la banque Lloyds pour sa filiale Egide UK :
 - dans le cadre de la mise en place d'un contrat d'affacturage en avril 2008, pour un montant de 350 000 GBP représentant 419 011 euros au 31 décembre 2011
 - dans le cadre de la mise en place d'un découvert bancaire autorisé en mars 2009, pour un montant de 50 000 GBP représentant 59 859 euros au 31 décembre 2011
- La société s'est portée caution en faveur de la société 4 Washington Street Investment LLC dans le cadre d'un contrat de bail signé par Egide USA Inc en octobre 2008 à hauteur des sommes dues par Egide USA Inc au titre de ce contrat, sans limitation de montant (le loyer annuel étant de 218 555 USD, réindexé de 3 % tous les ans à partir de la 3ème année, et la durée du contrat de bail est de 10 ans), représentant au maximum au titre des loyers la somme de 1 730 530 USD soit 1 337 453 euros au 31 décembre 2011.
- La société s'est portée caution en faveur de la société Keltic dans le cadre de la mise en place d'un contrat de financement (basé sur les créances clients et les stocks) pour sa filiale Egide USA Inc en décembre 2008, pour un montant maximum de 1 750 000 USD représentant la somme de 1 352 500 euros au 31 décembre 2011.



Droit Individuel à la Formation :

Aucune heure de formation n'a été utilisée au cours de l'exercice dans le cadre du droit individuel à la formation (DIF); au 31 décembre 2011, le cumul des heures acquises par les salariés de la société au titre du DIF est de 17 605 heures.

Engagements de crédit bail :

Les engagements de crédit-bail concernent uniquement le poste « Autres immobilisations corporelles » et se résument comme suit :

Matériel de transport - En euros	31/12/2011
Valeur des biens à la date de signature du contrat Dotations aux amortissements qui auraient été enregistrées si ces biens avaient été acquis :	102 528
- au cours de l'exercice - cumulées à l'ouverture de l'exercice	18 917 32 870
Redevances payées : - au cours de l'exercice - cumulées à l'ouverture de l'exercice	19 639 29 366
Redevances restant à payer à la clôture de l'exercice Prix d'achat résiduel	44 821 32 023

Engagements reçus:

- Aucune garantie bancaire n'a été émise au profit d'Egide.

Engagements réciproques :

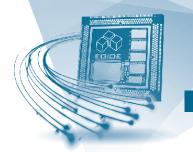
- Dans le cadre de la mise en place de l'affacturage en avril 2006, la société a souscrit une police d'assurance crédit dans laquelle elle a désigné les factors comme bénéficiaires des indemnisations à percevoir en cas de défaillance des clients de la société. Les obligations d'indemnisation de la compagnie d'assurance sont limitées vis-à-vis de la société à un décaissement maximal égal à 1 500 k€.

20.3.2.4.3.33 Ventilation de l'effectif moyen

	2011	2010
Cadres et assimilés Agents de maîtrise et techniciens Employés Ouvriers	32 24 4 162	32 24 4 133
Effectif moyen	224	193

20.3.2.4.4 Événements postérieurs à la clôture

L'opération de renforcement des fonds propre décidée par le Conseil d'Administration le 6 octobre 2011 a pris la forme d'une augmentation de capital par émission de 428 766 actions nouvelles au prix de 5 euros avec maintien du droit préférentiel de souscription. Lancée le 17 janvier 2012 en ayant reçu à cette date le visa AMF n°12-024, l'opération s'est clôturée avec succès le 16 février avec un taux de sursouscription de 221%. La société a ainsi exercé la clause d'extension de 15 % et émis un total de 493 080 actions nouvelles. Le produit brut de l'émission a été de 2,46 millions d'euros ; le produit net de 2,3 millions d'euros.



20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles

20.4.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2011

« Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la société EGIDE S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- La vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme exposé dans les notes 2.5, 2.6 et 3.3 de l'annexe relatives aux immobilisations corporelles, un test de dépréciation est réalisé dés lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. En l'absence de nouveaux indices de pertes de valeur, aucune dépréciation complémentaire n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et leur correcte application, et nous avons examiné l'approche mise en œuvre, reposant sur des hypothèses que la direction du groupe a jugées raisonnables, ainsi que les estimations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 20 avril 2012,

Les commissaires aux comptes,



20.4.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2011

« Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société Egide SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme exposé dans les notes 1.6 et 2.14 de l'annexe relatives aux immobilisations financières, votre société constitue des dépréciations de ses titres de participation ainsi que des créances rattachées aux participations lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût historique d'acquisition. Dans le contexte des marchés du groupe et des résultats récents des filiales, les dépréciations de ces titres et des créances rattachées ont été déterminées sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus au 31 décembre 2011.

Comme exposé dans les notes 1.3, 1.4 et 2.13 de l'annexe relatives aux immobilisations corporelles, un test de dépréciation est réalisé dés lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. En l'absence de nouveaux indices de pertes de valeur, aucune dépréciation complémentaire n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

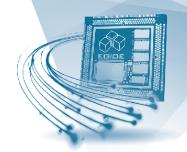
Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et de leur correcte application. Nous nous sommes également assurés du caractère approprié de l'approche mise en œuvre, reposant sur des hypothèses d'exploitation et de financement que la direction a jugé raisonnables, et des estimations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.



Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 20 avril 2012,

Les commissaires aux comptes,

PricewaterhouseCoopers Audit, Jean-François Châtel SYC S.A.S, Bernard Hinfray »

Note

Les notes 2.5, 2.6 et 3.3 mentionnées dans le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés correspondent respectivement aux paragraphes 20.3.1.5.3.5, 20.3.1.5.3.6 et 20.3.1.5.4.3 du présent document de référence.

Les notes 1.6, 2.14, 1.3, 1.4 et 2.13 mentionnées dans le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels correspondent respectivement aux paragraphes 20.3.2.4.2.6, 20.3.2.4.3.14, 20.3.2.4.2.3, 20.3.2.4.2.4 et 20.3.2.4.3.13 du présent document de référence.



20.5 Autres éléments du rapport de gestion du groupe

20.5.1 Exposé sur l'activité

20.5.1.1 Activité d'Egide SA

Le chiffre d'affaires total s'est élevé à 17,70 millions d'euros en 2011 contre 16,09 millions d'euros en 2010, soit une hausse de 10 %.

Le secteur d'activité de défense et du spatial a connu une progression de 5,8 %, avec un chiffre d'affaires de 7,78 millions d'euros en 2011 contre 7,36 millions en 2010. C'est une évolution semblable à celle constatée l'année passée, traduisant la solidité de marchés militaires matures.

Le chiffre d'affaires réalisé dans le domaine des télécommunications affiche une légère progression de 2,2 % sur l'année, passant de 5,37 millions d'euros en 2010 à 5,48 millions d'euros en 2011. Si la croissance de ce marché constatée au premier semestre (+ 58,4 % par rapport au premier semestre 2010) a clairement traduit la reprise des besoins en solutions optiques haut débit inhérente à la saturation avérée des réseaux existants, la crise économique et financière du second semestre a marqué un coup d'arrêt brutal à cette progression, avec un recul de plus de 30 % des ventes par rapport au semestre équivalent de 2010. La fermeture de l'usine de notre client thaïlandais (sous-traitant d'assemblage pour notre principal client télécoms) pendant un mois n'a évidemment pas arrangé les choses.

Les marchés industriels ont généré un chiffre d'affaires de 4,38 millions d'euros en 2011 contre 3,33 millions d'euros en 2010. Cette forte croissance de 31,7 % s'explique principalement par le succès des ventes de produits infrarouge, les marchés de la sécurité restant porteurs, mais aussi par la bonne tenue du secteur de l'aéronautique civile et de l'automobile.

Les facturations intra-groupes sont restées stables d'un exercice à l'autre à 0,05 million d'euros et correspondent uniquement aux refacturations des frais de direction financière et générale entre Egide SA et ses filiales.

La technologie verre-métal, avec 5,62 millions de ventes, représente 32 % du chiffre d'affaires en 2011, en croissance de 11,4 % par rapport à l'exercice précédent. La céramique, avec un chiffre d'affaires de 11,40 millions d'euros en 2011 contre 10,67 millions en 2010 (+ 6,8 %), est donc la principale technologie mise en œuvre par Egide SA, représentant plus des deux tiers du chiffre d'affaires en 2011.

La société a facturé 0,36 million d'euros au titre d'études au cours de l'exercice 2011. Ce montant est légèrement supérieur à celui de l'année 2010 qui était de 0,29 million d'euros, mais il ne s'agit que d'une variation d'échéance de facturation, les efforts de Recherche et Développement ayant été similaires d'un exercice à l'autre.

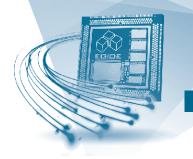
Egide SA reste toujours une entreprise tournée vers l'export avec 54 % de son chiffre d'affaires 2011 (hors groupe) réalisé hors de France (contre 60 % en 2010). L'Europe hors France représente 10 % et l'Amérique du nord 6 % du chiffre d'affaires de l'exercice. La part réalisée en dehors de ces régions atteint 38 % en 2011, contre 34 % en 2010, due principalement aux ventes télécoms en Thaïlande (où se trouvent les sous-traitants de fabrication du deuxième client d'Egide en 2011) et militaires en Israël (où se trouve le troisième client d'Egide en 2011).

20.5.1.2 Activité d'Egide USA

Egide USA a réalisé un chiffre d'affaires de 6,88 millions d'euros en 2011 (dont 0,06 million d'euros de facturation au groupe) contre 7,02 millions d'euros en 2010. Cette baisse de 2 % en euros est uniquement liée à l'évolution de la parité euro / dollar constatée au cours de l'année 2011 (cours moyen de 1,3917 contre 1,3268 en 2010) et masque en réalité une croissance en dollars de 2,8 % (\$9,58 contre \$9,32 millions).

L'activité « défense et spatial » a représenté 77 % du chiffre d'affaires 2011, contre 74 % en 2010, avec respectivement 5,26 et 5,14 millions d'euros. Le secteur industriel est également en croissance, à 20 % du chiffre d'affaires (1,37 million d'euros en 2011 contre 1,21 million d'euros sur l'exercice précédent). Le secteur des télécommunications, pour lequel Egide USA ne fournit que quelques produits de niche bien particuliers, les autres besoins étant servis par Egide SA, ne représente que 3 % du chiffre d'affaires de l'année avec 0,18 million d'euros (contre 0,63 million d'euros de chiffre d'affaires en 2010).

Les produits vendus font appel uniquement à la technologie verre métal. Le marché nord américain représente le principal débouché de la filiale américaine, 98 % de son chiffre d'affaires 2011 y étant réalisé. Les 2 % restants proviennent de quelques commandes industrielles à destination de l'Europe).



20.5.1.3 Activité d'Egide UK

Cette filiale a pour activité la fabrication et la vente de composants moulés en métal et en plastique et non de boîtiers hermétiques comme les autres sociétés du groupe. L'exercice 2011 a généré un chiffre d'affaires de 2,24 millions d'euros, dont 0,09 million d'euros réalisés avec le groupe. Cette croissance de 25,4 % du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice 2010 (1,79 million d'euros) est principalement due à la très forte progression d'un produit destiné au secteur médical (+ 176 %) et à la croissance continue du produit destiné au marché automobile (+ 15 %).

Le secteur industriel a représenté 93 % de l'activité, les télécommunications 6 % et la défense 1 %. La technologie plastique a représenté 15 % du chiffre d'affaires, les 85 % restants concernant le moulage de métal. 79 % du chiffre d'affaires est réalisé en Europe, 17 % en Amérique du Nord et 4 % dans le reste du monde.

20.5.1.4 Activité d'Egima

Il est rappelé qu'Egima avait pour seul client Egide SA, qui lui confiait en sous-traitance la production d'une partie de ses commandes. Depuis le 1^{er} juillet 2009, cette unité de production a été mise en sommeil et un processus de cession de la filiale a été entamé car aucun besoin du groupe ne correspond aux spécificités de ce site. Il n'y a donc eu aucun chiffre d'affaires industriel généré au cours de l'exercice 2011. Par contre, depuis le 11 avril 2011, Egima loue ses locaux et certains de ses actifs à la société Casablanca Aéronautique, cette dernière y exerçant son activité industrielle en attendant d'en devenir pleinement propriétaire. Egima refacture également certaines prestations comme la fourniture d'eau ou d'électricité ainsi que les charges locatives. Ainsi, un chiffre d'affaires de 0,26 millions d'euros a été enregistré dans les comptes d'Egima au cours de l'exercice 2011.

20.5.2 Exposé sur les résultats

20.5.2.1 Résultats consolidés

Au 31 décembre 2011, le périmètre de consolidation du groupe Egide comprend les sociétés suivantes :

- Egide USA LLC, détenue directement à 100 % ;
- Egide USA Inc, détenue indirectement à 100 % via Egide USA LLC ;
- Egima, détenue directement à 100 % ;
- Egide UK Ltd, détenue directement à 100 %.

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 26,87 millions d'euros et dégage un bénéfice opérationnel de 0,80 million d'euros (contre un bénéfice de 0,68 million d'euros en 2010, incluant 0,93 million d'euros de produit lié à la cession du bâtiment de Bollène).

Les amortissements, dépréciations et provisions ont été enregistrés pour un montant total net de 0,29 million d'euros, contre 0,25 million d'euros en 2010. Il est précisé qu'aucune dépréciation complémentaire des actifs n'a été enregistrée en 2011.

Le résultat financier de l'exercice est une perte de 0,12 million d'euros (contre une perte de 0,02 million d'euros en 2010), les intérêts et charges assimilées liées à l'utilisation de l'affacturage sur les entités française, américaine et anglaise du groupe étant partiellement compensés par les gains de change.

Le bénéfice net s'élève à 0,67 million d'euros (contre 0,66 millions d'euros en 2010).

Depuis la clôture de l'exercice 2003, il n'existe plus d'écart d'acquisition non amorti dans le bilan consolidé de la société.

La trésorerie courante s'élève à 1,14 million d'euros, contre 1,68 million à fin 2010. L'endettement long terme, inchangé par rapport à l'exercice précédent (0,28 million d'euros) est constitué du Prêt Régional au Maintien de l'Emploi obtenu par Egide SA en 2010, remboursable en 7 ans dont 2 ans de différé de paiement, et de l'emprunt obtenu par Egide UK, remboursable en 3 ans. L'endettement à moins d'un an représente le financement des créances clients par les organismes d'affacturage (2,36 millions d'euros) ainsi que la part à moins d'un an de l'emprunt d'Egide UK (0,03 million d'euros). Il est précisé qu'Egide n'utilise aucun instrument financier de nature à générer un risque particulier.

Le besoin en fonds de roulement représente 36 jours de chiffre d'affaires et reste stable par rapport à l'exercice 2010.

Conformément aux IFRS, les actifs et passifs d'Egima, filiale destinée à la vente, sont isolés sur une ligne séparée du bilan consolidé. Les actifs comprennent principalement le bâtiment, la chaîne de traitement de surface et l'installation de traitement des effluents ainsi qu'un crédit de TVA. Les passifs comprennent un emprunt long terme (0,39 millions d'euros) et des dettes fiscales.



20.5.2.2 Résultats annuels

Les comptes annuels d'Egide SA arrêtés au 31 décembre 2011 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes de prudence, d'image fidèle, de régularité et sincérité, de comparabilité et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 17,70 millions d'euros contre 16,09 millions d'euros au titre de l'exercice précédent, soit une croissance de 10 %. Le total des produits d'exploitation est de 18,43 millions d'euros contre 16,98 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 18,20 millions d'euros, en hausse de 6,3 % par rapport à celles de l'exercice 2010 qui étaient de 17,1 millions d'euros. Le maintien des rendements de production aux niveaux attendus et l'effet volume a permis d'améliorer le taux de consommations de matières. Les frais de personnel ont augmenté, atteignant un total de 8,17 millions d'euros en 2011 contre 7,38 millions en 2010. Cette hausse de 10,7 % reflète l'augmentation du personnel direct lié à l'augmentation de l'activité et le renforcement de l'encadrement direct de production avec 2 ingénieurs expérimentés. L'effectif salarié moyen (CDI + CDD) est passé de 193 personnes en 2010 à 224 personnes en 2011. Le niveau des autres charges externes est en légère augmentation à 3,1 millions d'euros, contre 2,9 millions d'euros en 2010. Les principaux postes qui ont évolué concernent les coûts indirects liés à la production (EDF, petits équipements, outillages) et les frais de maintenance des équipements de production.

Un test de dépréciation avait été réalisé au 31 décembre 2005 et consistait à apprécier la valeur d'utilité des immobilisations sur la base de plans de développement revus en fin d'année 2005 et des hypothèses d'activité et de trésorerie qui en résultaient. Ce test avait entraîné l'enregistrement d'une dépréciation de 1,08 million d'euros dans les comptes de l'exercice 2005. Aucune dépréciation complémentaire n'avait été enregistrée depuis. En résultante du test de dépréciation au 31 décembre 2011, aucune dépréciation complémentaire des immobilisations n'a été enregistrée sur l'exercice et le niveau de dépréciation a été maintenu. Le montant des amortissements sur immobilisations est donc de 0,19 million d'euros en 2011, contre 0,23 million d'euros en 2010.

Le bon niveau d'activité réalisé en 2011 et la bonne maîtrise des coûts d'exploitation a permis de dépasser le niveau d'équilibre sur l'exercice, le résultat d'exploitation étant de 0,23 million d'euros contre une perte de 0,14 million d'euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des dépenses de Recherche et Développement engagées au cours de l'exercice est resté stable, à 1,1 million d'euros. Ces frais ne sont pas immobilisés.

Une dépréciation complémentaire des créances rattachées aux filiales a été enregistrée pour 0,30 million d'euros concernant Egima et pour 0,10 million d'euros concernant Egide UK afin de couvrir les pertes en capital subies et les situations nettes négatives de ces filiales. Une reprise de dépréciation du compte courant pour 0,09 million d'euros a été enregistrée concernant Egide USA Inc.

Le résultat financier dégage une perte de 0,25 million d'euros contre une perte de 0,70 million d'euros au titre de l'exercice précédent, principalement due à la dépréciation des créances des filiales.

Le résultat courant avant impôts de l'exercice fait apparaître une très légère perte de 0,03 million d'euros contre une perte de 0,84 million d'euros sur l'exercice précédent, soit une très nette amélioration.

Il n'y a pas d'élément exceptionnel au titre de l'exercice 2011 alors qu'un profit exceptionnel de 0,86 million d'euros avait été enregistré en 2010, principalement constitué par la plus value de cession constatée suite à la vente du bâtiment de Bollène réalisée en cours d'exercice.

Le crédit d'impôt recherche de l'exercice a été enregistré dans les comptes pour 0,25 million d'euros, montant légèrement supérieur à celui de l'exercice précédent qui était de 0,21 million d'euros.

Compte tenu de ces éléments, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 0,23 million d'euros, identique à celui de l'exercice précédent, mais à comparer à une perte qui aurait été de 0,66 million d'euros en 2010 hors plus value immobilière.

Au 31 décembre 2011, le total du bilan de la société s'élevait à 7,61 millions d'euros contre 8,24 millions d'euros pour l'exercice précédent. La trésorerie est de 1,04 million d'euros à la fin de l'exercice, contre 1,65 million au 1er janvier 2011. La dette financière est composée d'un prêt de 0,3 million d'euros qui a été accordé en juillet 2010 par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le département de Vaucluse dans le cadre d'un PRME (Prêt Régional au Maintien de l'Emploi). Ce prêt sans intérêts est remboursable sur 7 ans avec un différé de paiement de 2 ans.



20.5.3 Information en matière de délais de paiement (Egide SA)

En application de l'article L.441-6-1 du code de commerce, nous vous communiquons la décomposition du solde par date d'échéance des dettes d'Egide SA au 31 décembre 2010 et 2011 à l'égard des fournisseurs :

En euros	2010	%	2011	%
Non échu (factures non parvenues) Échu À 30 jours À 60 jours À plus de 60 jours	601 280 463 950 ¹ 1 067 849 570 513 73 063	21,65 16,71 38,46 20,55 2,63	174 951 551 780 ² 879 422 356 101 67 312	8,62 27,19 43,33 17,55 3,31
Total	2 776 655		2 029 567	

⁽¹⁾ Dont 418 146 € payés début 2011 (soit 90 % du poste échu).

Les dettes échues à la clôture correspondent à l'échéance de fin décembre qui a été payée au début du mois de janvier de l'année suivante. Egide appliquant des délais de paiement contractuels de 60 jours date de facture, cela explique qu'il existe des dettes à plus de 30 jours (délai légal de paiement). Les dettes à plus de 60 jours au 31 décembre 2010 correspondent principalement à une facture dont la prestation n'était pas terminée à la clôture et à des factures en litiges (avoirs à recevoir). Les dettes à plus de 60 jours au 31 décembre 2011 correspondent principalement à une facture dont la prestation n'est pas terminée à la clôture).

20.5.4 Tableau de résultat des 5 derniers exercices (Egide SA)

Date d'arrêté Durée de l'exercice	31/12/2011 12 mois	31/12/2010 31/12/2009 12 mois 12 mois		31/12/2008 12 mois	31/12/2007 12 mois				
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE									
Capital social (€)	2 572 600	12 862 750	12 862 750	112 861 220	12 861 190				
Nombre d'actions - <i>ordinaires</i> - <i>à dividende prioritaire</i> Nombre d'actions max. à créer	1 286 300 -	1 286 275 -	1 286 275 -	1 286 122 -	1 286 119 -				
 par conversion d'obligations par droit de souscription 	64 315	64 313	- 64 313	64 306	64 305				
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS (€)									
Chiffre d'affaires HT Résultat avant impôt, participation,	17 699 368	16 088 641	13 282 064	18 477 859	15 395 609				
dépréciations et provisions Impôts sur les bénéfices Dépréciations et provisions Résultat net	(180 597) (251 235) (154 390) 225 028	630 581 (205 461) 603 532 232 510	(1 238 511) (226 541) 2 489 675 (3 501 645)	856 987 (223 476) 2 686 575 (1 606 112)	(1 833 453) (159 264) 4 259 580 (5 933 769)				
RÉSULTAT PAR ACTION (€)									
Résultat après impôt, participation et avant dépréciations et prov. Résultat après impôt, participation,	0,05	0,65	(0,79)	0,84	(1,30)				
dépréciations et provisions	0,17	0,18	(2,72)	(1,25)	(4,61)				
PERSONNEL	PERSONNEL								
Effectif moyen des salariés Masse salariale (€) Sommes versées en avantages	224 5 886 758	193 5 278 210	168 4 675 161	183 5 113 233	200 5 293 518				
sociaux (€)	2 284 458	2 102 063	1 938 718	2 031 254	1 984 436				

⁽²⁾ Dont 443 385 € payés début 2012 (soit 80 % du poste échu).



20.5.5 Inventaire des valeurs mobilières (Egide SA)

Les valeurs mobilières inscrites à l'actif du bilan d'Egide SA au 31 décembre 2011 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Montants en euros	Quantité	Valeur nette
Titres immobilisés Actions Egide USA LLC Actions Egima Actions Egide UK Ltd	- 14 800 657 064	0 0 0
Sous total titres immobilisés		0
Valeurs mobilières de placement SICAL Etoile Jour Sécu SICAV Etoile Euro Trésorerie SICAV Etoile CT Institution SICAV Etoile Eonia	15 2 6 3	57 447 418 499 55 176 312 674
Sous total VMP		843 796
Total valeur nette comptable		843 796

20.6 Autres informations financières

En ce qui concerne l'activité, Egide a réalisé sur le premier trimestre 2012 un chiffre d'affaires consolidé non audité de 6,5 millions d'euros, en légère progression de 3 % par rapport au quatrième trimestre 2011 et en baisse de 7 % par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. Egide SA a représenté 58 % du chiffre d'affaires consolidé, Egide USA 32 %, Egide UK 9 % et Egima 1 %. Le secteur défense et spatial a représenté 47 % des ventes, les télécoms 18 % et le secteur industriel 35 %.

20.7 Politique de distribution des dividendes

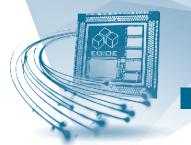
Il n'y a pas eu de dividende versé au cours des 3 derniers exercices. La société a l'intention de continuer à affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités et de sa croissance et n'a en conséquence pas l'intention de distribuer de dividendes en 2012.

20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance en date du présent document, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

À la date du présent document de référence, aucun autre changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe n'est survenu depuis le 31 décembre 2011.



21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 Nombre d'actions et valeur nominale

Au 31 mars 2012, le capital social est de 3 558 760 euros, divisé en 1 779 380 actions de 2 euros de nominal. Il n'y a qu'une seule catégorie d'actions, hors le cas particulier des actions à droit de vote double mentionnées au paragraphe 18.3. Le capital social est intégralement libéré. Il n'existe aucune sûreté, aucun privilège ou nantissement sur le capital de la société.

Pour mémoire, l'assemblée générale extraordinaire réunie le 28 novembre 2011 a décidé une réduction du capital motivée par des pertes antérieures. Cette réduction s'est traduite par la diminution de la valeur nominale de l'action, qui est passée de 10 euros à 2 euros. Le nombre d'actions est resté inchangé à 1 286 300.

Le conseil d'administration du 26 octobre 2011 avait par ailleurs décidé le principe d'une augmentation de capital, qui s'est traduite par l'émission de 493 080 actions nouvelles de 2 euros de valeur nominale. Cette opération a été finalisée le 16 février 2012.

21.1.2 Capital autorisé non émis

Le tableau récapitulatif des délégations de compétence accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital au 31 mars 2012 est le suivant :

	Date de l'AG	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Utilisation des délégations les années précédentes	Utilisation des délégations au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	13/05/2011	12/07/2013	Actions 10 000 000 € Titres créance 100 000 000 €	Non	Oui	Actions 9 013 840 € Titres créance 100 000 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	13/05/2011	12/07/2013	Actions 10 000 000 € Titres créance 100 000 000 €	Non	Non	Actions 10 000 000 € Titres créance 100 000 000 €
Autorisation d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec et sans droit préférentiel de souscription	13/05/2011	12/07/2013	15 % du montant initial de l'augmentation	Non	Oui (totalité)	-
Autorisation d'augmenter le capital dans le cadre d'une offre visée à l'article L.411-2 Il du code monétaire et financier	28/05/2010	27/07/2012	Maximum du montant fixé dans la résolution avec suppr. du DPS et 20 % du capital social par an	Non	Non	-
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	28/05/2010	27/07/2013	5 % du capital	Oui	Oui	1,61 % du capital

Il est précisé que la résolution déléguant au conseil d'administration la compétence d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise institué à l'initiative de la société a été rejetée, à la demande du conseil d'administration, par l'assemblée générale du 28 mai 2010 et par celle du 13 mai 2011.



21.1.3 Capital potentiel

Autorisation d'émission d'options de souscription d'actions

L'assemblée générale du 28 mai 2010 a donné au conseil d'administration l'autorisation d'émettre des stocks options dans la limite de 5 % du capital social. Le prix de souscription doit être au moins égal à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la réunion du conseil d'administration, diminuée de 5 %. Cette autorisation est valable pour une durée de 38 mois.

La situation des plans en vigueur au 31 mars 2012 est donnée au § 17.3.

21.1.4 Évolution du capital social

Le tableau suivant détaille l'évolution du capital depuis la création de la société :

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital (€)	Réduction de capital (€)	Prime d'émission (€)	Nombre total d'actions	Nominal des actions	Montant du capital (€)
14/10/86	Constitution	457 347			30 000	15,24 €	457 347
15/12/87	Augmentation (1)	320 143			51 000	15,24 €	777 490
30/09/88	Augmentation (1)(2)	654 311			93 920	15,24 €	1 431 801
03/11/88	Augmentation (1)	419 235		76 301	121 420	15,24 €	1 851 036
09/11/90	Augmentation (1) (3)	449 725			150 920	15,24 €	2 300 760
27/04/92	Réduction (4)		920 304		150 920	9,15 €	1 380 456
18/05/92	Augmentation (1)	1 829 388			350 920	9,15 €	3 209 844
03/06/94	Augmentation (1)	927 262			452 294	9,15 €	4 137 107
11/06/99	Augmentation (5)	1 749 846		1 751 013	643 598	9,15 €	5 886 953
03/04/00	Augmentation (6)	3 659		3 297	643 998	9,15 €	5 890 612
05/07/00	Augmentation (7)	841 509		11 670 355	735 997	9,15 €	6 732 121
22/12/00	Augmentation (8)	2 244 037		93 435 443	981 329	9,15 €	8 976 159
29/06/01	Augmentation (9)	837 131		(837 131)	981 329	10 €	9 813 290
31/12/01	Augmentation (10)	34 580		17 152	984 787	10 €	9 847 870
31/12/03	Augmentation (11)	14 280		7 083	986 215	10 €	9 862 150
31/12/04	Augmentation (12)	70 990		35 211	993 314	10 €	9 933 140
31/12/05	Augmentation (13)	49 420		24 512	998 256	10 €	9 982 560
28/02/06	Augmentation (14)	18 280		9 067	1 000 084	10 €	10 000 840
17/08/06	Augmentation (15)	2 857 380		2 143 035	1 285 822	10 €	12 858 220
31/12/06	Augmentation (16)	90		180	1 285 831	10 €	12 858 310
31/12/07	Augmentation (17)	2 880		5 760	1 286 119	10 €	12 861 190
31/12/08	Augmentation (18)	30		60	1 286 122	10 €	12 861 220
31/12/09	Augmentation (19)	1 530		3 060	1 286 275	10 €	12 862 750
28/11/11	Augmentation (20)	250			1 286 300	10 €	12 863 000
28/11/11	Réduction (21)		10 290 400		1 286 300	2€	2 572 600
16/02/12	Augmentation (22)	986 160		1 479 240	1 779 380	2€	3 558 760

⁽¹⁾ Apports en numéraire.

La société ne détient directement aucune de ses propres actions. Il en est de même pour les filiales qui ne détiennent aucune action de la maison mère.

⁽²⁾ Dont apport en nature : 158 851,88 € (1 042 000 F).

⁽³⁾ Dont compensation avec des créances : 137 204,12 € (900 000 F).

⁽⁴⁾ Réduction du nominal de 15,24 € (100 F) à 9,15 € (60 F).

⁽⁵⁾ Introduction au Nouveau Marché de la Bourse de Paris - Visa COB n° 99-775 du 07 juin 1999.

⁽⁶⁾ Levée de stock options suite au décès d'un bénéficiaire.

⁽⁷⁾ Augmentation de capital en numéraire - Visa COB n° 00-884 du 26 mai 2000.

⁽⁸⁾ Augmentation de capital en numéraire - Visa COB n° 00-1844 du 14 novembre 2000.

⁽⁹⁾ Incorporation de réserves pour conversion du capital en euros portant le nominal de l'action de 9,15 € (60 F) à 10 € (65,5957 F).

⁽¹⁰⁾ Levée de stock options au cours de l'exercice 2001.

⁽¹¹⁾ Levée de stock options au cours de l'exercice 2003.

⁽¹²⁾ Levée de stock options au cours de l'exercice 2004. (13) Levée de stock options au cours de l'exercice 2005.

⁽¹⁴⁾ Levée de stock options au 28 février 2006.

⁽¹⁵⁾ Augmentation de capital en numéraire - Visa AMF n° 06-271 du 21 juillet 2006.

⁽¹⁶⁾ Exercice de 36 BSA au cours de l'exercice 2006 entraînant la création de 9 actions nouvelles.

⁽¹⁷⁾ Exercice de 1 152 BSA au cours de l'exercice 2007 entraînant la création de 288 actions nouvelles.

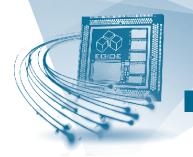
⁽¹⁸⁾ Exercice de 12 BSA au cours de l'exercice 2008 entraînant la création de 3 actions nouvelles.

⁽¹⁹⁾ Exercice de 612 BSA au cours de l'exercice 2009 entraînant la création de 153 actions nouvelles.

⁽²⁰⁾ Levée de stock options au 28 novembre 2011.

⁽²¹⁾ Réduction du nominal de 10 € à 2 € - AGE du 28 novembre 2011.

⁽²²⁾ Augmentation de capital en numéraire - Visa AMF n° 12-024 du 17 janvier 2012.



21.1.5 Modifications intervenues au cours des trois dernières années

Le tableau suivant présente les évolutions du capital, en pourcentage et en droits de vote, sur les trois dernières années :

	Situation au 31/12/2011			Situation au 31/12/2010			Situation au 31/12/2009		
	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote
P. Brégi FCPR 21 et 21 Esenga Public	12 0 1 286 288	0,00 0,00 100,00	0,00 0,00 100,00	12 217 152 1 069 111	0,00 16,88 83,12	0,00 26,42 73,58	12 217 152 1 069 111	0,00 16,88 83,12	0,00 26,42 73,58
Total	1 286 300	100,00	100,00	1 286 275	100,00	100,00	1 286 275	100,00	100,00

En date du 23 juin 2011 (avis AMF), la société 21 Centrale Partners a informé la société qu'elle avait franchi à la baisse les seuils de 5, 10 et 15 % en capital et 20, 15, 10 et 5 % en droits de vote suite à la cession hors marché de l'intégralité des actions qu'elle détenait.

La situation au 31 mars 2012 est donnée au paragraphe 18.1 du présent document.

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social

La société a pour objet (article 2 des statuts) :

- La conception, la fabrication, l'importation, l'exportation, la commercialisation sous toutes ses formes de boîtiers électroniques de type standard ou spécifique ;
- Dans les domaines ci-dessus, la prise et la gestion d'intérêts et la participation directe ou indirecte par tous moyens dans toute société ou entreprise créée ou à créer, notamment par voie de création de société, d'apport, de souscription ou d'acquisition d'actions, de droits sociaux ou d'autres titres, fusion, société en participation et par tout moyen et sous toute autre forme utilisée en France et à l'étranger;
- Et généralement, toute opération de quelque nature qu'elle soit, mobilière ou immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter le développement ou la réalisation.

21.2.2 Organes d'administration

Article 13 des statuts : « La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix huit membres au plus, sous réserve des dérogations légales prévues en cas de fusion. La durée de leur fonction est de six années. Tout administrateur est rééligible. »

Article 14 des statuts : « Les administrateurs doivent être propriétaire d'une action au moins. Les administrateurs nommés en cours de société pourront ne pas être actionnaires au moment de leur nomination mais doivent le devenir dans le délai de six mois, à défaut de quoi ils seront réputés démissionnaires d'office. »

Article 15 des statuts: « Le conseil d'administration nomme, parmi ses membres, personnes physiques, un président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur. Nul ne peut être nommé président du conseil d'administration s'il est âgé de plus de 65 ans. Si le président vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus proche réunion du conseil d'administration. Le conseil peut nommer également un secrétaire, même en dehors de ses membres. En cas d'absence ou d'empêchement du président, le conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance. Le président et le secrétaire peuvent toujours être réélus. »

• DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2011

Article 16 des statuts: « Le conseil d'administration se réunira aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par an. Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par tous moyens, même verbalement. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du conseil d'administration. Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du président de la séance est prépondérante. Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés conformément à la loi. Sauf lorsque le conseil est réuni pour procéder aux opérations visées aux articles L.232-1 et L.233-16, le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'État. »

Article 17 des statuts : « Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Le conseil d'administration procède à tout moment aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles. »

21.2.3 Droits attachés aux actions de la société

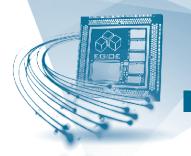
Article 9 des statuts (forme des actions) : « À compter de leur libération intégrale, les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du titulaire sous les réserves fixées par la réglementation en vigueur. »

Article 10 des statuts (cession et transmission des actions - Inscription en compte des actions - Mutation de la propriété des titres) : « Les actions, quelque soit leur forme, sont inscrites en comptes tenus dans les conditions et selon les modalités réglementaires en vigueur. Les titres inscrits sont librement cessibles et se transmettent par virement de compte à compte au moyen d'un ordre de mouvement de titres.

La société est en droit de demander, à tout moment, conformément aux dispositions des articles L.228-2 et L.228-3 du code de commerce, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité, l'année de naissance, ou s'il s'agit d'une personne morale, l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés. »

Article 11 des statuts (extrait) : « Toute action, en l'absence de catégorie distinctes d'actions, ou toute action de même catégorie dans le cas contraire, donne droit à une part nette proportionnelle à la quantité de capital qu'elle représente, dans les bénéfices et réserves ou dans l'actif social, lors de toute distribution, amortissement ou répartition, et ceci selon les conditions et modalités par ailleurs éventuellement stipulées dans les présents statuts. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires. Les actionnaires ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent ; au-delà, tout appel de fonds est interdit. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale. Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans les actes de son administration ; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires des titres isolés, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à condition de faire leur affaire personnelle du regroupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente de titres nécessaires. A moins d'une prohibition légale, il sera fait masse entre toutes les actions de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à toute répartition ou à tout remboursement, au cours de l'existence de la société ou de sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance respectives, toutes les actions de même catégorie reçoivent la même somme nette. »

Article 27 des statuts (extrait): «Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix. Toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire qui aura fait la demande d'inscription au nominatif de ces actions. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. De même, en cas de modification de la valeur nominale des actions existantes, le droit de vote double est maintenu pour les actions à la nouvelle valeur nominale remplaçant les actions anciennes. Pour le surplus, le droit de vote double s'acquiert, cesse ou se transfert dans les cas et conditions fixés par la loi. La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. »



21.2.4 Modification des droits attachés aux actions de la société

Article 29 des statuts : « L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et décider notamment la transformation de la société en société d'une autre forme civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué. Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. À défaut, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent, l'assemblée générale qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire. En outre, dans les assemblées générales extraordinaires à forme constitutive c'est à dire celles appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire n'a voix délibérative, ni pour lui-même, ni comme mandataire. »

21.2.5 Assemblées générales

Article 22 des statuts : « Les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale. Les assemblées générales ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts. Les assemblées générales extraordinaires sont celles appelées à décider ou autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts. Les assemblées générales spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une seule catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie. Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, mêmes absents, dissidents ou incapables. »

Article 23 des statuts: « Les assemblées générales sont convoquées soit par le conseil d'administration ou, à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en la forme des référés dans les conditions fixées à l'article L. 225-103 du code de commerce. Pendant la période de liquidation, les assemblées sont convoquées par le ou les liquidateurs. Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les actionnaires sont convoqués dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. La société est tenue, trente-cinq (35) jours au moins avant la réunion de l'assemblée des actionnaires de publier au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, un avis contenant les indications mentionnées à l'article R.225-73 du code de commerce. »

Article 24 des statuts : « L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation. Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de points ou de projets de résolutions autres que ceux concernant la présentation de candidats au conseil d'administration. L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement. »

Article 25 des statuts : « Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et d'une inscription de sa qualité d'actionnaire sur le registre tenu par la société au troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris. Tout actionnaire peut également voter par correspondance, au moyen d'un formulaire établi par la société et remis aux actionnaires qui en font la demande ; pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. »

Article 27 des statuts (extrait) : « Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées générales spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. »

Article 28 des statuts : « L'assemblée générale ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice. Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. »

Article 30 des statuts: « S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut-être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une assemblée générale extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée. Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. À défaut, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. »



Article 31 des statuts : « Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et le contrôle de la société. La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi. »

21.2.6 Dispositions spéciales relatives au changement de contrôle

Néant.

21.2.7 Franchissements de seuils

Article 11 des statuts (extrait): « Conformément aux dispositions de l'article L.233-7 du code de commerce, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote informe la société dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat, à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède. L'information est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils visés. En cas de non respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article L.233-14 du code de commerce s'appliqueront. »

21.2.8 Dispositions spéciales relatives aux modifications du capital

Néant.

21.2.9 Rachat par la société de ses propres actions

Article 37 des statuts : « Dans les cas prévus par les textes légaux et/ou réglementaires, l'assemblée générale ordinaire peut autoriser la société, pour une durée limitée n'excédant pas dix-huit mois, à acheter ses propres actions. Cette assemblée doit fixer les modalités de l'opération, notamment le prix maximum d'achat, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être faite. »

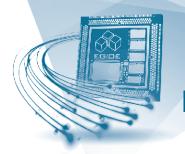
L'assemblée générale du 13 mai 2011 n'ayant pas statué sur une résolution visant à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions et le niveau des réserves libres n'étant pas suffisant à cette époque, aucun contrat de liquidité n'a pu être mis en place par la société au cours de l'exercice 2011. Il est précisé que l'assemblée générale prévue le 15 mai 2012 sera appelée à délibérer sur un programme de rachat d'actions propres, les réserves libres étant reconstituées suite à l'augmentation de capital du 17 février 2012.

21.3 Marché des titres de la société

Les actions de la société ont été introduites sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris le 11 juin 1999. Le cours d'introduction a été fixé à 18,30 euros par action. Auparavant, elles ne faisaient l'objet d'aucune cotation sur une place financière française ou étrangère. Elles sont actuellement cotées sur le compartiment C de l'Eurolist de NYSE Euronext Paris, sous le code ISIN FR0000072373.

Compte tenu d'un nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2011 de 1 286 300 et d'un cours de clôture en date du 30 décembre 2011 de 5,93 €, la capitalisation boursière était de 7,63 millions d'euros.

En date du 30 mars 2012, la capitalisation boursière de la société était de 12,28 millions d'euros (1 779 380 actions au cours de 6,90 €).



Le tableau ci-dessous retrace les évolutions des cours et le volume des transactions de l'action sur les 15 derniers mois (cours ajustés des opérations financières réalisées en février 2012 - Source : Euronext) :

	Cours de l'action en euros		Volume moyen des transactions	
	Plus bas	Plus haut	Cours moyen de clôture	En nombre de titres
Janvier 2011 Février 2011 Mars 2011 Avril 2011 Mai 2011 Juin 2011 Juillet 2011 Août 2011 Septembre 2011 Octobre 2011 Novembre 2011 Décembre 2011 Janvier 2012 Février 2012 Mars 2012	4,94 6,38 7,49 11,95 11,93 10,66 11,15 7,61 6,62 5,38 4,95 4,59 5,27 6,09 6,60	7,45 7,45 23,85 16,14 14,84 16,51 14,07 12,32 10,71 7,06 6,83 6,31 7,99 8,60 7,32	6,23 6,90 12,15 13,67 13,98 12,21 12,88 9,89 8,48 6,10 5,47 5,51 6,19 7,18 6,88	1 711 1 414 12 423 2 963 1 449 8 244 1 776 1 797 2 017 3 088 1 940 1 405 8 060 11 895 2 634

Le mode de négociation du titre Egide sur Euronext Paris est une cotation en « continu ».

21.4 Projet de transfert sur Alternext

L'assemblée générale du 28 mai 2010 avait autorisé dans sa seizième résolution le transfert vers le marché multilatéral de négociations Alternext - NYSE Euronext et donné tous pouvoirs au conseil d'administration pour mettre en œuvre ce transfert. Les conditions de marchés au cours des exercices 2010 et 2011 n'ayant pas permis de déposer un dossier de transfert, le conseil d'administration n'a pas encore utilisé la délégation qui lui a été donnée.



22 CONTRATS IMPORTANTS

En novembre 2011, Egide USA a renouvelé son contrat long terme de 2 ans avec Crane Aerospace & Electronics (anciennement Interpoint). Selon cet accord, Egide USA fournira plus de 100 000 boitiers hermétiques de puissance, pour une valeur d'environ 4,3 millions de dollars, qui seront produits sur le site américain du groupe à Cambridge (Maryland).

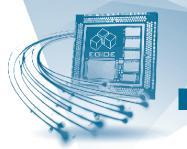
Au cours des exercices précédents, les contrats suivants ont été signés :

- Egide USA: contrat commercial de 5 ans signé en 2006 avec Textron Systems (valeur: 1 million de dollar);
- Egide SA: contrat de location du bâtiment de Trappes (voir § 8.1.1);
- Egide USA: contrat de location du bâtiment de Cambridge (voir § 8.1.1);
- Egide USA: ligne de crédit basée sur l'encours client et le stock (voir § 10.3);
- Egide SA: contrat de location du bâtiment de Bollène (voir § 8.1.1);
- Egide UK : contrat commercial de 5 ans signé en 2010 avec un acteur majeur du secteur médical au Royaume Uni (valeur : 1,2 million de livres sterling).

En dehors du contrat ci-dessus, il n'existe aucun autre contrat long terme signé au cours des deux dernières années engageant la société ou le groupe.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Néant.



24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1 Liste des documents et méthode de consultation

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou leurs copies) peuvent être consultés au siège social ou sur le site administratif :

- Statuts ;
- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document de référence ;
- Les informations financières historiques du groupe pour chacun des deux exercices précédents la publication de ce document de référence.

24.2 Document d'information annuel

Il est précisé que depuis l'application de la Directive Transparence le 20 janvier 2007, la société utilise les services d'un diffuseur réglementé au sens de l'AMF pour assurer la diffusion de toutes ses informations.

24.2.1 Communiqués de presse

Les communiqués de presse sont disponibles en téléchargement, en français et/ou en anglais, sur le site Internet de la société (www.egide.fr) :

17/01/0011	01.22
17/01/2011	Chiffre d'affaires de l'exercice 2010
08/03/2011	Egide présente à OFC son nouveau boîtier Télécoms haut débit 100 Gbit/s
05/04/2011	Résultats annuels 2010
05/04/2011	Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2011
07/04/2011	Discussions avancées avec le groupe Slicom relatives à la cession d'Egima
26/04/2011	Egide présente à SPIE une gamme complète de solutions pour l'infrarouge
13/05/2011	Compte rendu de l'assemblée générale du 13 mai 2011
20/06/2011	Egide présente au 49 ^{ème} Salon du Bourget une gamme complète de solutions pour l'aéronautique et l'espace
27/06/2011	Nomination de Catherine Gerst et de Vincent Hollard comme administrateurs d'Egide
13/07/2011	Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre 2011
13/09/2011	Un constat de ralentissement de la croissance du chiffre d'affaires
10/10/2011	Résultats semestriels 2011 - Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2011
02/11/2011	Egide renouvelle sont contrat long terme avec l'américain Crane Aerospace & Electronics
23/11/2011	Egide annonce sa participation au programme de défense européen SIMCLAIRS
29/11/2011	Compte rendu de l'assemblée générale du 28 novembre 2011
23/11/2011	Complete rendered assembled generale de 20 novembre 2011
04/01/2012	Chiffre d'affaires de l'exercice 2011
15/02/2012	Succès de l'augmentation de capital - 2,46 m€ levés
01/03/2012	Avis d'incident sur le site de Bollène (France)
06/03/2012	Egide présente une gamme complète de solutions pour les télécommunications optiques au
	37 ^{ème} salon OFC à Los Angeles
02/04/2012	Résultats annuels 2011
02/04/2012	Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2012



24.2.2 Documents de référence

Les documents de référence sont disponibles en téléchargement, sur le site Internet de la société (www.egide.fr):

28/09/2001	Document de référence - Exercice 2000	
30/07/2002	Document de référence - Exercice 2001	
05/06/2003	Document de référence - Exercice 2002	
08/07/2004	Document de référence - Exercice 2003	
14/06/2005	Document de référence - Exercice 2004	
23/06/2006	Document de référence - Exercice 2005	
06/06/2007	Document de référence - Exercice 2006	
07/07/2008	Document de référence - Exercice 2007	
29/07/2009	Document de référence - Exercice 2008	
18/05/2010	Document de référence - Exercice 2009	
21/04/2011	Document de référence - Exercice 2010	
17/01/2012	Actualisation du document de référence - Exercice 2010	

24.2.3 Informations publiées au BALO

Les informations suivantes ont été publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, et sont disponible sur le site Internet du BALO (www.journal-officiel.gouv.fr), étant précisé que depuis le 1er septembre 2008 (décret n°2008-258 du 13 mars 2008 - JO du 15 mars 2008), certaines publications financières au BALO ont été supprimées :

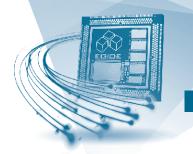
08/04/2011 27/04/2011 20/05/2011 21/10/2011 09/11/2011	Avis préalable à l'assemblée générale mixte Avis de convocation d'une assemblée générale mixte Affectation du résultat de l'exercice 2010 Avis préalable à l'assemblée générale extraordinaire Avis de convocation d'une assemblée générale extraordinaire
06/04/2012	Avis préalable à l'assemblée générale mixte

24.2.4 Opérations financières

17/01/2012	Note d'opération - Émission de 493 080 actions - Visa AMF n° 12-024 du 17 janvier 2012	
------------	--	--

24.3 Calendrier prévisionnel de parution des éléments financiers

Date	Informations	Communication
02 avril 2012 02 avril 2012 15 mai 2012 Juillet 2012 Octobre 2012 Octobre 2012 Janvier 2013	Présentation des comptes de l'exercice 2011 Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2012 Chiffre d'affaires du 2ème trimestre 2012 Résultats semestriels 2012 Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2012 Chiffre d'affaires du 4ème trimestre 2012	Réunion SFAF Communiqué de presse Assemblée générale Communiqué de presse Réunion SFAF Communiqué de presse Communiqué de presse



25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Voir § 7.2 - Liste des filiales.

Voir § 20.3.2.4.3.22 - Éléments concernant les entreprises liées et les participations.

26 RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 MAI 2012

TEXTE DES RÉSOLUTIONS ORDINAIRES

PREMIÈRE RÉSOLUTION - Approbation des comptes sociaux

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2011, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes sociaux annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de 225 027,97 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale donne, en conséquence, aux administrateurs, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé. Elle donne également quitus aux commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

DEUXIÈME RÉSOLUTION - Conventions de l'article L.225-38 du code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce, approuve chacune de ces conventions, les personnes concernées n'ayant pas pris part au vote.

TROISIÈME RÉSOLUTION - Affectation du résultat

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 225 027,97 euros de la manière suivante :

- Imputation sur le poste « Report à nouveau » pour la totalité, dont le montant total s'élèvera désormais à - 431 242,60 euros.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois exercices précédents.

QUATRIÈME RÉSOLUTION - Affectation de la réserve légale

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de réduire le poste « Réserve légale » d'un montant de 46 471.54 euros de la manière suivante :

- Imputation sur le poste « Report à nouveau » pour la totalité, dont le montant total s'élèvera désormais à - 384 771,06 euros

En conformité avec les dispositions de l'article L.232-10 du Code de commerce, il est rappelé que le montant de la réserve légale est ainsi plafonné à 10 % du capital social.

• DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2011

CINQUIÈME RÉSOLUTION - Approbation des comptes consolidés

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2011, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de 673 134,01 euros.

SIXIÈME RÉSOLUTION - Approbation du rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société et du rapport des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 du code de commerce, et après avoir entendu lecture du rapport des commissaires aux comptes sur ledit rapport, approuve lesdits rapports.

SEPTIÈME RÉSOLUTION - Approbation du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions, approuve ledit rapport.

HUITIÈME RÉSOLUTION - Situation du commissaire aux comptes suppléant

L'assemblée générale, constatant :

- Que la société SYC AUDIT, commissaire aux comptes suppléant de la société, a été absorbée par voie de Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) le 22 novembre 2010 par son associée unique, la société de commissaires aux comptes MBV & Associés :
- Que cette TUP n'a aucun impact sur Egide ;
- Que conformément aux dispositions de l'article L.823-5 du code de commerce stipulant que « lorsqu'une société de commissaires aux comptes est absorbée par une autre société de commissaires aux comptes, la société absorbante poursuit le mandat confié à la société absorbée jusqu'à la date de ce dernier » ;

Prend acte que la société MBV & Associés s'est substituée de droit à la société SYC AUDIT en qualité de commissaire aux comptes suppléant et décide de maintenir la société MBV & Associés en tant que commissaire aux comptes suppléant pour la durée du mandat restant à courir de la société SYC AUDIT, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

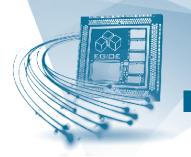
NEUVIÈME RÉSOLUTION - Attribution de jetons de présence

L'assemblée générale décide de fixer le montant global des jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice en cours à 24 000 euros.

DIXIÈME RÉSOLUTION - Autorisation de rachat d'actions

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, autorise la société, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et L.225-210 du code de commerce, à acheter en bourse ses propres actions aux conditions suivantes :

- Objectifs (par ordre décroissant de priorité) :
 - Favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations du titre de la société et éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers;
 - La remise ultérieure des actions en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de croissance externe, dans le respect des pratiques de marchés admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
 - La mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers



- Part maximale du capital : 2,5 %;
- Nombre maximal d'actions : 44 484 actions ;
- Prix maximal d'achat : 20 € par action ;
- Montant maximum des fonds destinés à la réalisation du programme : 889 680 € ;
- Durée : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 15 mai 2012.

Le nombre maximum d'actions et le prix maximum d'achat seront, le cas échéant, ajustés lors d'éventuelles opérations financières de la société ou de décisions touchant le capital social.

L'assemblée générale décide en outre que l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés par tous moyens et de toutes manières, y compris de gré à gré, par mécanismes optionnels ou par blocs de titres en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il plaira au conseil d'administration, notamment en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Aux effets ci-dessus, l'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation de cette autorisation dans le cadre de la régularisation des cours, pour passer tous ordres en bourse, conclure tous accords en vue d'effectuer toutes formalités, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, remplir toutes autres formalités, consentir tous pouvoirs et d'une manière générale faire tout ce qui est nécessaire

ONZIÈME RÉSOLUTION - Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

TEXTE DES RÉSOLUTIONS EXTRAORDINAIRES

DOUZIÈME RÉSOLUTION - Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'émettre, par une offre visée à l'article L.411-2 II du code monétaire et financier, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du code de commerce, notamment des articles L.225-129-2, L.225-135, et L.225-136 dudit code, et aux dispositions des articles L.228-91 et suivants dudit code :

- Délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, sous réserve des dispositions de l'article L. 233-32 du code de commerce, en France ou à l'étranger, par une ou plusieurs offres visées au II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant droit à des actions ordinaires de la Société régies par les articles L.228-91 et suivants du code de commerce, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles ;
- Décide que le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente résolution :
 - ne pourra être supérieur au montant nominal du plafond des augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription prévu à la quatorzième résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2011, ou, le cas échéant, au montant nominal du plafond prévu par des résolutions de même nature qui pourraient éventuellement succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation;
 - s'imputera sur le plafond du montant nominal des augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription prévu à la quatorzième résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2011, ou, le cas échéant, sur le montant du plafond prévu par des résolutions de même nature qui pourraient éventuellement succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation, étant précisé qu'à ces plafonds s'ajoutera le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas l'opérations financières nouvelles, pour préserver, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, et qu'en tout état de cause, les émissions de titres réalisées en vertu de la présente délégation sont limitées conformément à la loi ;
 - ne pourra excéder 20 % du capital social par an.



• DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2011

- Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution au profit des personnes visées à l'article L.411-2, Il du code monétaire et financier ;
- Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourra limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'émission décidée ;
- Prend acte du fait que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la Société, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières donneront droit immédiatement ou à terme;

• Décide que :

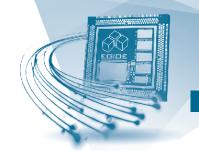
- le prix d'émission des actions émises directement sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission (dont à ce jour, la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse sur l'Eurolist d'Euronext précédant sa fixation éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %), après, le cas échéant, correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance ;
- le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital et le nombre d'actions auquel la conversion, le remboursement ou généralement la transformation, de chaque valeur mobilière donnant accès au capital pourra donner droit seront tels que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix de souscription minimum défini à l'alinéa précédent.
- Décide que le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, aura tous pouvoirs pour mettre en oeuvre la présente délégation de compétence, et notamment pour :
 - fixer les conditions d'émission, la nature et les caractéristiques de valeurs mobilières donnant accès au capital, les modalités d'attribution de titres de capital auxquels ces valeurs mobilières donnent droit ainsi que les dates auxquelles peuvent être exercés les droits d'attribution ;
 - imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;
 - procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société :
 - passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ;
 - constater la réalisation des augmentations de capital, modifier corrélativement les statuts, accomplir les formalités requises et généralement faire le nécessaire.
- Constate que cette délégation, étant limitée à l'augmentation du capital social par émission sans droit préférentiel de souscription par une ou plusieurs offres visées au II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier n'a pas le même objet que la quatorzième résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2011; en conséquence, prend acte du fait que la présente délégation ne prive pas d'effet à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, la quatorzième résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2011, dont la validité et le terme ne sont pas affectés par la présente délégation;
- Prend acte du fait que dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à utiliser la présente délégation de compétence, le conseil d'administration rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante de l'utilisation faite de la présente délégation de compétence conformément aux dispositions légales et réglementaires.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration se substitue à la précédent délégation octroyée par l'assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2010 et est valable jusqu'au 12 juillet 2013.

TREIZIÈME RÉSOLUTION - Délégation de compétence pour augmenter le capital au profit des salariés

L'assemblée générale, en conséquence de la proposition de délégation de compétence visée à la 12^{ème} résolution ci-avant, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions de l'article L.3332-18 à 24 du Code du travail et de l'article L.225-138-1 du Code de commerce et conformément aux dispositions des articles L.225-129-2 et L.225-129-6 du Code de commerce, autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, par émission d'actions ordinaires, dont la souscription sera réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise institué à l'initiative de la société.

Elle fixe le plafond maximum de l'augmentation de capital pouvant intervenir à 1 % du capital actuel de la société, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond maximal d'augmentation de capital visé à la 12ème résolution ci-avant.



Le prix de souscription sera fixé par le conseil d'administration, sans pouvoir excéder la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil ni être inférieur de plus de 20 % à cette moyenne.

L'assemblée décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre au bénéfice des salariés adhérents au plan d'épargne entreprise de la société.

Cette autorisation est valable vingt six mois à compter de la présente assemblée.

L'assemblée donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au directeur général dans les conditions fixées par la loi, à l'effet d'arrêter l'ensemble des modalités de mise en œuvre la présente délégation, et notamment déterminer le prix d'émission des actions nouvelles, fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance des actions nouvelles, les modalités de libération des actions nouvelles ; constater la réalisation de la ou des augmentations de capital, modifier les statuts en conséquence et, généralement, faire le nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délégation.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION - Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.



27 TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES ÉLÉMENTS DU RAPPORT DE GESTION

Élément du rapport de gestion de l'exercice 2011	§ du présent document
Faits marquants de l'exercice 2011	9.1.3
Exposé sur l'activité de la société et de ses filiales	20.5.1
Exposé sur les résultats annuels de l'exercice 2011	20.5.2.2
Exposé sur les résultats consolidés de l'exercice 2011	20.5.2.1
Exposé sur la situation financière du groupe	9.1.3
Evénements postérieurs à la clôture 2011	12.1
Perspectives d'avenir	12.1
Informations sur les risques	4
Activité en matière de Recherche & Développement	11
Informations en matière de délais de paiement (Egide SA)	20.5.3
Informations sur les mandataires sociaux	14.1 - 14.3 - 15.1
Information sur la réduction du capital social	21.1.1
Informations sur la détention du capital	18.1
Informations relatives aux options de souscription d'actions	17.3
Impact social de l'activité du groupe Egide	17.4
Informations sur la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité	17.5
Impact environnemental de l'activité du groupe Egide	8.3
Engagements sociétaux en matière de développement durable	8.4
Informations sur les filiales et participations	25
Informations boursière	21.3
Rapport du président sur le contrôle interne	16.4
Rapport des commissaires aux comptes	16.5 - 19.2 - 20.4
Informations sur l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale	26
Tableau des résultats de 5 derniers exercices (Egide SA)	20.5.4
Tableau récapitulatif des délégations de compétences accordées au CA	21.1.2
Inventaire des valeurs mobilières	20.5.5
Etats des sûretés, cautionnements et garanties donnés par la société	20.3.2.4.3.32



EGIDE - SIÈGE SOCIAL

Site du Sactar

84500 Bollène - France

Tél.: +33 (0)4 90 30 97 11

Fax: +33 (0)4 90 30 05 40

EGIDE - BUREAUX ADMINISTRATIFS

Parc d'Activités de Pissaloup 2 rue René Descartes 78190 Trappes - France Tél.: +33 (0)1 30 68 81 00

Fax: +33 (0)1 30 66 06 51

www.egide.fr